

# Mercure galant

I . Mercure galant. 1686-11.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

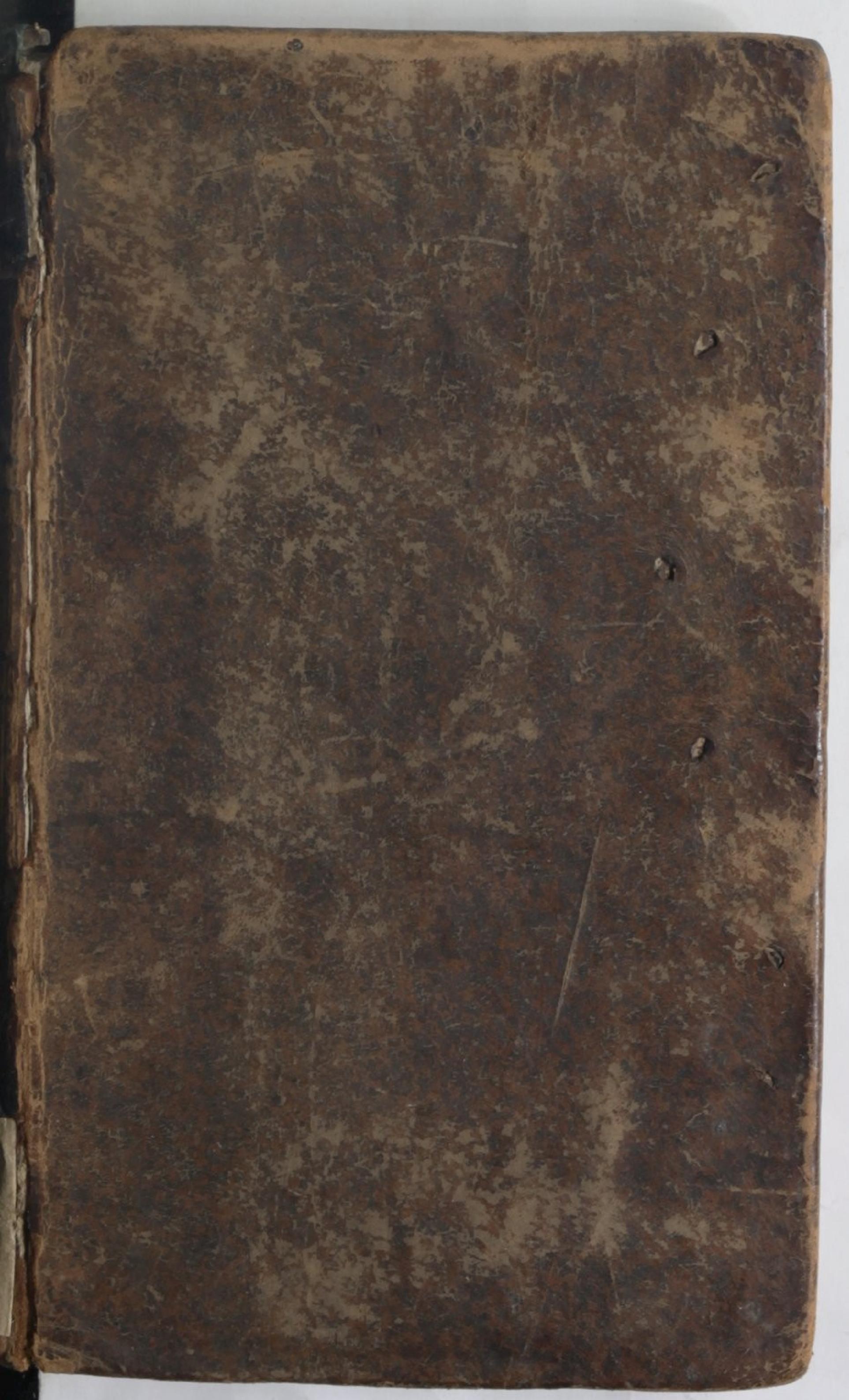
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

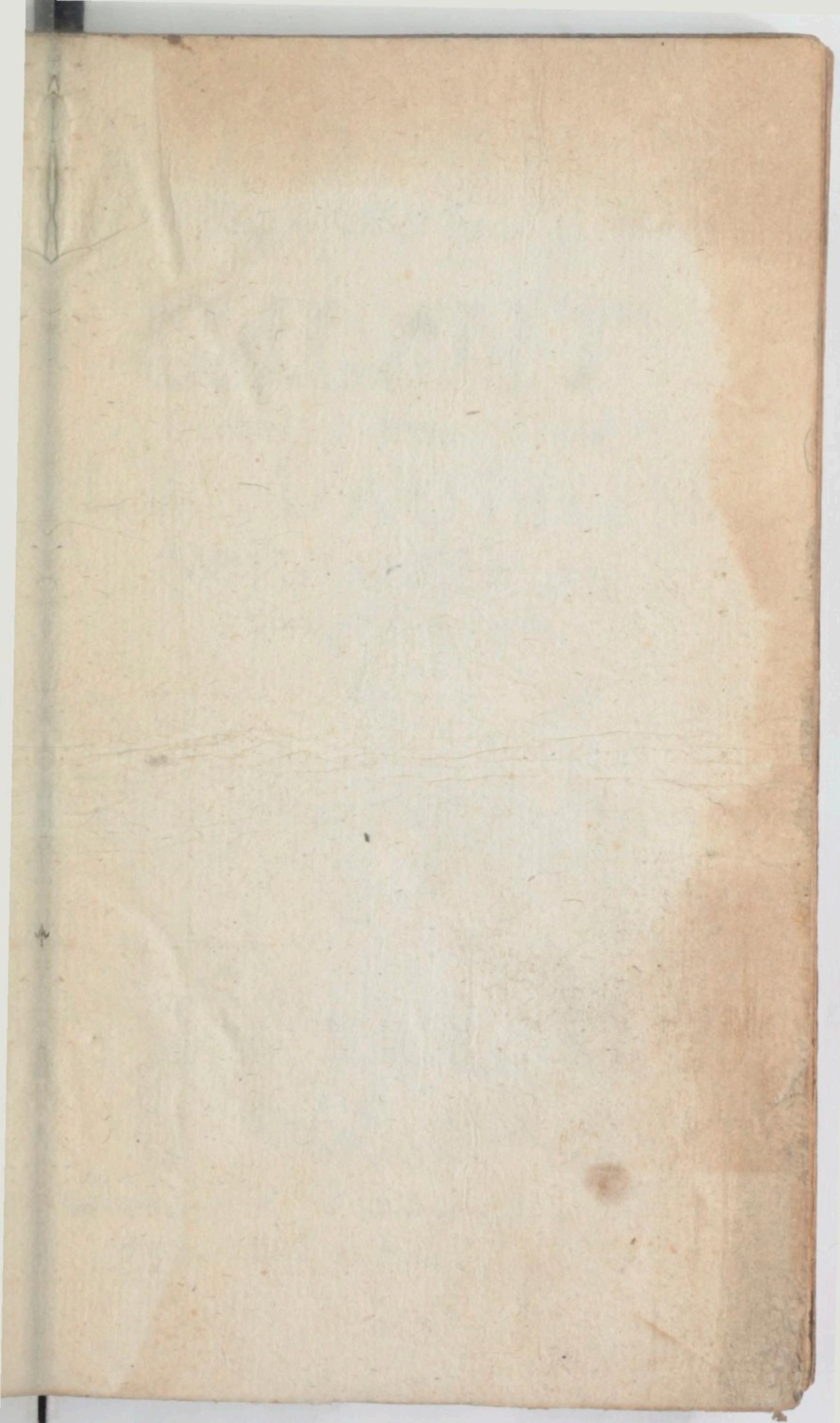
**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

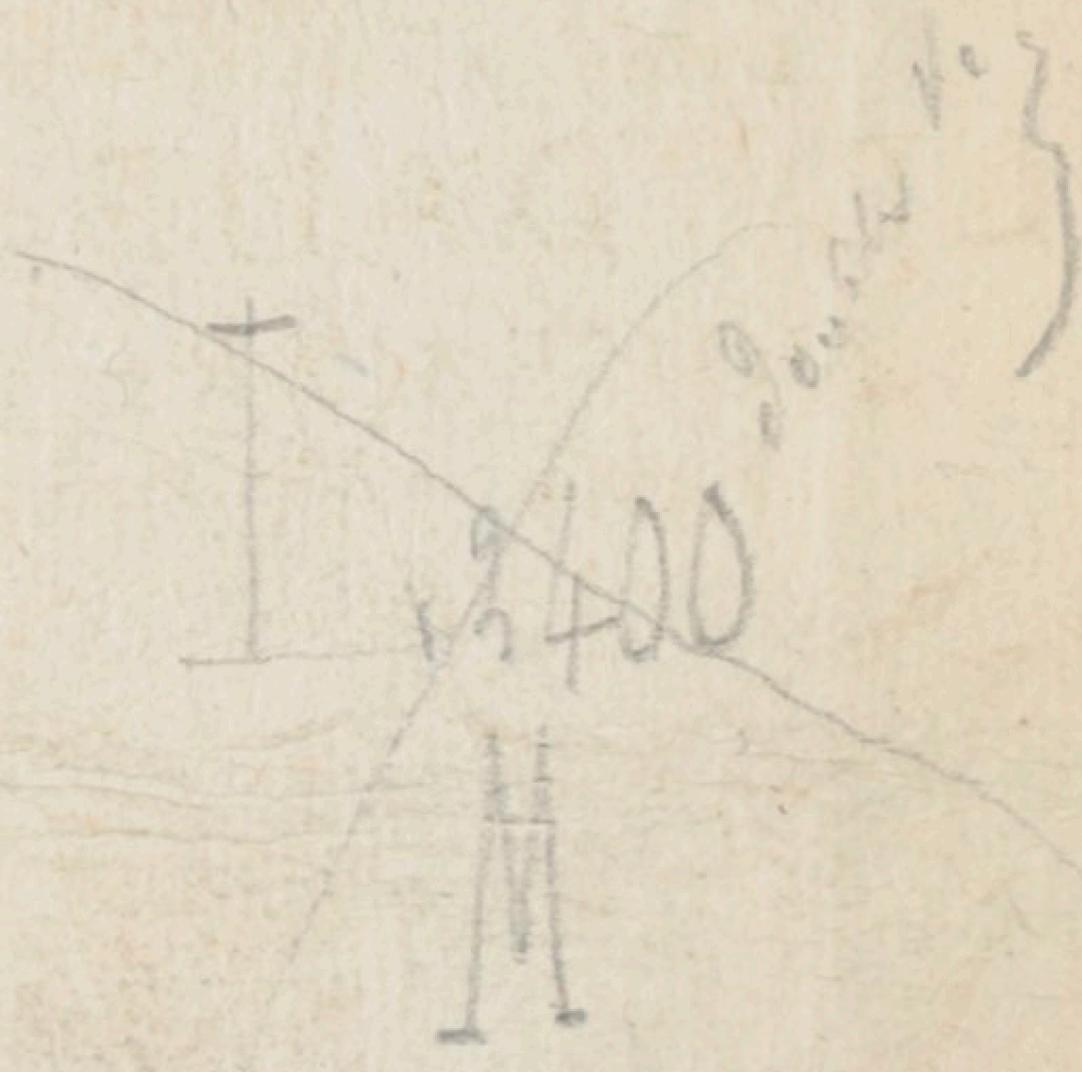
**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



Uu



(137)



Un 4863

MERCURE

GALLANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

NOVEMBRE 1686.

Divisé en deux Parties.



G 1563. V PALAIS.  
167. A PARIS,



**O**N donnera toujours un Volume  
nouveau du Mercure Galant le  
premier jour de chaque Mois, & on  
le vendra, Trente sols relié en Veau,  
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

**A P A R I S,**

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans le  
Salle des Merciers, à la Justice.

En la Boutique de la Veuve C. BLAGHART,  
Court neuve du Palais, au DAUPHIN.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande  
Salle, à l'Envie.

**M. DC. LXXXVI.**

*AVEC PRIVILEGE DV ROY.*





## AU LECTEUR.

 Eux qui ne jugent des  
Ouvrages que par le Ti-  
tre, sans se donner la  
peine d'en rien lire, & sans faire  
mesme un instant de reflexion sur  
ce qu'ils voyent, pourront se rebu-  
ter d'abord du mot de Siam qu'ils  
trouveront à la teste de la seconde  
Partie de ce Mercure. Et dire que  
c'est trop parler sur une mesme ma-  
tiere; cependant avec une mesme

## AU LECTEUR.

matiere on fait tous les jours mille choses differentes. On fait des Figures d'Hommes & d'Animaux avec du Marbre, aussi bien que des colonnes, & tout ce qu'on veut faire représenter, & la suite d'un Livre, bien qu'il ait le mesme Titre, ne doit avoir que le Titre de commun avec ce qui l'a précédé. Il faut separer ce qui regarde les Livres qui parlent de Siam en deux matieres, qui renferment deux Ambassades; sçavoir l'Ambassade de M<sup>r</sup> le Chevalier de Chaumont au Royaume de Siam, & celle des Ambassadeurs du Roy de Siam en France. L'Ambassade de M<sup>r</sup> le

## AU LECTEUR.

Chevalier de Chaumont a esté  
faite par luy - mesme en un seul  
Volume, & la mesme Ambassade,  
& non la suite, a esté mise dans le  
Mercure de Juillet, & dans un  
Volume entier qui luy sert de se-  
conde Partie. On a traité le mesme  
sujet, parce qu'on a eu divers Me-  
moires pour faire cette Relation  
plus ample, & tout ce qui regarde  
cette Ambassade est finy dans ces  
trois Volumes. Ainsi il n'est plus  
question que de l'Ambassade des  
Siamois en France. Celle-là n'est  
point double, n'ayant esté traitée  
que par le seul Auteur du Mer-  
cure. Le premier Volume a pour

## AU LECTEUR.

*Titre*, Voyage des Ambassadeurs de Siam en France contenant la Reception qui leur a été faite dans les Villes où ils ont passé, leur Entrée à Paris, les Ceremonies observées dans l'Audience qu'ils ont eüe du Roy, & de la Maison Royale, les Complimens qu'ils ont faits, la Description des lieux où ils ont esté, & ce qu'ils ont dit de remarquable sur tout ce qu'ils ont veu.

*Le second Volume est intitulé*, Suite du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant ce qui s'est passé

## AU LECTEUR.

à l'Audience de Madame la Dauphine, des Princesseſſes du Sang, & de M<sup>rs</sup> de Croiſſy & de Seignelay, avec une Deſcription exacte des Châteaux, Appartemens, Jardins, & Fontaines de Verſailles, S. Germain, Marly, & Clagny; de la Machine de Marly, des Invalides, de l'Obſervatoire, & de ce que ces Ambaſſadeurs ont veu dans tous les autres lieux où ils ont eſté depuis la premiere Relation, à quoy l'on a joint le Diſcours qu'ils ont fait au Roy.

## AU LECTEUR.

On peut voir par ces deux *Ti-  
tres*, que ces *Ouvrages* ne parlent  
point des mesmes choses, mais on  
avertit icy que l'extrême curiosité  
des *Ambassadeurs* de *Siam* ayant  
toujours augmenté, & leur ayant  
fait demander l'explication de tout  
ce qu'ils ont veu, les matieres qui  
sont dans le second *Journal* de cette  
*Ambassade*, sont traitées encore  
plus à fond que dans le premier  
*Volume*, & que les *Maisons*  
*Royales*, & sur tout *Versailles*, y  
sont décrites avec toute l'exactitu-  
de possible, & d'une maniere à  
donner autant d'intelligence aux  
curieux, que s'ils avoient le *Plan*

## AU LECTEUR.

à la main. On peut dire que l'on verra dans ce Volume la seule Description de Versailles qui ait esté jusqu'icy donnée au Public, les Lambeaux qui en ont<sup>z</sup> paru ne pouvant pas monter à la vingtième partie de ce qu'on y trouvera, & les choses mesmes ayant entièrement changé de figure depuis ce temps-là. On ne dit rien du reste du Livre qui contient sept ou huit autres Articles aussi curieux que nouveaux, c'est à dire, qui n'ont point encore esté imprimez.

On peut croire que cette Ambassade ayant déjà rempli deux Volumes, on ne la laissera pas

## AU LECTEUR.

imparfaite, sans quoy ce qu'on a donné au Public ne passeroit que pour des Fragmens. Ainsi après avoir fait un Journal de tout ce qui regarde les Ambassadeurs depuis Brest, où on les a pris en débarquant, on les y reconduit, afin que tous ces Volumes ensemble ne fassent qu'un corps de cette Ambassade, qui pourra tenir rang parmi les Voyages les plus curieux, & qui pourra estre utile à tous les Ambassadeurs qui viendront en France, pour leur apprendre ce qu'ils doivent voir. Les Livres d'Ambassades ont toujours esté fort recherchez, & nous ne

## AU LECTEUR.

connoissons point mieux la Chine  
que dans un Livre in folio rempli  
de Figures, qui décrit la grande  
Ambassade que les Hollandois y  
firent en 1655. dédié à feu M<sup>r</sup>  
Colbert. On n'oubliera pas dans  
la seconde Partie de ce Journal le  
Voyage de Flandres, qui a fait  
connoistre aux Ambassadeurs la  
Grandeur du Roy, & qui en fai-  
sant voir mille choses qui regar-  
dent la Guerre, n'a pas laissé d'e-  
stre tout rempli de Festes & de  
galanteries. On ne marque point  
qu'on ne laissera rien à dire sur  
cette matiere, on peut voir si l'on  
a traité à fond celle que renfer-

AU LECTEUR.

*ment les deux Volumes de cette  
Ambassade, dont le dernier vient  
de paroistre avec celuy-cy.*

On donne avis qu'on a  
commencé depuis trois jours  
à débiter l'Histoire du Siege  
de Bude.

MERCURE



MERCVRE

GALANT

NOVEMBRE 1686.

**J**E commençay ma Lettre  
du mois passé par une Epî-  
tre en Vers, qui contenoit  
une vive peinture des vertus  
qui rendent le Roy si digne  
de l'immortalité qu'il s'est  
acquise. Quand on lit ces

*Novembre 1686.*

A

## 2 MERCOURE

fortes d'Ouvrages, l'esprit en est tellement remply, & la Grandeur de Sa Majesté s'y trouve si bien dépeinte, qu'on croit que l'Autheur n'a rien oublié de tout ce qui peut la faire connoistre. Cependant comme la matiere est inépuisable, & toujours belle, lors qu'elle vient à estre traitée par un autre, elle nous paroist briller d'un nouvel éclat, & l'on y découvre des beautez que l'on n'a point encore veuës ailleurs. Je ne doute point que vous n'en trouviez de gran-

les dans l'Ouvrage que vous  
allez lire. Il est de M<sup>r</sup> l'Abbé  
de la Chaise. Quoy qu'il ait  
esté devancé dans ce dessein  
par beaucoup d'habiles Gens,  
il n'a regardé que la matiere,  
& seur de l'abondance qu'el-  
le fournit, il a fait parler la  
Gloire. Il suppose que cette  
Déesse est au Temple de Me-  
moire, où elle tient un pin-  
ceau, & regarde un Autel  
particulier qui luy est dedié,  
& qui d'un costé a pour or-  
nement un Tableau d'Au-  
guste, & une Table d'attente  
de l'autre.

4 MERCURE



PORTRAIT

DE

LOUIS LE GRAND

En paralelle avec celuy

D'AUGUSTE.

**A** *Uprès de cet Autel où je suis  
adorée*

*Depuis le temps que j'y placé  
Auguste que j'avois tracé,  
Cette Table d'attente est toujourn  
demeurée.*

*L'Antiquité m'offrit en vain,  
Pour mettre en paralelle avec ce  
grand Romain,*

# GALANT. 5

Les Heros qu'elle avoit les plus  
dignes d'envie ;

Malgré cette fausse lueur  
Que la Fable ajoutoit à l'éclat de  
leur vie ,

Aucun ne me parut meriter cet hon-  
neur.



Pour trouver icy place au mesme  
rang qu'Auguste ,

C'est peu que d'estre Conquerant ,

Il faut qu'un Prince vraiment  
Grand ,

Soit vaillant , soit heureux , soit  
prudent , ferme , & juste ,

Qu'il soit l'Ame de ses Etats ,

Qu'il décide au Conseil , qu'il com-  
mande aux Combats ,

Qu'il fasse tout mouvoir , soit en  
Paix , soit en Guerre ,

Et qu'après avoir surmonté

## 6 MERCURE

Tout ce qui luy resiste & sur Mer,  
& sur Terre,  
Il force les Vaincus d'admirer sa  
bonté.



Il faut que l'Univers le redoute &  
l'estime,  
Et qu'adoré de ses Sujets,  
Il soit l'ennemy des forfaits,  
Comme le Protecteur de tous ceux  
qu'on opprime.

Que si mesme on doute des droits  
Qu'il prétend contre ceux qui reçoivent  
ses Loix,  
Il faut qu'en leur faveur luy-mesme  
il se déclare.

Dans Auguste on vit s'assembler  
Toutes ces qualitez par un concours  
si rare,  
Que jusqu'au Grand LOUIS nul  
n'a pû l'égalier.



C'est ce Heros François que doit sur  
cette Table

Tracer aujourd'huy mon Pinceau,  
Et je veux luy faire un Tableau  
Qui n'ait à tous ses traits qu' Au-  
guste de semblable.

A la teste de ses Guerriers,  
Comme Auguste on l'a veu courbè  
sous les Lauriers,  
Combattre, surmonter, & puis cal-  
mer le monde ;

Comme Auguste il fait tout mou-  
voir,  
Dans la Paix, dans la Guerre, &  
sur terre & sur l'onde  
Sa conduite s'admire, & l'on craint  
son pouvoir.



Comme Auguste on l'estime, on l'ai-  
me, on le revere ;

A. iiij.

## 8 MERCURE

Ses Alliez toujours en luy  
Rencontrent un solide appuy  
Et toujours ses Sujets y rencontrent  
un Pere.

Ce Peuple avec facilité  
L'aborde comme Auguste, & s'en  
voit écouté ;

Chez luy ceux qu'on opprime ont  
toujours leur refuge ;

Comme Auguste en ses interests  
Il suffit que l'on doute, il examine,  
il juge,

Et contre luy, luy-mesme il donne  
des Arrests.



Je peindray donc ce Roy sur le Char  
de Bellonne

Qui triomphe des autres Rois ;

Je peindray leur Ligue aux abois,  
Qui reçoit à genoux la Paix comme  
il la donne.

# GALANT. 9

Après les murs qu'il a forcez,  
Paris, d'un pinceau d'or je peindray  
tes fossez,

J'y peindray ce Vainqueur, mais  
qui rendra les armes,

Moy-mesme aussi je m'y peindray,  
Themis desarmera ce Heros par ses  
charmes,

Et dans le mesme temps je le cou-  
ronneray.



Ainsi j'ay peint Auguste, & pour  
ce grand Ouvrage

J'emprunteray tous ses beaux  
traits, [faits,

Mais il faut de ceux que j'ay  
Pour ne m'y pas tromper, que je  
fasse un triage.

Tout le Tableau de ce Romain  
N'a pas esté tracé par une mesme  
main,

LOUIS  
Je voy couler du sang qui n'est pas  
de la mienne,  
Ces funestes Proscriptions,  
Ce dur Triumvirat, n'ont rien qui  
m'appartienne,  
Pour ces malheurs publics je n'ay  
point de crayons.

  
C'est ce qui de LOUIS fera la  
difference

D'avec ce fameux Empereur;  
Sous ce grand Roy jamais l'hor-  
reur

D'un beau Sang immolé n'a fait  
fremir la France.

Aucune victime d'Etat

N'a de son Regne heureux jamais  
terny l'éclat,

Jamais de son courroux on ne l'a vû  
l'esclave,

Et pour le bien représenter,

# GALANT.

11

Le vieil Auguste seul, & non le  
jeune Octave,  
Me fournira les traits que je dois  
imiter.



Mais dans le vieil Auguste il se  
rencontre encore

Des traits qui semblent obscurcis;  
Un tel Prince n'a point de Fils,  
Dans son plus grand éclat son Sang  
le deshonore.

LOUIS au contraire aujourd'huy  
Voit déjà trois Neveux d'un Fils  
digne de luy,

Voit l'honneur de sa Cour dans leur  
Auguste Mere,

Et je peindray tout à la fois  
LOUIS un grand Heros, LOUIS  
un heureux Pere,

LOUIS le plus puissant & le  
meilleur des Rois.

12 **MERCURE**



*Ainsi le Grand LOUIS remplira  
cette place*

*Sous un caractère si beau,  
Qu'Auguste a mesme en son Ta-  
bleau*

*Des Sceptres à ses pieds qu'il faut  
que j'en efface.*

*Par là je voulois désigner  
Combien il surpassoit tous ceux  
qu'on voit regner;*

*Mais c'est à LOUIS seul que ces  
marques sont deues.*

*Tu prévoyois un sort pareil,  
Quand par ton ordre, Auguste, on  
fondit tes Statuës,  
Afin d'en enrichir le Temple du  
Soleil.*

**Quelques Eloges que tant  
de beaux Esprits zelez pour**

la gloire de leur Prince, ayent donné à ce Monarque, aucun ne l'a encore loué sur l'Article que je vais vous donner pour nouvelle, mais on n'en doit pas estre surpris, puisque la vie de Sa Majesté estant un continuel enchaînement de merveilles, les Actions de grandeur & de pieté se succedent tellement les unes aux autres, que si on vouloit les renfermer toutes dans un Ouvrage, il ne sortiroit jamais des mains de celuy qui oseroit l'entreprendre. Ce que j'ay à vous

## 14 MERCURE

dire de nouveau regarde la Paroisse de Versailles que ce Prince a fait élever à ses despens ; en sorte que par les soins qu'il a pris d'en faire fournir les fonds nécessaires , ce grand Ouvrage , si digne de celuy qui l'a fait construire , a esté commencé & achevé en deux années , aussi-bien que les beaux & grands Logemens des Prêtres de la Mission qui doivent desservir l'Eglise. Toutes choses ayant esté mises en estat pour la consacrer , M<sup>r</sup> l'Archevesque de Paris donna

permission le 26. Octobre  
dernier à M<sup>r</sup> l'Evesque de  
Bethleem d'en faire toutes  
les Ceremonies. Le jour en  
fut indiqué le lendemain  
Dimanche au Presne de la  
grande Messe, pour le Mer-  
credy 30. du mesme mois.  
Le Lundy 28. M<sup>r</sup> l'Evesque  
se rendit à Versailles accom-  
pagné de M<sup>rs</sup> les Abbez de la  
Mothe & de la Roche, l'un  
Archidiacre, & l'autre Cha-  
noine de Nostre-Dame de  
Paris, tant pour observer le  
Jeune qui avoit esté ordon-  
né pour le jour suivant, à

## 16 MERCURE

tous les Paroissiens de cette nouvelle Eglise, que pour faire dès la veille toutes les choses prescrites par le Pontifical. Le 30. la Ceremonie fut annoncée au Peuple à quatre heures du matin par le son des Cloches, & elle commença sur les sept heures en cette maniere. M<sup>r</sup> l'Evesque de Bethleem s'estant rendu à l'ancienne Eglise Paroissiale, y prit ses Habits Pontificaux, & precedé de plus de quarante Prestres de la Mission, & de M<sup>r</sup> Jolly leur General, outre plusieurs

Curez des environs, il en sortit processionnellement, ayant toujours près de luy M<sup>r</sup> l'Abbé de la Mothe revêtu de son Surplis, avec une Etole & son Aumusse. Il y laissa les Reliques qu'on y avoit déposées le jour precedent, & après que l'on eut fait l'Eau beniste à la porte de la nouvelle Eglise, on fit en dehors les Aspersions tout autour jusqu'à trois fois avec les Prieres propres pour une pareille Ceremonie. En suite on reiterra en dedans les mesmes Prieres, & les memes

*Novembre 1686.*

B

## 18 MERCOURE

Asperfions avec l'Alphabet Grec & Latin que M<sup>r</sup> l'Evesque écrivit avec le bout de sa Crosse sur la cendre que l'on avoit répanduë en croix sur le pavé ; & après beaucoup de Prieres, d'Asperfions & d'Encensemens faits sept fois autour de l'Autel qui devoit estre consacré , on retourna à l'ancienne Eglise prendrel es Reliques de Saint Julien & de Saint Jucombe Martirs , qui en estoient les Patrons , & on les porta en Procession autour de la nouvelle. Avant que d'y entrer

M<sup>r</sup> l'Evesque se mit sur un Fauteuil à la Porte, & fit un fort beau Discours sur cette Ceremonie. Il le finit par les Loüanges du Roy, fit voir sa magnificence & sa liberalité, & exhorta les Peuples de joindre leurs Prieres aux siennes pour la conservation d'un Prince qui surpassoit les Constantins & les Alexandres. Après cela on entra dans l'Eglise, où les Reliques furent enfermées dans le Sepulcre de l'Autel, avec une pierre que M<sup>r</sup> l'Evesque scella à chaux & à

20 **MERCURE**

fable. La Consecration ou Dedicasse fut faite sous l'Invocation de la Vierge, en memoire de sa glorieuse Assomption; & après d'autres Ceremonies auxquelles M<sup>r</sup> Bontemps fut toujourns present, l'on retourna encore une fois à l'ancienne Eglise, d'où l'on apporta le Saint Sacrement sous un magnifique Dais. Les Ruës estoient tenduës des Tapisseries de la Couronne, & les Recolets precederent le Clergé Seculier à cette Procession, à laquelle tous les Confreres du

Saint Sacrement assisterent avec un Cierge blanc à la main. Madame la Marechale de la Mothe & quantité d'autres personnes de qualité s'y trouverent, aussi bien qu'à la Messe qui fut chantée Pontificalement par M<sup>r</sup> l'Evêque de Bethleem, revestu des Ornemens précieux que le Roy a donnez à cette Église. Le nombre de ces Ornemens aussi bien que celui de l'argenterie & du linge, fera connoistre aux Siecles à venir la magnificence & la pieté de Louïs

22 MERCURE

LE GRAND. La Ceremonie ne finit qu'à deux heures après midy.

Vous ne serez pas fâchée que j'ajoute à ce Détail la Description de cette nouvelle Eglise. Elle est située dans la Ruë de Paris, en face de la Ruë Dauphine, par laquelle on entre dans la Place du mesme nom. Elle a esté construite de neuf de fond en comble, de pierres de taille. Le Portail, en comprenant les deux Tours, a dix-neuf toises de largeur. Il est décoré d'un Ordre Dorique

de quatre colonnes de front,  
& qui portent aussi quatre  
colonnes Ioniques, couron-  
nées d'un fronton. Les Tours  
sont ornées de ce dernier Or-  
dre, le tout avec de la scul-  
pture. La longueur de l'Egli-  
se hors œuvre est de quarante  
toises, & dans œuvre, depuis  
le grand Autel jusqu'à la  
grande Porte, elle a trente  
toises. La largeur de la Nef  
est de trente-deux pieds, &  
la longueur de la Croisée de  
dix-sept toises. Les Arcades  
ont quatorze pieds & demy,  
& les bas costez qui regnent

## 24 MERCURE

au pourtour, en ont dix-huit. Les Chapelles ont neuf pieds de profondeur. Au milieu de la Croisée est une Coupe, ou Cul de four, voûtée de pierre, de six toises & demie. La Lanterne a vingt pieds de diametre, & porte par dehors sur un grand quarré de maçonnerie de huit toises de largeur; la hauteur sous clef en dedans de la voûte est de neuf toises & demie; & de la Coupe de la Lanterne au pavé de l'Eglise il y a dix huit toises. L'Ordre de dedans est Dorique; le grand Autel est enrichy

GALANT. 25

enrichy de quatre colonnes  
Corinthiennes de Marbre,  
de deux pieds de diametre,  
couronnées de leurs entable-  
mens & frontons. Tous les  
Autels font garnis de Ta-  
bleaux des meilleurs Maif-  
tres. A costé de cette Eglise,  
le Roy a fait aussi construire  
de fond en comble un grand  
Bastiment, pour le logement  
des Prestres qui la desservent.  
Il consiste en un corps de  
Bastiment parallele au costé  
de l'Eglise, de quarante qua-  
tre toises de longueur, &  
joint sur la rue à d'autres Bâ-

*Novembre 1686.*

C

timens, renferme une basse court de tteize toises en quar- ré. Le Bastiment a six toises deux pieds d'épaisseur, & renferme par bas un grand Corridor de quarante-trois toises sur douze pieds de lar- ge, avec cinq grandes Salles pour les Exercices. Le Refe- ctoire est au pied du grand Escalier. Le premier étage, & l'étage en galetas, ont cha- cun un grand Corridor. & renferme plus de soixante Cellules, & dix petits Appar- temens de deux pieces. Le tout, en y comprenant les

pieces pour le service de la Maison , comprennent plus de cent cinquante lieux differens. Ce Bastiment , & l'Eglise dont je viens de vous parler , sont du dessein de M<sup>r</sup> Mansard , & M<sup>r</sup> de Louvois, qui comme Surintendant & Ordonnateur des Bastimens de Sa Majesté, avoit fait construire en une année l'Eglise & le Convent des Recolets, situez dans le mesme lieu de Versailles , voulant répondre au zele du Roy , a pris de si justes mesures, que non seulement tous ces Bastimens

## 28 MERCURE

ont esté entierement achevez en deux années , mais que tous les dedans se sont aussi trouvez faits , ainsi que toutes les Peintures qui embellissent l'Eglise. Le jour de sa consecration M<sup>r</sup> l'Evesque de Bethléem, M<sup>rs</sup> les Abbez de la Mothe & de la Roche, & tous ceux qui avoient esté employez à cette Ceremonie, ainsi que les Personnes de marque qui y assisterent , furent conviez par M<sup>r</sup> Bon-temps à disner avec les Missionnaires dans leur nouvelle Maison. Il y eut soixante

Portions, chacun ayant mangé selon l'usage du lieu où il estoit. Tout fut servy avec beaucoup de propreté, & un fort grand ordre. Vous n'en doutez pas, puis que M<sup>r</sup> Bon-temps s'en mesloit; c'est ce qui fit qu'il y eut mesme des Portions de reste.

M<sup>r</sup> Magnin, toujours rempli d'admiration pour les grandes choses que fait le Roy, continuë à marquer son zele par ses Ouvrages. Voicy trois Devises avec un Sonnet de sa façon, qui meritent bien d'avoir place icy. Le

30 **MERCOURE**

corps de chaque Devise est  
le Soleil. La premiere a ces  
mots pour ame, *Videt & regit  
omnia solus.*

*Il remplit de sa lumiere  
Le Monde de bout en bout ;  
Seul du haut de sa carriere  
Il voit tout & regit tout.*

La seconde, *Formâ, virtute,  
nomine magnus.*

*LOUIS dans sa pompeuse & bril-  
lante carriere  
Est comme le Soleil ;  
En charmes, en vertus, en graa-  
deur, tn lumiere  
Il n'a point de pareil.*

GALANT. 31

La troisiéme, Et spes &  
gloria rerum.

A mille corps divers  
Une heureuse influence  
Fait sentir sa puissance;  
Il est de l'Univers  
La gloire & l'esperance.

---

LOUIS LE GRAND.

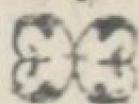
SONNET.

Les loüanges qu'on donne aux  
Testes couronnées,  
Tandis que le Heros que l'on loüe  
est vivant,  
Passent pour un Encens mercenaire,  
& souvent

C iij

32 **MERCURE**

Ce n'est pas sans raison qu'elles  
sont soupçonnées.

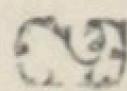


Mais celles qu'à mon Roy j'ay mille  
fois données,

Ne viennent point d'un charme &  
feint & decevant ;

Non, l'Univers jamais n'a rien veu  
de si grand,

Rien qui puisse égaler ses belles de-  
stinées.



Si quelqu'un contredit à cette ve-  
rité,

Qu'il parcoure avec moy toute l'An-  
tiquité,

J'y trouveray de quoy l'instruire, ce  
me semble.



Car parmi tant de Rois qui sont  
évanouis,

GALANT. 33

*Qu'il joigne tous les temps les plus  
heureux ensemble,  
Il n'en formera pas le Regne de  
LOUIS.*

Sous ce Regne qui a rendu  
la France si glorieuse, on ne  
voit de Mandians, que ceux  
qu'une faineantise volontai-  
re empesche d'accepter le  
travail qui leur est offert de  
toutes parts, Sa Majesté  
ayant mesme souvent entre-  
pris de faire faire des Ou-  
vrages afin de les occuper,  
& comme Elle a veu l'obsti-  
nation de plusieurs à demeu-

34. MERCURE

rer dans une oisiveté qui est importune, & à charge au Public, elle a cru pour le bien general devoir faire la Déclaration suivante.

**L** O U I S , &c. L'application continuelle que Nous donnons à tout ce qui regarde la Police generale & le bien de nos Sujets, Nous a porté à prendre un soin particulier pour l'établissement & augmentation des Hôpitaux Generaux dans les Villes & gros Bourgs de nostre Royaume, dans lesquels les Pauvres qui ne sont en estat de tra-

vaillet, trouvent leur subsistance assurée, avec une occupation proportionnée à leur âge & à leur infirmité; & quoy qu'au moyen de ces établissemens il ne dust rester aucun de nos Sujets à charge au Public, Nous avons cependant esté informez que plusieurs Valides qui ne sont de la qualité à estre receus dans les Hôpitaux, au lieu de s'employer aux Ouvrages auxquels ils sont propres, & qui leur produiroient leur subsistance, s'adonnent à la mendicité, & s'abandonnant à l'oisiveté, commettent des vols, & tombent malheureusement dans plusieurs

36 **MARCOURE**

autres crimes : A quoy voulant  
pourvoir, & empescher un des-  
ordre si considerable. A CES  
CAUSES, en confirmant nos  
Ordonnances & Reglemens cy-  
devant faits contre les Mendians  
valides, Nous leur avons enjoint  
& enjoignons par ces Presentes  
signées de nostre main, de se re-  
tirer incessamment dans les lieux  
& Provinces de leur naissance,  
ou autres lieux, pour y travailler  
aux ouvrages auxquels ils vou-  
dront s'employer, leur faisant tres-  
expresses inhibitions & défenses  
de mendier sous quelque pretexte  
que ce soit; & en cas qu'aucuns

# GALANT. 37

Valides fussent trouvez mendiant, huit jours après la publication des Presentes, Voulons qu'ils soient pris & arrestez, de l'Ordonnance de nos Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans & autres Officiers, & par les Prevosts de nos Cousins les Maréchaux de France, & conduits és Prisons les plus prochaines, pour sur le témoignage de ceux qui les auront vû mendier, ou autre preuve & notoriété suffisante de leur mendicité, estre condamnez aux Galeres pour le temps de cinq ans. Si donnons en mandement, &c.

## 38. MERCURE

Je ne sçay si vous avez entendu parler d'un petit Nain, qui a fait icy plus de bruit que le plus grand homme. Il a trente-cinq ans avec une Moustache d'un doigt, & n'a que quatorze pouces de hauteur. Il est de Bretagne, & a esté envoyé à Sa Majesté par M<sup>r</sup> de Lavardin, Lieutenant de Roy de cette Province. C'est ce qui a donné lieu au Madrigal que je vous envoie. On y fait parler le Nain.

**N** On, je ne me plains point de ce  
 que la Nature  
 M'a fait de petite structure,  
 C'est un bonheur pour moy qui par  
 tout retentit. [conde  
 Je n'aurois pas la gloire sans se-  
 D'estre au plus grand Homme du  
 Monde,  
 Si je n'estois le plus petit.

Rien n'est plus juste &  
 plus agreable que ce Madri-  
 gal. Aussi a t'il receu plus  
 d'applaudissement que l'on  
 n'en donne souvent a de  
 grands Ouvrages. Il est de  
 M<sup>r</sup> Vignier, ainsi que la Let-  
 tre que vous allez lire. Vous  
 y trouverez une Avanture

## 40 MERCURE

fort singuliere dont je vous  
puis garantir la verité, puis  
qu'il veut bien que je vous  
l'envoye, non seulement  
sous son nom, mais encore  
de la maniere qu'il l'a écrite.  
Quoy qu'il n'y ait rien dans  
cette Avanture qui puisse  
choquer personne, & que la  
Nature soit seule à blasmer,  
je ne vous l'envoyerois pas,  
si les choses qui ont esté plai-  
dées à l'Audience d'un Par-  
lement, pouvoient ne pas  
devenir publiques.



A M<sup>r</sup> LE BARON DE C\*\*\*

**P**uisque malgré tant de belles résolutions la tentation enfin vous a pris de vous marier, ne vous laissez pas tant aveugler par vostre passion que vous en soyez la dupe. J'avois cru jusqu'à present que quand il estoit question de choisir une Femme riche & bien faite, il suffisoit de prendre garde à sa teste; mais aujourd'huy je vous dis qu'il faut mesme prendre garde à ses pieds, pour ne pas tomber dans l'inconvenient

Novembre 1686.

D

de ce Gentilhomme de Bourgogne, qui pour n'avoir pas eu ce soin voulut ces jours passez faire casser son Mariage. C'est un homme fort riche, & qui fait ordinairement sa demeure à la Campagne proche de Dijon. Quelques-uns de ses Amis estant venus luy rendre visite, il leur proposa d'aller voir une fort belle Maison à trois lieues de la sienne, & où il n'avoit jamais esté. Une Veuve en estoit Fermiere. Son Mary luy avoit laissé en mourant de grands Biens & deux fort belles Filles, mais la beauté de la Cadette l'emportoit sur celle de l'Aînée. La

GALANT. 43

Dame receut ces Messieurs fort honnestement, leur fit voir tous les Appartemens du Chasteau, les Avenües & les Jurdins. Elle avoit donné l'ordre à ses deux Filles de tenir la Collation prestee, de sorte qu'au retour de la Promenade la Compagnie trouva une Table proprement couverte des plus excellens fruits de la Saison. On se rangea autour sans ceremonie, mais les deux Filles voulurent se retirer. Ces Messieurs coururent après, & dirent à la Mere qu'ils s'en iroient si elles ne s'y mettoient pas. Elles se mirent donc à table & en firent les

honneurs ; & la Cadette particulièrement les faisoit de si bonne grace , que nostre Gentilhomme songeoit bien moins à manger qu'à la regarder , ou plûtost à l'admirer , & si ses gens ne l'eussent averty qu'il avoit trois lieues à faire & que la nuit approchoit , il n'auroit pas pensé à remener sa Troupe chez luy. Je vous laisse à juger , Monsieur , tout ce qui fut dit par le chemin en faveur de ces deux Belles , & l'estat où le cœur de nostre Amant se trouva quand le lendemain ses Amis luy eurent dit adieu. Ce fut avec peine qu'il attendit jusqu'au jour

suivant à retourner voir ce qui l'a-  
voit déjà jetté dans des inquietu-  
des extraordinaires. Il feignit de  
faire un Voyage plus éloigné, afin  
de passer chez la Veuve. Lors  
qu'il en fut proche il rencontra  
heureusement celle qu'il cherchoit  
au bout d'une grande Allée, jus-  
qu'ou elle avoit conduit sa Mere  
qui estoit allée à quelque Métairie  
voisine. Cette aimable Fille ne  
fut point déconcertée de sa rencon-  
tre, & il trouva tant de sagesse,  
tant d'esprit, & tant d'agrement  
dans toutes ses réponses, qu'il s'en  
retourna dans la resolution de la  
demander en Mariage. Cette pro-

## 46 MERCURE

position surprit la Fermiere. Elle crut d'abord que c'estoit un railleur ; mais comme sa demande estoit accompagnée de sermens pour luy persuader qu'il parloit sérieusement, elle fit ses efforts pour luy donner le change, & luy representa qu'il estoit juste que l'Aînée passast devant sa Cadette, & qu'elle luy feroit tous les avantages possibles pour reconnoistre l'honneur qu'il faisoit à sa Famille ; mais il falut ceder aux raisons & à l'inclination de l'Amant, qui d'ailleurs estoit un Party trop considerable pour le refuser. La Fille qui n'avoit

# GALANT. 47

rien oublié pour le détourner de  
penser à elle, luy avoüa enfin  
qu'elle seroit la plus ingrante per-  
sonne du monde, si elle n'estoit  
pas touchée d'une aussi forte pas-  
sion que celle qu'il luy témoignoit,  
Et le supplia de croire que le refus  
d'une aussi grande fortune que cel-  
le qui se presentoit en sa personne,  
ne provenoit que d'un défaut  
qu'elle avoit, Et qu'elle ne pou-  
voit vaincre. Le Gentilhomme  
la conjura de s'expliquer davan-  
tage, Et luy fit mille protestations  
de l'aimer passionnement, quelque  
grand que pust estre ce défaut qui  
se vouloit opposer à son amour.

## 48 MERCURE

Puisque vous le voulez sçavoir, dit-elle, avec un vermillon qui donnoit un nouvel éclat à sa beauté, je vous diray, Monsieur, que la Nature m'a donné une telle aversion pour les pieds nus, que je ne puis mesme souffrir la veüe des miens; c'est pourquoy si vous desirez sincerement que j'aye l'honneur d'estre vostre Femme, il faut que vous me prometiez de coucher toute vostre vie chaussé, & de trouver bon que i'en fasse de mesme. Quoy que cela fust capable de faire resuer un homme, il ne hesita pas un moment à le luy promettre, & elle eut suiet d'estre  
contente

contente des assurances qu'il luy  
en donna. Ainsi peu de temps a-  
prés on passa le Contract de Ma-  
riage, par lequel il luy fit tous  
les avantages que la Coûtume  
permet. La nuit tant désirée arri-  
va. Le Gentilhomme & la De-  
moiselle se mirent au lit, chaussez  
l'un & l'autre, & l'on ne vit  
jamais de Mariez plus contents  
qu'ils le parurent le lendemain  
au matin. Ce bonheur dura plu-  
sieurs années, mais il arriva qu'un  
jour ce Gentilhomme fit une Par-  
tie de Chasse où il fut blessé. On  
le reporta chez luy tout sanglant,  
ce qui saisit tellement sa Femme  
Novembre 1686. E

qui l'aimoit fort tendrement,  
qu'elle s'évanoüit. On fit tout ce  
que l'on pût pour la soulager, mais  
il falut en venir à une Saignée  
du pied qui découvrit le mystere  
qu'elle avoit caché avec tant de  
soin. On luy trouva des pieds &  
des jambes de Chevre, dont le  
Mary conceut une telle horreur,  
que dans cet instant il eut autant  
de haine pour elle qu'il avoit  
eu d'amour. Il la fit oster de sa  
presence, & ne put souffrir de  
puis ce temps-là qu'elle parust de  
vant luy. Il presenta ensuite  
Requeste à Messieurs du Parle-  
ment de Dijon pour faire casser

son Mariage , alleguant qu'il a-  
voit épousé un Monstre plutôt  
qu'une Femme. Surquoy les Par-  
ties appellées l'Avocat de la Dame  
parla le premier. D'abord il fit  
voir qu'une si grande défautuo-  
sité n'avoit point d'autre cause  
que l'imagination de sa Mere,  
qui se voyant grosse d'elle, s'avisâ  
de faire alaiter sa Sœur aisnée  
par une Chèvre , dont elle avoit  
soin de tenir les pieds de peur d'ac-  
cident ; & il dit ensuite des choses  
si fortes & si touchantes en fa-  
veur de la Dame , que toute  
l'Audience en fut émeüe. Le  
Gentilhomme mesme n'y pût re-

sister ; il en fut attendry , & comme il portoit incessamment ses regards sur celle qu'il avoit aimée avec tant de passion , ses beaux yeux , quoy que languissans , ayant pénétré son cœur , il repassa tout d'un coup de la haine à la tendresse , en sorte qu'il défendit à son Avocat de répondre. La Cour sur cela rendit son Arrest , & renvoya les Parties hors de Court & de Procés. Le Gentilhomme plus amoureux que jamais conjura sa Femme d'oublier ses foiblesses & de retourner chez luy ; mais elle n'en a voulu rien faire jusqu'à present. On croit que la

Cour rendra un second Arrest  
qui portera, que ceux qui se ma-  
rieront à l'avenir, ne coucheront  
point avec leurs Femmes qu'ils  
ne les ayent fait déchausser, &  
qu'ils ne leur ayent fait laver les  
pieds devant eux, de peur qu'on  
ne leur lave la teste à eux mes-  
mes. Je suis, Monsieur, Vostre,  
&c.

L'esprit de l'homme est si  
inventif, qu'on peut dire  
qu'en beaucoup de rencon-  
tres l'Art par son moyen  
l'emporte sur la Nature. D'un  
costé il polit ce qu'elle nous

54 **MERCOURE**

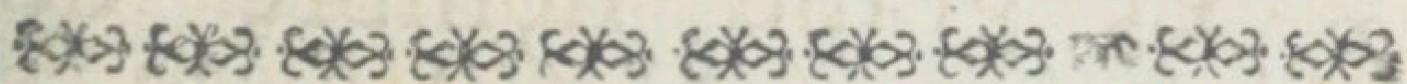
donne de grossier, & d'imparfait, & de l'autre il luy preste des forces, & la fait pour ainsi dire revivre quand elle languit dans un Corps abbatu de maladie, & enfin il sçait repousser ses deffauts, & la fait en quelque sorte rentrer en elle-mesme, comme nous voyons par le surprenant Secret du Sieur *Sigouney* qui demeure dans l'Isle *Nostre-Dame*. Il est assez heureux pour pouvoir remettre les Tailles mal-faites des jeunes Enfans par de certains Corps à ressort dont

il a trouvé l'invention, & que personne n'a pû encore contrefaire. Plus les Enfans font jeunes, plus il les redresse; mais il est fort malaisé qu'il en vienne à bout quand ils ont une fois atteint l'âge de quinze ans. Vous jugez bien que je ne mettray pas icy la Liste des jeunes Personnes qui avoient des Tailles qui leur estoient à charge, & qui sont presentement aussi droites, que si elles n'avoient jamais eu sujet de se plaindre de la Nature. Quoy qu'elles n'ayent

plus aucune marque de ces  
deffauts, il y auroit peut-estres  
des Maris assez fantasques  
pour intenter Procés à leurs  
Femmes comme celuy dont  
je viens de vous parler, qui  
pourtant pourroit avoir eu  
plus de raison de se plaindre  
de sa Femme & de la Nature.  
On peut dire d'un autre costé  
que l'esprit de la Dame avoit  
fait en cette occasion tout  
ce que l'adresse est capable  
de produire, pour luy cacher  
un défaut dont elle ne devoit  
point estre responsable. C'é-  
toit l'unique party qu'elle

avoit à prendre, puisque la Nature ne pouvoit estre ny changée, ny corrigée, & qu'il luy auroit esté inutile d'avoir recours à l'Art, comme celles qui sont devenues plus droites qu'elles n'étoient par le moyen des Corps à ressort. Parmi celles dont le Sieur Sigouney a heureusement corrigé la taille, il y en a d'assez détachées du monde pour vouloir bien rendre témoignage à la vérité, & dire en quel estat elles estoient, avant qu'il leur eust rendu ce bon office.

Le grand nombre de Conquestes est quelque chose de doux pour la vanité des Belles, mais c'est bien souvent un avantage dont la fuite est dangereuse, & en voulant trop avoir, il est à craindre qu'on ne garde rien. L'Avanture que vous trouverez sous des noms d'Oiseaux dans la Fable que je vous envoie, est un exemple sur lequel on pourra faire d'utiles reflexions.



## LA PINCONNE.

## FABLE.

**P**our l'incertain abandonner le  
seur  
Est, à mon sens, trait de peu de sa-  
gesse,  
C'est en un mot, n'avoir pas l'esprit  
meur,  
C'est s'oublier, & n'avoir pas d'a-  
dresse.  
Gens sont assez qui manquent en ce  
point,  
Et sottement donnent dans l'appa-  
rence,  
Si dans ce cas ils ont peu de pru-  
dence,  
C'est-là le fait, & je n'en doute  
point.

60 **MERCURE**

*Si l'ignorez, jadis en une Fable  
Par maints beaux dits Esope le  
prouva;*

*Mais en ce jour Histoire veritable  
Sous noms d'Oyseaux, surprenante,  
agreable,  
Vous l'apprendra. Voicy comme il  
en va.*



*Dans une Voliere charmante  
Fut une Pinçonne fringante,  
Belle causeuse, & qui n'ignoroit  
rien,  
Pleine d'esprit, de maniere enga-  
geante,  
Au reste, Pinçonne de bien,  
Et qui parloit Italien  
Comme sa Langue naturelle.  
Enfin tout ce qu'il faut avoir  
Pour estre parfaitement belle,  
Elle l'avoit, & qui pouvoit la v. ir,*

Incontinent estoit amoureux d'elle.  
 Moult en estoit, mais un tres-facheux  
 cas

Desesperoit ; elle estoit infidelle  
 Autant que fut jamais femelle,  
 Faisant tout son plaisir, quand on  
 goûtoit l'appas

De certains tours fins de prunelle,  
 D'inspirer de l'amour, & de n'en  
 garder pas.

De ses Amans grande estoit la se-  
 quelle.

On y voyoit un Perroquet  
 Plein de sçavoir & de caquet,  
 Beau diseur, conteur de fleurette,  
 Mais de son Bien le calcul trop tost  
 fait

N'avancoit pas son amourette ;  
 Il faut du Bien, prou d'écus font  
 effet.

Ce n'est pas pourtant que le drole

62 **MERCOURE**

*Par beau maintien, & par belle  
parole,*

*N'eust tant soit peu gagné son  
cœur.*

*Mais quoy, tout change, & par  
malheur*

*Changeante estoit nostre mignon-  
ne;*

*D'ailleurs assez bonne personne.  
Ce changement l'avoit fait enrager,  
Pester, crier, il vouloit se vanger,  
Mais comme enfin de tout on se con-  
sole,*

*Aussi s'en consola l'avisé Perroquet,  
Et tout homme sage ainsi fait.*

*Depuis l'Oyseau jouïa son rôle,  
En Oyseau sage, & de bon jugement.  
Près de Pinçonne estoit encor un au-  
tre Amant.*

*C'estoit maistre Butor, de tous le  
moins charmant,*

**GALANT. 63**

Ni jadis aimé, mais pour qui  
l'inconstante  
estoit alors assez indifferente,  
ors qu'un Pinçon de maniere éclatante,  
voyant un beau jour, d'elle s'amouracha,  
Ny peu ny prou ne la fâcha.  
estoit beau, bien fait, avoit une  
Escareille  
sine d'écus, item fort grande  
Kyrielle  
belles qualitez, plus estoit de  
Maison,  
voit l'esprit tourné de la bonne  
façon, [ la Belle.  
omme toute, il estoit avenant pour  
Tous deux en assez peu de temps  
L'un de l'autre furent contens;  
Ils se marquoient une tendresse  
extrême;

64 MERCURE

Si l'un juroit d'aimer toujours,  
L'autre aussitost faisoit de mesmes  
Et promettoit d'éternelles amours  
Eloignez, ils souffroient avec impa-  
tience,

Ce n'estoit que sanglots, que lar-  
mes, que soupirs;

Se revoyant ce n'estoit que plaisirs.

Tous deux avoient mille desirs;  
Pour deviner sur quoy n'est besoins  
de science.

Pendant ce temps un autre Oy-  
seau

En donnant au Pinçon de jalouses  
alarmes,

De cet Amour si plein de charmes  
Mal à propos vint creuser le tom-  
beau.

Un certain Rossignol de noble pa-  
rentage, [boccage,

Le mieux renté des Oiseaux du

**GALANT.** 65

Ayant veu par hazard Pinçonne,  
en fut épris ;

Il la choisit pour sa Cloris,  
Mit tout son sçavoir en usage,  
Pour luy donner l'amour qu'il a-  
voit pris.

Pas n'y faillit ; l'éclat de sa  
naissance,

D'un gros bien la belle apparence  
Estoient d'assez puissans attraits,  
Outre mille autres galans traits  
Dont il sçavoit assaisonner la  
chose,

Il en avoit croqué plus d'une à  
moins de frais.

C'estoit un maistre Sire, en Vers  
ainsi qu'en Prose

Il l'emportoit, il estoit écouté,  
S'il parloit, c'estoit un Oracle,  
S'il faisoit, c'estoit un mira-  
cle,

Novembre 1686.

E

66 MERCURE

Pinçonne en luy ne trouvoit que  
beauté.

Aussi rien n'épargnoit pour atten-  
drir son ame,

Par mille empressemens il luy mar-  
quoit sa flâme,

Sans cesse il soupiroit, pleuroit mes-  
me souvent,

Afin de la rendre plus douce.

Mais en amour quelques soupirs  
qu'on pousse,

Autant en emporte le vent.

Pinçonne cependant payoit de com-  
plaisance [Amant,

Les petits soins de son nouvel

Et pleine de reconnoissance

Luy marquoit son ressentiment.

Pour luy d'abord on conceut de l'es-  
time,

De là sans y penser on vint à l'ami-  
tié ;

Ensuite l'on se fit un crime

De ne le payer qu'à moitié.

Il falloit plus ; un Rossignol se  
tendre,

Meritoit bien pour luy que l'on prist  
de l'amour,

Pinçonne ne s'en pût deffendre,

Le Galant sçavoit plus d'un  
tour [ dre.

Pour la contraindre de se ren-

Pinçon eut beau pleurer & deman-  
der raison,

Pinçonne fut sourde à Pinçon ;

De Rossignol elle estoit trop  
éprise.

Chaque Oyseau se scandalise

De ce cruel changement,

Mais l'ingrate fit serment

De n'en faire qu'à sa guise.

Qu'arriva-t-il ? Le Pinçon de-  
solé,

Après avoir crié , parlé ,  
 Maudit Pinçonne & sa Mai-  
 gnie ,  
 Par nostre Perroquet à la fin con-  
 solé ,  
 Traita son amour de manie ,  
 Resolut de changer de vie ,  
 Et de chercher dans une autre  
 Beauté  
 Plus de constance & de fidelité.



Une Linote sincere  
 Dont il devint amoureux ,  
 Le rendit bien-tost heureux.  
 Elle estoit faite pour plaire,  
 Comptoit parmy ses Ayeux  
 Les Oyseaux les plus fameux ;  
 Tout conspiroit pour leur joye ,  
 Et les jours de ces Amans  
 Sans soucis & sans tourmens  
 Paroissoient filez de soye.

Il n'en estoit pas ainsi  
Des jours que passoit Pinçonne;  
L'Amant d'abord si transi  
En peu de temps l'abandonne.  
Du nom d'Epoux point n'estoit  
entesté;  
Outre plus, en Pinçonne il ne trou-  
voit finance  
Convenable à sa qualité,  
Et sans écus une Beauté  
Ne merite pas qu'on y pense.  
Rossignol en faisant une infide-  
lité,  
Fit voir à la Belle volage  
Qu'elle eust esté cent fois plus  
sage,  
Si son cœur satisfait d'un tendre  
empressement  
Eust conservé Pinçon pour son  
Amant,  
Sans en demander davantage;

On ne m'a point dit le  
 nom de l'Auteur de cetter  
 Fable. Je sçay seulement qu'il  
 est de Troyes, & qu'en l'en-  
 voyant à Mademoiselle C...  
 il l'accompagna de ce Ma-  
 drigal.

**S***I la Belle dont il s'agit*  
*Avoit eu vos yeux, vostre*  
*esprit,*  
*Et mille qualitez qu'en vous cha-*  
*cun admire,*  
*Pinçon malgré son changement,*  
*Quelque chose qu'on eust pû dire,*  
*N'auroit jamais cessé de l'aimer*  
*un moment.*

Voicy un Air de M<sup>r</sup>. l'Ab-

bé, de qui vous connoissez le  
Genie par ceux que je vous  
ay envoyez de sa compo-  
sition avant qu'il fust étably  
à Rouën, où on l'a fait ve-  
nir de Caën comme un hom-  
me rare, & qui passe pour  
un des plus habiles Musi-  
ciens du Royaume, non seu-  
lement pour l'Art de com-  
poser, mais aussi pour la belle  
méthode du Chant, qu'il en-  
seigne à tout ce qu'il y a de  
Personnes de qualité dans la  
Ville.

## AIR NOUVEAU.

**M**A douleur est extrême ,  
 Je ne puis le celer ,  
 En perdant ce que j'aime  
 Comment me consoler ?  
 Mon mal est sans remede , il faut  
 perdre la vie ,  
 Mourons , mais du regret d'avoir  
 perdu Silvie.

Comme toutes les choses  
 dont la cause est bonne &  
 l'effet agreable, doivent tou-  
 jours estre estimées , quoy  
 qu'arrivées entre des parti-  
 culiers , sur tout lors qu'ils  
 sont d'une qualité qui les  
 distingue,

MERCURE

GALANT

AIR NOUVEAU

M

En perdant ce que l'on aime  
Comment on console

Motif de l'air

Refrain de l'air

Le Roy de France

Le Roy de Navarre

Le Roy de Sardaigne

Le Roy de Sicile

MERCURE

GALANT

AIR NOUVEAU

Le premier de ces deux

M

Le premier de ces deux

Comment me console

La paternelle dont le Roy

Alors que je suis en vie

Qu'on a fait de moi

Montre, sans que je sache

Le sort de mon Roy

Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

Donne la cause et donne

Le sort de mon Roy

Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

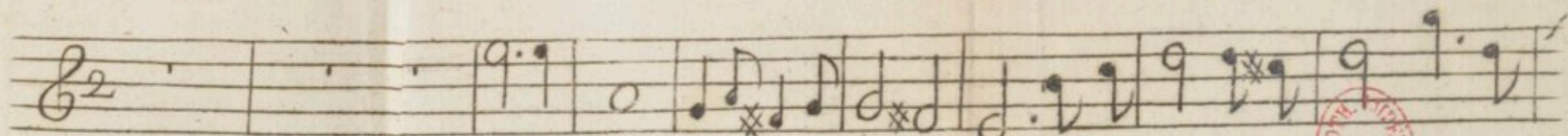
Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

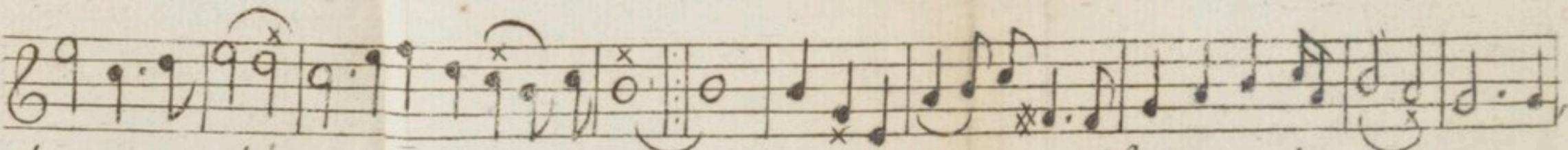
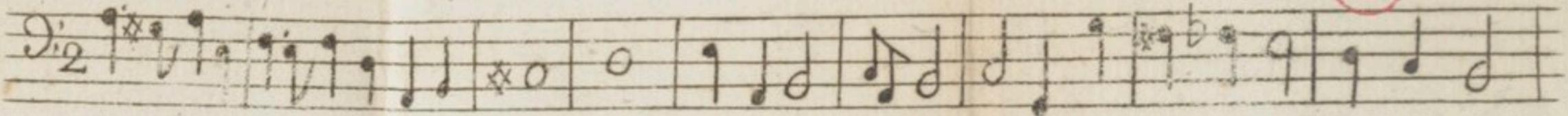
Comment je suis en vie

Le sort de mon Roy

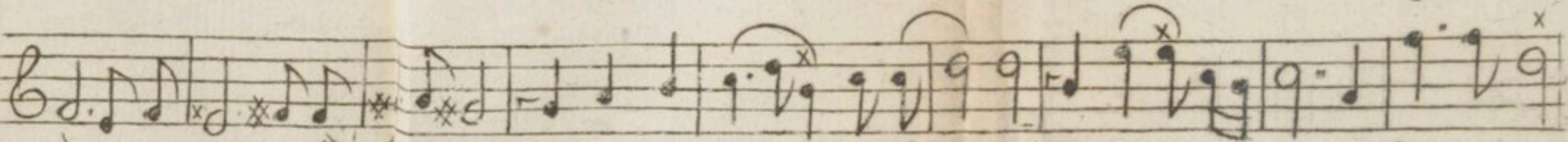
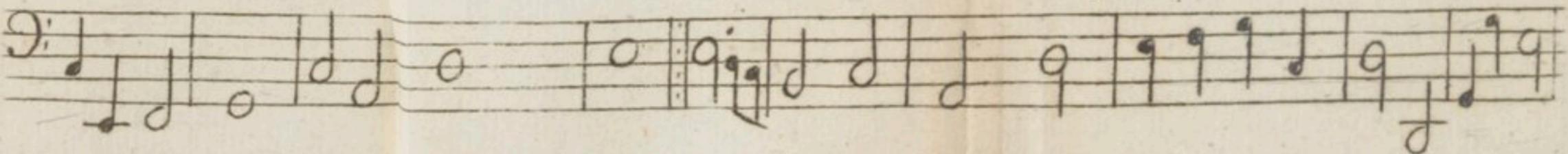
Le premier de ces deux



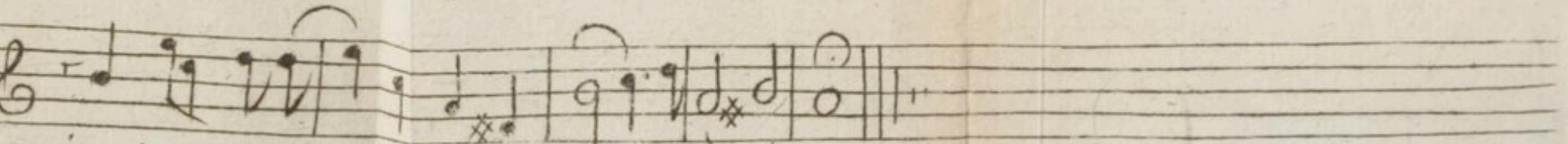
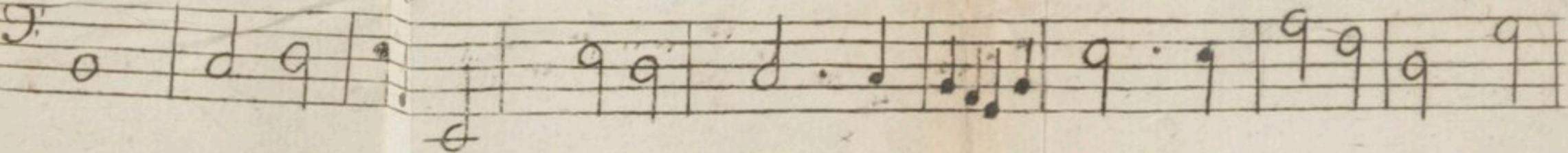
Ma douleur est extrême Je ne puis le celer en per-



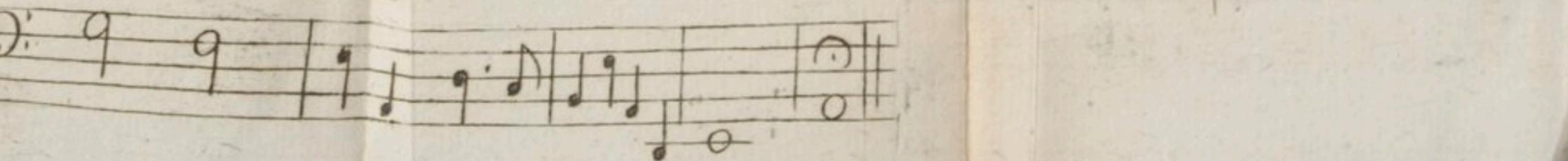
dant ce que j'aime comment me consoler mon mal est sans remède il faut perdre la vi-e mou-



rons mourons mais du regret d'avoir perdu Si lui — e mourons mourons mais du regret



mais du regret d'avoir perdu Si lui — e .



o distingue, je croy que je puis  
v vous faire sçavoir ce qui s'est  
ppassé au Havre de Grace la  
vveille & le jour de S. Martin.

ILa parfaite santé dont le Roy  
jouïssoit à Fontainebleau, &  
le souvenir encore récent de  
la naissance de Monseigneur  
le Duc de Berry ayant dis-  
posé tous les esprits à la joye,  
M<sup>r</sup> le Duc de Saint Aignan  
qui se trouva dans son Gou-  
vernement, & dans la Ville  
du Havre, où il ne s'estoit  
encore rien fait d'assez écla-  
tant pour celebrer ces deux-  
Festes, & marquer le zele  
Novembre 1686. G

74 **MERCOURE**

qu'il sçait si bien inspirer  
dans le cœur des Peuples,  
sur tout ce qui regarde Sa  
Majesté, donna un dîner la  
veille de la S. Martin à M<sup>r</sup> de  
Montmor, Intendant gene-  
ral de la Marine de la Pro-  
vince de Normandie, que la  
delicateffe, l'abondance, &  
la propreté de la table qu'il li-  
tient ordinairement au Ha-  
vre, ne rendirent pas moins  
delicieux, que la Compagnie  
de Cavaliers & de Dames qui  
s'y rencontra. Le reste du  
jour fut employé en Con-  
certs, promenades, & autres

divertissemens, qui ne man-  
quent point dans la Maison  
de ce Duc. Le lendemain,  
jour de S. Martin, ce Gou-  
verneur accompagné de Ma-  
dame la Duchesse de S. Ai-  
gnan, & d'une suite nom-  
breuse de Gentilhommes,  
d'Officiers & de Dames des  
plus qualifiées de la Pro-  
vince, s'estant rendu sur les  
cinq heures du soir chez M<sup>r</sup>  
de Montmor, où il estoit  
prié de souper, fut receu au  
son des Tambours, Trom-  
pettes, Timbales, & d'un  
grand bruit d'Artillerie, par

76 **MERCOURE**

cinquante ou soixante Officiers de Marine lestement vestus, qui l'attendoient dans la Place qui est vis à vis la Maison de M<sup>r</sup> de Montmor, où il vit avec une surprise agreable une tres-belle Illumination qui éclairoit toute la façade du logis. La Porte de cet Intendant estoit ornée de Trophées à la gloire de Sa Majesté, dont les Armes estoient toutes brillantes de lumiere, & des plus superbes ornemens. Celles de ce Gouverneur & de M<sup>r</sup> le Marquis de Seignelay estoient au des-

à fous, & il n'y avoit aucun  
lieu en toute la Maison où  
il n'y eust des lumieres avec  
des Devises & des Emblèmes  
à la gloire de cet Auguste  
Monarque. Les Armes de M<sup>e</sup>  
le Duc & de Madame la Du-  
chesse de S. Aignan estoient  
encore dans la court avec  
plusieurs ornemens. Le bruit  
des Trompettes & des Tam-  
bours ceda à une Simphonie  
charmante qui estoit dans un  
Salon, d'où toute la Compa-  
gnie a esté conduite dans un  
Appartement richement meu-  
blé, elle trouva dans une des

78 **MERCOURE**

Salles un Theatre dont les  
Décorations estoient d'Azur  
semées de Fleurs de Lys. On y  
representa une Comedie. Les  
Dances qui suivirent furent  
accompagnées de Concerts  
meslez de Simphonie qui  
durerent prés de deux heu-  
res, après quoy on descendit  
dans une Salle tres-parée &  
fort éclairée, où estoit un  
Dais sous lequel on avoit mis  
le Portrait du Roy, & où se  
trouva un magnifique Buffet  
& deux Tables. L'une estoit  
de vingt-quatre Couverts,  
& M<sup>r</sup> le Duc de S. Aignan s'y

trouva seul d'homme entre  
tout ce qu'il y avoit de Dames  
qui étoient venuës avec Ma-  
dame la Duchesse de S. Ai-  
gnan. Tous les Officiers en  
grand nombre demeurèrent  
derriere les Dames pour les  
servir, quoy qu'il y eust une  
seconde Table pour eux. Ils  
furent récompensez par les  
Dames, qui leur firent part de  
ce qu'on servit dans ce Repas  
magnifique, où tout ce qu'on  
peut s'imaginer de plus deli-  
cat & de plus rare dans la  
saison, se trouva. Il y eut pen-  
dant le Soupé une Simpho-

nie de Flûtes & de Violons  
tres-agreable. Elle fut inter-  
rompuë par les Timbales &  
par les Trompettes qu'on  
entendoit lors qu'on beuvoit  
les Santez. Le Soupé ne fut  
pas plûtoft finy, qu'on pre-  
fenta à Madame la Duchesse  
de S. Aignan une Lance à  
feu avec laquelle elle alluma  
un Dragon par la fenestre  
de la Salle. Ce Dragon alla  
embrafer un Feu d'artifice  
qui estoit dans la court,  
& après ce premier specta-  
cle, on monta en haut pour  
voir le Feu d'artifice qui é-

estoit preparé dans la Place  
vis à vis la Maison de M<sup>r</sup> de  
Montmor, où le Peuple at-  
tendoit patiemment en se  
bdefalterant à des Fontaines  
bde vin qui estoient aux costez  
bde la face du Logis, & en  
bdançant au bruit de mille  
ocris de joye. Rien n'estoit  
n mieux imaginé que ce Feu,  
bdont les ornemens & le des-  
A fein estoient sur les Victoires  
b du Roy, & particulièrement  
A sur l'Extirpation de l'Herefie.  
I La Religion, la Victoire & la  
A Renommée paroissoient en  
I l'air tenant un Enfant cou-

82 **MERCOURE**

ronné, dont le Maillot estoit  
semé de Fleurs de Lis, qu'ils  
élevoient à un Soleil fort  
brillant, en luy montrant  
plusieurs actions memora-  
bles de LOUIS LE GRAND.  
Elles faisoient la Décoration  
de ce feu avec plusieurs An-  
ges, dont les Epées flam-  
boyantes chassoient l'Here-  
sie & tous les Vices. Le Bal  
commença ensuite. Il y eut  
plusieurs Entrées de Mas-  
ques tres galantes; on y fit  
mesme des Sauts perilleux,  
& plusieurs jeunes gens de  
la Ville pour divertir cet Il-

Illustre Gouverneur qui estoit  
vestu tres-proprement, dan-  
serent des Danses qui sont  
ordinaires sur les Ports de  
Mer, & qui luy parurent tres-  
divertissantes. On y distribu-  
oit en abondance toutes sortes  
de liqueurs, & tous ces plai-  
sirs qui avoient commencé  
à cinq heures, ne finirent  
qu'après minuit. Tout le  
monde sortit de cette char-  
mante Feste avec tant de sa-  
tisfaction, que M<sup>r</sup> le Duc  
de S. Aignan toujours ga-  
lant & spirituel, dit à M<sup>r</sup> de  
Montmor, qu'il estoit impossi-

## 84 MERCURE

ble d'estre jamais mal avec celuy  
qui sçavoit si bien unir les Ele-  
mens les plus opposez, puisqu'on  
avoit veu le feu avec l'air par les  
Fusées volantes, & la Terre &  
l'Eau d'accord par la bonne intelli-  
gence des Officiers de la Marine  
avec ceux de la Garnison, &  
qu'il ne pouvoit comprendre qu'on  
pust tant mesler de plaisirs en-  
semble dans vingt-quatre heures  
seulement. Tous ces Diver-  
tissemens estant finis, ce Duc  
fut conduit dans la Citadelle  
avec les Trompettes & les  
Tambours qui se mesloient  
aux cris de Joye, & de Vive

Le Roy que tout le Peuple  
 pouffoit, & qui font les hon-  
 neurs qu'on rend sur les  
 Vaisseaux de Sa Majesté.

Quoy qu'on se mesle d'ai-  
 mer à tout âge, ce n'est pas  
 du consentement de l'A-  
 mour, si l'on en doit croire  
 ce Madrigal.



L'AGE D'AIMER.

**O** N dit que les Graces un  
 jour

S'entretenant avec l'Amour,  
 Vinrent à discourir de l'âge

86 MERCURE

De ceux qui sont receus à composer  
sa Cour.

Chacune entint divers langage,

Surquoy Cupidon à son tour

Fit cette réponse tres-sage.

O cberes Graces, nous disons

Que passé quarante ans tout Amant

qui soupire

Doit estre mis aux Petites Mai-

sons,

Et que pour les Beutez de nostre

vaste Empire,

Malgré les Diseurs de Phebus,

Et les Amateurs de grimaces,

Six Lustres écoutez elles ne doivent

plus

Sinon regenter dans nos Claf-

ses.

Les belles Personnes ont  
un privilege particulier pour

Vestre de cette galante Cour,  
 mais elles y font rarement  
 fracas si leur beauté n'est  
 accompagnée des agrémens  
 de l'esprit. Ainsi je ne doute  
 point que vous ne foyez du  
 sentiment de celuy qui a  
 décidé une Question que  
 vous aurez sans doute ouïy  
 souvent proposer, & qui a  
 esté faite encore depuis peu  
 dans les termes que je vous  
 l'envoye.

## D E M A N D E.

*Si vous aviez dessein d'aimer,  
 Qui pourroit plutôt vous char-  
 mer,*

88 MERCOURE

*Ou la Sotte qui seroit belle,  
Ou la Laide spirituelle?*

R E S P O N S E.

*La Bestise est un Monstre affreux  
Qui fait tout paroistre hideux,  
Ce qu'on en voit atteint n'a rien  
qui ne déplaise,  
Et je dis hardiment de bouche &  
par écrit,  
Qu'un laid Objet rempli d'esprit  
Me charmeroit plutôt qu'une Beau-  
té niaise.*

Celuy qui a fait cette ré-  
ponse a rendu raison de son  
sentiment par ces autres  
Vers que vous trouverez  
d'une Muse aisée.

## LA BELLE SOTTE.

**J**E vous aimerois bien, A-  
minte,

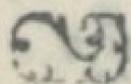
Mais s'il faut vous parler sans  
feinte,

La beauté sans l'esprit ne scauroit  
me charmer,

Malgré tous vos attraits, Sotte  
comme vous estes,

Je soutiens que sans crime on ne  
peut vous aimer,

Si c'en est un d'aimer les Bestes



Vous me direz, belle Niaise,

Que ce n'est pas l'esprit qu'on  
baise,

Mais c'est là raisonner fort bestia-  
lement; [de flâme,

Un Corps inanimé ne cause point

Novembre 1686.

H

Et vos meilleurs Amis confessent  
 hautement,  
 Que vous estes un corps sans  
 ame.



La passion n'est point émeuë  
 Par la beauté d'une Statuë,  
 Fust-elle de la main du Docteur  
 Phidias.

Comme on ne peut aimer des char-  
 mes en peinture,  
 Vous n'estes point, Aminte, un Ob-  
 jet plein d'appas,  
 Vous n'en estes que la figure.



Il n'est plus de Culte Idolâtre.  
 Une Divinité de plâtre  
 Parmi nous aujourd'huy n'a plus  
 d'Adorateurs;  
 Vous pretendez en vain que cha-  
 cun vous cajole,

On ne peut vous donner ny d'encens  
ny de cœurs,  
Puisqu'on ne souffre plus d'I-  
dole.



Vive la Belle Ingenieuse,  
Dont la Grace victorieuse  
Gagne tout par sa veuë & par ce  
qu'elle dit.  
Ce sont les qualitez de ma chere  
Corine,  
Dont la beauté m'enchante, & l'es-  
prit me ravit,  
Mais dont la rigueur m'assas-  
sine.

Voicy la quatriéme suite  
de l'Histoire des Estampes ;  
si je l'ay interrompuë le der-  
nier mois, ce n'a esté que

parce que je la voulois continuer par quelque chose de curieux sur ce sujet. J'en suis venu à bout, & ce que je vous envoie est d'un grand travail, d'une grande recherche & glorieux à la France, qui peut se vanter d'avoir chez-elle d'aussi grands Hommes que le Siecle le plus renommé en a eu pour les beaux Arts. Cela se connoist dans ce que je vous envoie, qui en vous faisant voir M<sup>r</sup> le Brun presque entier, ne vous laissera point douter que nous n'ayons en luy un

de ces Genies merueilleux & universels qui n'ignorent rien La France le doit au Roy, puisque le desir qu'il a eu de plaire à ce Monarque pour qui il a fait un si grand nombre d'ouvrages, luy a donné de nouvelles lumieres & une nouvelle force. Aussi peut-on dire qu'il a plus travaillé luy seul que beaucoup des plus illustres Anciens ensemble. Je passe à l'Histoire de ses Estampes, qui vous apprendra mille choses curieuses.

Quoy qu'il y en ait un

fort grand nombre que l'on a gravées d'après ses Desseins & ses Tableaux, il y a lieu de s'étonner qu'il s'en trouve encore si peu, quand on considère tous les Ouvrages qu'il a faits en divers endroits. De toutes les Estampes qui paroissent au jour, le Roy en a fait graver une partie, dont les Planches sont conservées dans sa Bibliothèque. M<sup>r</sup> le Brun en a fait graver une autre partie, & plusieurs Soutenans d'une qualité distinguée ont fait graver les sujets de These qu'il a faits pour eux.

Le peu d'exactitude qu'il a eu à faire valoir les Privileges que le Roy luy a accordé, de faire luy seul graver ses Ouvrages, avec deffenses à toutes personnes de l'entreprendre sans son consentement, est cause qu'il se trouve encore plusieurs Estampes d'après luy & sous son nom, dont il auroit lieu de desavoüer une partie, à cause du peu de soin que ceux qui les ont executées ont apporté à leur donner quelque conformité avec les Originaux.

Les Estampes que le Roy a fait graver sont celles de l'Histoire d'Alexandre.

La premiere qui est gravée au Burin par M<sup>r</sup> Edelink en deux Planches, est celle où est représentée la Visite qu'Alexandre accompagné d'Ephestion rendit à la Famille de Darius, après l'avoir vaincu près de la Ville d'Isse, & comme Alexandre marqua en cette occasion beaucoup de clemence envers cette Famille affligée, elle est exprimée en ces termes au bas des Estampes,

*Sui*

*Sui victoria indicat Regem.*

*Il est d'un Roy de se vaincre  
soy-mesme.*

Le Tableau d'après lequel  
cette Estampe est gravée est  
le premier que M le Brun  
ait fait sur cette Histoire.

Le Roy en 1661. desirant  
connoistre par luy-mesme si  
le merite de celuy qu'il avoit  
destiné pour son premier  
Peintre répondoit à l'estime  
qu'il s'estoit acquise dans le  
monde, luy donna ce Sujet,  
& comme Sa Majesté voulut  
le voir travailler, Elle luy  
ordonna un Appartement

Novembre 1686.

I



98 **MERCOURE**

dans le Chasteau de Fontaine-bleau, où Elle luy faisoit l'honneur de le venir voir peindre dans des temps mesme impreuûs, & Elle y faisoit plusieurs heures. Le Roy a fait presentement placer ce Tableau dans l'Antichambre de son grand Appartement de Versailles. Il en a esté fait une Description par M<sup>r</sup> Phelibien, où l'on pourra voir le dessein que M<sup>r</sup> le Brun a eu en traitant ce sujet, & la raison des passions qui s'y trouvent.

Les quatre autres Estam-

pes de la suite de cette Histoire sont gravées par M<sup>r</sup> Audran, & representent,

1. L'Entrée qu'Alexandre s'ouvrit dans la Perse par le Passage du Granique. La resistance qu'il y trouva par la multitude inombrable des Troupes qui estoient de l'autre costé du Rivage, est marquée au bas de l'Estampe par ces mots.

*Virtus omni obice major.*

*La vertu, la valeur surmonte  
tout obstacle.*

2. La fameuse Bataille d'Arbelles par laquelle Alexandre

100 M E R C U R E

s'assura l'Empire des Perfes..2

L'Estampe a cette Inscrip-  
tion au bas ,

*Digna orbis imperio virtus.*

*La Vertu peut pretendre à  
l'Empire du monde.*

3. Porus amené tout blessé  
qu'il estoit après sa deffaitte  
devant Alexandre , & qui  
par la fermeté de son coura-  
ge merita d'estre traité en  
Roy par son Vainqueur avec  
cette Inscription au bas.

*Sic virtus & victa placet.*

*La Vertu plaist quoy que  
vaincuë.*

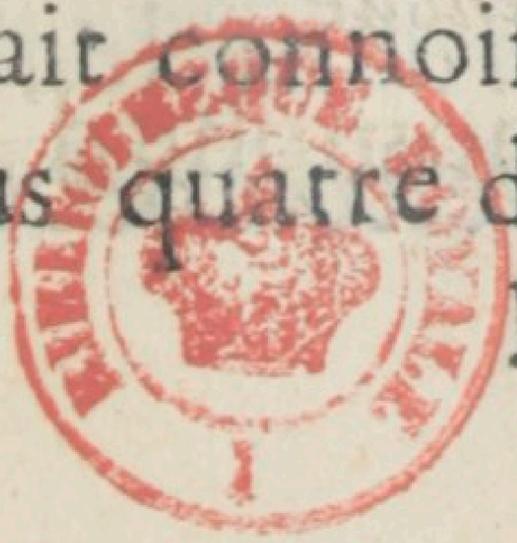
4. Le Triomphe d'Alexan-

tre dans la Ville de Babilone  
avec cet autre mot,

*Sic virtus evehit ardens.*

*Ainsi par la Vertu s'élevent  
les Heros.*

De ces quatres Estampes,  
les trois premieres sont en  
quatre Planches, & la qua-  
trième en deux Planches. Les  
Tableaux d'après lesquels  
elles ont esté gravées sont  
placez dans le Cabinet du  
Roy au vieux Louvre, &  
sont d'une grandeur au des-  
sus de tous les Tableaux  
dont on ait connoissance. Ils  
sont tous quatre de la mes-



me hauteur de 16. pieds , &  
ont de longueur , le premier  
30. pieds , le second 39. pieds  
cinq pouces , le troisiéme  
pareille longueur , & le qua-  
triéme 21. pieds 5. pouces.  
Les Figures qui sont sur le  
devant , sont plus grandes  
que nature.

M<sup>r</sup> le Brun a fait ces  
grands Tableaux dans les  
Gobelins peu de temps après  
l'établissement qui y a esté  
fait des Manufactures Roya-  
les des meubles de la Cou-  
ronne , & dans le mesme  
temps qu'il estoit occupé à la

conduite de toutes les Peintures qui se faisoient pour le Roy en divers endroits, & à donner les desseins de tous les Ouvrages qui se font dans cet Hostel, en sorte que ces quatre grands morceaux parurent au jour sans que l'on se fust presque aperçû que M<sup>r</sup> le Brun eust pû trouver du temps pour y travailler.

Comme ce sont des Batailles, il seroit trop difficile d'en faire une description, & je ne pense pas mesme qu'on puisse concevoir au-

tremement qu'en les voyant, le grand mouvement qui s'y trouve, la grandeur de la conception, la fertilité de l'invention, la beauté de l'ordonnance, la correction du dessein, & l'industrie de la distribution des lumieres. Puisque les Estampes sont en beaucoup d'endroits, je croy qu'il vaut mieux vous inviter à les voir, que de s'imaginer pouvoir vous en donner une idée par un recit qui réponde dignement à l'intention de l'Auteur.

On a fait la distribution

des Estampes dont je viens de vous parler pendant trois ou quatre années dans la Bibliothéque du Roy , mais on l'a discontinuée , & elles se trouvent seulement chez quelques Marchands d'Estampes , qui dans le temps de la Vente en ont fait provision.

Il a aussi esté gravé par le mesme S<sup>r</sup> Audran une autre Estampe en cinq Planches d'après la Coupe peinte à fresque dans la Chapelle du Chasteau de Sceaux. M<sup>r</sup> Colbert luy fit faire ce morceau

## 106 MERPURE

comme un essay avant que de faire l'Escalier de Versailles qui est peint aussi à fresque ; mais il est facile de juger par la force de cette fresque qui se soutient d'une maniere à durer toujours, que son essay est un coup de Maistre.

Le sujet de cette Chapelle est le Baptesme du Sauveur du Monde par Saint Jean, qui est representé sur l'Autel en deux figures de marbre plus grandes que nature, & comme ce fut dans ce temps là que Dieu le Pere

découvrit aux Hommes la Divinité de son Fils par cette parole, *C'est icy mon Fils bien-aimé*, c'est ce moment que M<sup>r</sup> le Brun a voulu représenter dans la voûte.

La Figure de Dieu le Pere est dans le milieu soutenuë par trois Anges, dont les deux qui sont plus bas représentent la Loy de Nature & la Loy de Moyse, & le troisiéme la Loy de Grace. M<sup>r</sup> le Brun a donné à ces trois Anges des caracteres qui conviennent à ce qu'ils signifient. Celuy de la Loy

de Nature est presque tout dans l'ombre, celui de la Loy de Moyse est moins ombré, & a les yeux éclairés d'un rayon de lumiere, & tous deux tirent un grand Voile par lequel est figurée cette separation qui estoit entre Dieu & les Hommes, & qui a esté levée par la Mission de Jesus-Christ. Le troisiéme Ange, qui est celui de la Loy de Grace, est tout éclairé. Cette voûte est remplie de plusieurs figures d'Ange avec des Instrumens de Musique, & qui suspen-

dent leur Concert pour entendre cette voix qui les étonne. D'autres enlevent les Vases qui servoient aux Sacrifices de l'ancienne Loy, l'Arche d'Aliance & le Chandelier, & déchirent le Voile du Temple. Les Saints Anges Michel & Gabriel semblent s'entretenir des Mysteres qui s'operent en ce moment, & un Ange qui represente la Charité, est accompagné de la Pureté, de la Foy & de l'Obeissance, toutes distinguées par des Symboles qui leur sont propres. M' l'Abbé

## 110 MERCURE

Talemand en a fait une description en Prose qui n'est point encore au jour, & Mademoiselle de Saint André une autre en Vers qui a esté veüe.

L'Estampe dont je viens de vous parler est gravée depuis deux à trois ans, mais elle n'a point encore paru, non plus que l'Estampe qui est gravée en huit Planches, qui toutes ensemble font neuf pieds de long, par M<sup>r</sup> Baudet d'après les peintures à fresque de l'Escalier de Versailles. Cet Escalier est un

## GALANT. III

morceau connu, la beauté  
de la fresque répond à la  
grandeur de l'Ouvrage; je  
vous en ay même donné  
une description dans la se-  
conde Partie de ma Lettre  
de Septembre 1680. ce qui  
fait que je ne la repeteray  
point icy.

Il s'est encore distribué  
dans la Bibliothéque du Roy,  
quelques autres Estampes  
gravées par M<sup>r</sup> le Clerc d'a-  
près les Tapisseries qui se  
font aux Gobelins. Vous sça-  
vez que c'est dans ce lieu que  
M. le Brun fait faire les des.

seins de toutes les Tapisse-  
ries qui ont pour sujet l'His-  
toire du Roy. L'on avoit pro-  
jetté d'en continuer la gra-  
veure pour les donner au  
Public, mais cet Ouvrage a  
esté discontinué. Les Estam-  
pes qui sont gravées sont,

La Deffaite du Comte de  
Marfin.

La Prise de Douay.

Celle de Tournay.

L'Audience des Suisses.

Les quatre Elemens.

Les quatre Saisons.

Les autres Estampes que

M<sup>r</sup> le Brun a fait graver, &c

dont il a les Planches en sa possession, font,

Celle du Palais du Soleil autour duquel l'année est représentée sous la forme d'un Serpent qui joint sa teste à sa queue.

Le Triomphe de Constantin.

La Bataille de Constantin contre Maxence.

Le Martire de S. Estienne.

Une Presentation de la Vierge au Temple.

Le Massacre des Innocens.

Un S. Michel où est un Groupe d'un Sujet de la

*Novembre 1686. | K*

II 4 MERCOURE

cheute des Anges.

Un Livre de Fontaines.

Un Livre de Frises Mari-  
times.

Un Livre de Façades d'Ar-  
chitecture faite pour Marly.

L'Estampe du Palais du  
Soleil est de forme ovale, &  
gravée par M<sup>r</sup> Audran en  
quatre Planches à l'eau for-  
te retouchée au Burin, &  
est dédiée au Roy. Elle a  
esté faite d'après un dessein  
qui devoit servir d'exquisse à  
un Plat fond que M<sup>r</sup> le Brun  
avoit projeté de peindre  
dans une Salle du Chasteau

de Vaux le Vicomte ; mais  
qui n'a pû estre executé.

Le Soleil y est representé  
assis sur le devant du Palais  
entouré du Serpent qui joint  
sa teste à sa queue, & qui fi-  
gure le cours de l'année,  
ainsi que les Egyptiens la re-  
presentoient. Les quatre Sai-  
sons sont placées en quatre  
endroits, & forment quatre  
Groupes principaux qui en-  
vironnent le Palais.

L'Esté est placé au devant.

L'Hyver est derriere à l'op-  
posite.

Le Printemps est à droite

dans ce Tableau, & à gauche  
dans l'Estampe, ce qui arri-  
ve ordinairement à la gra-  
veure.

L'Automne est à l'oppo-  
site de l'autre costé.

M<sup>r</sup> le Brun y a fait entrer  
les sept Planettes, les figures  
du Zodiaque, les vents, les  
mois, les jours & les heures,  
ce qui fait tout ensemble  
une merveilleuse harmonie  
dans l'Ordonnance.

Le Triomphe de Con-  
stantin est gravé en quatre  
Planches, aussi à l'eau forte  
retouchée au Burin, par le

mesme d'après un dessein fait pour une Tapissierie qui devoit accompagner la Bataille de Constantin contre Maxence qui est du dessein de Raphaël peinte par Jules Romain, & c'est pour cela que M<sup>r</sup> le Brun y a donné les airs de teste, & des fortes de vestemens qui ont rapport aux manieres de Jules Romain; elle est dediée à M<sup>r</sup> Colbert.

Constantin y paroist dans le milieu sur un Char tiré par plusieurs Chevaux. Il est couronné par la Victoire qui

118 **MERCOURE**

est en pied derriere luy sur  
le mesme Char, & au dessus  
de sa teste sont plusieurs Ge-  
nies qui luy preparent des  
nouvelles Palmes; il est ac-  
compagné & devancé de  
tout ce qui faisoit la gloire  
du Triomphe chez les Ro-  
mains, & est suivy des Es-  
claves les plus qualifiez qu'il  
avoit vaincus. Il y paroist  
deux Arcs de Triomphe, l'un  
sur le devant qui est celuy  
qui a esté élevé à la gloire de  
Constantin, d'où il sort, &  
dont il n'est pas encore fort  
éloigné; & l'autre est plus

ans le lointain vers lequel  
s'avance pour aller au Ca-  
pitole.

Ce dessein avoit esté fait  
pour des Tapisseries que fai-  
oit faire M<sup>r</sup> Fouquet. M<sup>r</sup> le  
Cardinal Mazarin l'ayant  
veu un jour qu'il alla à Vaux,  
fut si satisfait du dessein de  
ce Triomphe qu'il dit à M<sup>r</sup>  
de Brun, qu'il auroit souhaité  
de voir de luy une Bataille  
qui l'accompagnast, & c'est  
ce qui luy donna lieu de faire  
l'autre dessein de la Bataille  
de Constantin contre Ma-  
xence, que Raphaël avoit

120 **MERCURE**

déjà traitée , mais qu'il avoit voulu particulariser davantage.

Maxence avoit fait construire un Pont , qui pouvoit se briser facilement en relachant certains liens qui en faisoient l'assemblage. Il avoit dessein d'y attirer Constantin pour le faire périr en cet endroit , mais sa Machine n'eut pas une réussite conforme à ce qu'il avoit projeté. Dès le commencement du Combat son Armée fut poussée par Constantin , & voulant fuir par dessus

ce Pont en desordte, elle l'acabla de son poids, tous ceux qui se trouverent dessus y perirent, & Maxence luy-mesme fut noyé.

C'est ce dessein qui a esté gravé en trois Planches comme l'autre & par le mesme; l'Estampe est aussi dediée au Roy.

Le Martyre de S. Estienne à l'eau forte aussi de M<sup>r</sup> Audran en une seule Planche, est gravée d'après un Tableau que M<sup>r</sup> le Brun a fait autrefois pour un May à Notre-Dame de Paris. L'on  
*Novembre 1686. L*

122 **MERCURE**

ſçait la Loy que les Orfévres  
ſe font faite d'y presenter  
tous les ans un Tableau le  
premier jour de May. C'eſt  
un employ que recherchent  
tous les Peintres qui veulent  
ſe faire connoiſtre. M<sup>r</sup> le  
Brun y en a fait deux, & ce-  
luy-cy eſt placé au deſſus  
d'une des petites portes du  
Chœur à gauche en entrant.  
Contre la coûtume de tous  
ceux qui ont traité ce Sujet,  
il a représenté S. Eſtienne a-  
vec des cheveux longs &  
une Aube blanche ſans Dal-  
matique, en quoy il a faiſ

voir combien il estoit instruit des coûtumes, estant certain que dans ce premier temps du Christianisme les Diacres ne se servoient point de ces habillemens qu'ils ont pris depuis, & qu'ils portoient les cheveux longs à cause du Vœu de Nazaréen que les Diacres faisoient, & sur tout ceux qui estoient Juifs.

L'Estampe de la Presenta-  
tion de la Vierge au Tem-  
ple est gravée au Burin en  
une Planche par M<sup>r</sup> Sertlin  
d'après un Tableau qui est

aux Capucins du Faux-bourg  
S. Jacques. La Vierge y est  
à genoux aux pieds du Grand  
Pasteur, qui en avançant les  
bras témoigne la joye qu'il a  
de la recevoir, & elle y est  
représentée dans une action  
qui marque tant de pudeur  
& de simplicité, qu'il n'y a  
que les yeux qui en peuvent  
estre les Juges. L'Estampe  
est dediée à M<sup>r</sup> de Harlay Ar-  
chevesque de Paris.

L'Estampe du Massacre  
des Innocens est en deux  
Planches à l'Eau-forte, re-  
touchée au Burin par MM

Loir, Orphèvre, le Tableau  
d'après lequel elle est gra-  
vée, n'estoit presque qu'ébau-  
ché lors qu'il est fortly de la  
main de M<sup>r</sup> le Brun, & il ne  
l'a achevé que long-temps  
après, à la consideration de  
M<sup>r</sup> du Metz, entre les mains  
duquel il est tombé.

La maniere avec laquelle  
le sujet est traité, merite que  
l'on y admire la sagesse de  
celuy qui l'a fait. Il n'y avoit  
pas d'apparence que dans le  
temps d'une telle cruauté,  
tant de Meres & d'Enfans se  
fussent trouvez en un mesme

lieu, sans y avoir esté con-  
duits par quelque motif, puis  
qu'au contraire il n'y a point  
de doute qu'elles ne cher-  
chassent les endroits les plus  
reculez & les plus secrets.  
C'est pourquoy M<sup>r</sup> le Brun a  
peint plusieurs Tombeaux  
dans le lieu qui sert de champ  
à son Tableau; & comme les  
Tombeaux estoient sacrez  
chez les Juifs, il feint que ces  
pauvres Femmes s'y estoient  
retirées pour mettre leurs En-  
fans à couvert de ceux qui  
les vouloient massacrer, mais  
inutilement, puis que deux

Ministres d'Herode assis dans un Char, dont les chevaux foulent aux pieds des Meres, qui écrasent elles-mêmes leurs Enfans sous elles, viennent jusque dans ce lieu faire executer les ordres de leur Maistre. M<sup>r</sup> le Brun y a peint des Femmes de différentes conditions, pour avoir lieu d'y traiter des caracteres de douleur qui leur conviennent, & l'on peut dire qu'il n'y a point de discours, quelque éloquent qu'il fust, qui püst mieux exciter la compassion & les larmes.

L'Estampe du S. Michel, & du Groupe de la cheute des Anges, est du mesme M<sup>r</sup> Loir, Orphèvre, à l'Eau-forte, retouchée au Burin, & est dédiée à M<sup>r</sup> de Louvois. Le sujet tout entier de la cheute des Anges avoit esté fait pour peindre dans la Chapelle de Versailles, qui estoit où est presentement l'Escalier de la Reyne. Il a esté fait une Exquisse du tout ensemble dans un modelle de la voûte où il devoit estre executé, & outre cette Exquisse, M<sup>r</sup> le Brun en a peint le Groupe du

milieu dans un Tableau fort  
finy, & d'après lequel cette  
Estápe a esté gravée. Dans ce  
sujet il n'a point mis d'épées  
dans les mains des Anges qui  
executent les ordres du Ciel,  
comme ont fait tous ceux  
qui ont traité ce sujet; mais  
il a peint une grosse nuée  
sous les pieds de la figure de  
sa Divinité, qui est dans le  
milieu du dessein, & cette  
nuée est formée & grossie par  
les crimes des Anges rebel-  
les, & c'est delà que sortent  
les foudres qui les précipi-  
tent. Il s'est bien servy de

130 **MERCURE**

plusieurs figures d'Anges, & a  
comme d'instrumens de la  
vangeance, mais il les fait  
agir de maniere, que toutes  
leur force est tirée de la tou-  
te puissance de Dieu, ne se  
servant que des mesmes fou-  
dres qui sortent de la nuée, &  
des Boucliers qu'il leur a mis  
à la main, où sont écrites les  
vertus opposées aux crimes  
capitaux. La figure de Saint  
Michel, qui a le nom de  
Dieu sur son Bouclier, est  
dans le milieu. Le noeud prin-  
cipal du Groupe qui est au  
dessous de luy, est un Dragon

à sept Testes, qui ont la figure des Animaux dont on se sert pour représenter les sept Pechez capitaux. Ce Dragon entraîne avec luy un grand nombre d'Anges rebelles qui semblent se vouloir servir de luy, comme d'un soutien pour s'empêcher de tomber. La Figure qui représente la Divinité, est tranquille, & ne fait que pousser la nuée, qui s'élève jusque devant elle, & dans le Ciel, qu'il a fait un lieu de repos pour contraster avec le desordre. Au dessous sont plusieurs autres

132 MERCOURE

Figures d'Anges de ceux qui  
sont demeurez dans l'innocence ; ils font un Sacrifice  
à Dieu de leur soumission &  
de leur obeissance.

Le Livre de Fontaines est  
gravé à l'Eau-forte en plu-  
sieurs Planches par M<sup>r</sup> de  
Chastillon. M<sup>r</sup> le Brun en a  
fait un grand nombre de Dess-  
seins, dont la pluspart ont esté  
executez dans les Jardins de  
Versailles, & il a fait un Re-  
cueil de celles qui n'ont  
point servy pour le donner  
au Public.

Le Livre de Dessseins & de

Frises maritimes est aussi gravé par le mesme, en plusieurs Planches.

Celuy d'Architecture contient les Façades qui ont esté faites pour les Pavillons de Marly, & dont on a executé une partie. Elles sont gravées par M<sup>r</sup> le Clerc.

M<sup>r</sup> Edelink a gravé au Burin, en deux Planches depuis sept ou huit mois, un Crucifix entouré de plusieurs Anges. Le Tableau sur lequel cette Estampe a esté gravée, appartient au Roy, & a esté fait pour la Reyne Mere de

## 134 MERCURE

Sa Majesté. Elle avoit eu en-  
pensée de représenter le Sau-  
veur du Monde expirant en  
Croix, & environné de plu-  
sieurs Anges, qui entrant  
dans tous les sentimens de  
douleur, d'aneantissement &  
d'amour qu'elle s'estoit ima-  
giné, compatissoient à cet  
Homme-Dieu mourant. Elle  
le proposa à M<sup>r</sup> le Brun, qui  
entra si bien dans son senti-  
ment, qu'il avoua qu'il estoit  
impossible d'exprimer mieux  
sa pensée.

Les desseins des Theses que  
M<sup>r</sup> le Brun a faits pour plu-

Plusieurs personnes de considération, ont esté gravez par differens Graveurs. M<sup>r</sup> Roussellet a gravé les premiers; M<sup>r</sup> Poilly en a gravé une autre partie, & M<sup>r</sup> Edelink a gravé les derniers qui ont paru. Il y en a un grand nombre, & si j'en puis avoir une liste, je vous l'envoyeray. Je me contenteray de vous parler icy des deux derniers, qui ont esté gravez au Burin par M<sup>r</sup> Edelink. Elles ont esté toutes deux présentées au Roy; la premiere par M<sup>r</sup> le Coadjuteur de Roüen, & la

seconde par M<sup>r</sup> le Marquis  
de Croissy.

La premiere de ces Theses  
represente le Roy à cheval,  
qui surmonte les efforts des  
trois formidables Puissances  
qui s'estoient liguées ensem-  
ble contre luy. La Providence  
qui est au dessus du Roy, étend  
son manteau comme pour le  
couvrir & le défendre contre  
les insultes de ses Ennemis. La  
Gloire est auprès d'elle, & une  
Victoire tient des Palmes &  
une Couronne, pour couron-  
ner les Actions heroïques de  
Sa Majesté. Le Roy s'avance

vers une Hydre à sept testes  
excitée par l'Envie, & qui  
semble qu'une Aigle qui est à  
costé, ait couvée sous ses aî-  
les. Il y a encore plusieurs  
autres Figures qui convien-  
nent au sujet, & qui mar-  
quent les efforts de ses Enne-  
mis. Le bas de la These est  
un Rocher, sur lequel est le  
Roy, d'où tombent d'un cô-  
té la Rebellion, & de l'autre  
la Fourberie; & dans le mi-  
lieu l'on avoit écrit les Posi-  
tions: mais elles ont esté ef-  
facées après avoir esté sou-  
venuës, & l'on y a mis à la

*Novembre 1686.*

M

place le Desordre ou la Fureur  
de la Guerre, attaché à un  
Dragon qui tombe avec luy,  
& qui sous une de ses Serres  
estouffe un enfant qui est le  
Simbole de l'Innocence. La  
Pieté & la Religion paroif-  
sent sortir de l'obscurité du  
rocher où elles s'estoient re-  
tirées pendant les troubles &  
regardent le Roy comme leur  
Liberateur.

Dans la seconde These,  
le Roy est representé don-  
nant la Paix à l'Europe d'une  
main, & de l'autre retenant  
la Victoire qui luy montre

de nouveaux Trophées. La Gloire luy met une Couronne sur la teste, & un petit Amour en tient une autre qui est un peu plus élevée, & qui est formée de plusieurs étoiles. L'Europe est au bas d'un costé avec toutes les marques qui la font reconnoistre. Elle tend les bras pour recevoir la Paix qui luy est donnée sous la figure d'une belle Femme tenant en sa main un Caducée, & accompagnée de l'Abondance; & de l'autre costé est la Philosophie qui soutient une draperie sur la-

## 140 MERCOURE

quelle sont écrites les Positions. Elle a le visage éclairé du flambeau d'un petit Genie, qui est celuy du Soutenant. Au dessous est la Nature que la draperie où sont écrites les Positions, laisse voir à decouvert. Elle a dans son sein, & est accompagnée des animaux les plus féconds, & à ses pieds est un Vautour qui devore un Oiseau pour marquer la destruction & la generation de toutes choses. A costé du Roy est une Victoire tenant un Etendard qui est déployé par la Renom-

mée; la Dedicace est écrite dans cet Etendard. De l'autre costé la Pieté & la Bonté ferment le Temple de Janus, ce qui faisoit connoistre chez les Romains que tout estoit en paix.

Il y a encore plusieurs autres Estampes gravées d'après les ouvrages de M<sup>r</sup> le Brun par divers Graveurs. Je tâcheray d'en avoir un Memoire dans la suite. Toutes les Estampes dont je viens de vous parler, se trouvent chez le S<sup>r</sup> Perou, Concierge del'Academie Royale de Scul

pture & de Peinture, dans la  
Ruë de Richelieu.

C'est chez le mesme que  
se vendent les belles Estain-  
pes de M<sup>r</sup> de Vandermeulen,  
dont je vous ay déjà parlé, &  
qui representent au naturel  
toutes les Conquêtes du Roy  
destinées sur les lieux par ce  
fameux Peintre. Il est impos-  
sible de mieux travailler en  
ce genre, & l'on peut dire  
que non seulement il est ori-  
ginal pour ces sortes d'ou-  
vrages, mais que nous ne  
voyons personne aujour-  
d'huy qui travaille à le co-

pié, tant il est difficile d'y  
atteindre. Si vos amis sou-  
haitent avoir de ces Estam-  
pes, vous devez leur dire  
qu'elles commencent à de-  
venir rares, à cause du grand  
nombre que les Etrangers en  
enlevent, & qu'on en porte  
jusqu'au fond des Indes, ces  
Peuples estant curieux de  
voir les Conquestes de Sa  
Majesté, qui ny font pas  
moins de bruit qu'elles en  
font dans toute l'Europe.

Vous sçavez, Madame,  
que le Roy de Dannemarck  
a donné ordre qu'on rela-

chast les Vaisseaux qui apar-  
tenoient aux Negocians de  
Hambourg, & qui avoient  
esté arrestez à Glukstadt, &  
à Copenhague. Voicy en  
quels termes cet ordre a esté  
conceu suivant la traduction  
litterale que l'on en a faite.

**S**A Majesté Royale de Dan-  
nemarck, Nord - Vveghe  
&c. ayant eu l'extrême clemen-  
ce de se faire représenter ce qui  
s'estoit passé & ensuiuy aux con-  
ferences qui se sont tenues jusqu'i-  
cy entre les Ministres par Elle é-  
tablis Commissaires avec ceux de  
l'Ele-

l'Electeur de Brandebourg, des  
Princes de Lunebourg, et de  
Hesse-Cassel, sur les affaires de  
Hambourg, et la maniere dont  
ils ont reiteré leurs instances en  
termes pressans, touchans et obli-  
geans, de la part de leurs Princi-  
paux et Maistres, Elle a bien  
voulu par une bonté toute royale,  
negliger son ressentiment, et y  
renoncer tout à fait envers ladite  
Ville de Hambourg, en y joi-  
gnant encore par une grace specia-  
le la restitution et le relâchement  
des Navires, Marchandises,  
et Effets, qui appartiennent  
aux Habitans et Dépendans de  
Novembre. 1686. N

## 146 MERCURE

ladite Ville, lesquels Sa Majesté  
avoit fait arrester & retenus jus-  
ques à present, & redonnant la  
pleine & entiere liberté du com-  
merce de Hambourg en tous les  
lieux & places où il se peut fai-  
re. Pour tout le reste, Sadite  
Majesté veut bien s'en rapporter  
à ce qui est dit dans le Traité de  
Pinnenberg, veu mesme que la  
Ville s'en est ainsi expliquée, &  
l'a instamment requis de la sorte  
avec une profonde soumission par  
sa Lettre du 16. de ce mois.   
faisant, Sadite Souveraine   
Royale Majesté, a déclaré   
declare par ces presentes, que besd

nignement & par sa pure bonté,  
pour témoigner d'autant plus son  
inclination volontiers portée à  
terminer définitivement la resen-  
te mesintelligence, & à procurer  
le bien de ladite Ville, son trafic,  
commerce, profits & autres avan-  
tages, comme aussi à faire tout ce  
qui peut contribuer au repos des  
Peuples, Elle a bien voulu par  
un pur effet de sa clemence Roya-  
le, déroger à son juste ressenti-  
ment touchant l'indignation &  
la haute disgrâce que la Ville s'es-  
toit attirée auprès de Sa Majesté,  
& ainsi luy rendre & restituer  
ce qu'il y a d'arresté de ses Navi-

res & Effets, remettant aux Conférences qui se tiendront cy-après la satisfaction qu'Elle vouloit exiger de la Ville, tant pour l'hommage requis, qu'autres griefs qui sont en debat; laissant dès à présent la Ville, sous la faveur d'une Amnistie generale, dans sa premiere liberté & joiissance de commerce par eau, & par terre en tout endroit, sans nulle interruption ny alteration, de sorte qu'Elle la laisse rentrer dans tous ses droits & dans les avantages qui luy ont esté accordez, & stipulez par le Resultat de Pinnenberg; à condition que ladite Ville de Harms

bourg en usera de mesme envers les  
Sujets de sa Majesté, & de  
leurs biens & effets, pour les ren-  
dre & restituer entierement, &  
pour restablir l'ancienne & bonne  
correspondance qui estoit entr'eux,  
avec la mesme liberté d'aller &  
venir, de faire & gerer comme  
auparavant; pareillement que la  
Ville licenciera & fera retirer les  
Troupes Auxiliaires qu'elle avoit  
fait venir. Veut en outre Sa Ma-  
jesté, sans attendre la Députation  
de la Ville, suivant ce qu'elle a-  
voit resolu & ce qu'elle en dit  
dans sa seconde & tres-humble  
Lettre, agréer ainsi purement &

150 **MERCURE**

simplement son Alliance, pour-  
veu que de son costé elle promette  
d'exécuter avec soumission, exa-  
ctement & ponctuellement toutes  
les clauses & conditions qu'elle se  
trouve d'elle mesme obligée &  
engagée d'accomplir par ledit  
Traité de Pinnenberg. En té-  
moin de quoy Sa Majesté a signé  
ces presentes de sa propre main,  
& les a confirmées de son Cachet.  
Donné en son Chasteau de Got-  
torp le 18. Octobre 1686. Signé.  
**CHRISTIAN.**

Cet ordre de relâcher les  
Vaisseaux & tous les Effets a-

# GALANT. 15

partenans à ceux de Hambourg, leur ayant esté envoyé par le Roy de Danne-marck, l'Infanterie de l'Ele-cteur de Brandebourg partit de la Ville aussi bien que celles des Princes de la Maison de Brunswic. Toute cette Milice faisoit environ quarante Compagnies. Le Commerce fut ouvert en mesme temps avec les Villes voisines, & le repos entierement rétably. Le 12. de ce mois on celebra à Hambourg un jour solemnel d'Action de

graces pour cet Accommo-  
dement, & il fut suivy de  
rejoüissances publiques.

Comme rien n'egale l'exa-  
ctitude de M<sup>r</sup> de Louvois  
pour toutes les choses qui le  
regardent, il fit faire un Ser-  
vice solennel dans l'Eglise  
de S. Gervais pour feu M<sup>r</sup> le  
Chancelier le Tellier au bout  
de l'année, & le mesme jour  
que ce Ministre mourut. Il  
revint exprés de Fontaine-  
bleau pour y assister. On a-  
cheve aussi un Mausolée de  
Marbre, que sa Pieté & sa  
tendresse pour un Pere si di-

gne d'un eternal souvenir,  
ont engagé à faire élever  
dans la mesme Eglise. Le  
mesme jour que ce Service  
du bout de l'an fut celebré à  
S. Gervais, M<sup>r</sup> l'Archeves-  
que de Rheims en fit faire un  
autre avec beaucoup de so-  
lemnité dans son Eglise Me-  
ropolitaine, auquel il offi-  
cia en Habits Pontificaux. Il  
y fonda en mesme temps à  
perpetuité un Obit solemnel  
pour le repos de l'Ame de ce  
Chancelier.

Je croy, Madame, que  
ny vous, ny vos amis de Pro-

154 **MERCOURE**

vince, ne pourrez donner aucun éclaircissement sur un Billet qui m'a esté adressé. Cependant on m'a prié de l'employer dans ma Lettre de ce mois, pour voir si par ce moyen, un jeune homme qui est aujourd'huy dans une tres grande inquietude, ne pourra point sortir d'embaras. Comme vous avez souffert que toutes mes Lettres devinssent publiques on espere que celle-cy tombera entre les mains des personnes, qui jusqu'à present ont pris interest à l'estat d'un

malheureux qui ne s'est jamais connu. L'avanture est singuliere. Voicy le fait dans toutes ses circonstances. Il y a dix neuf ou vingt ans que des hommes & des femmes qui paroïssent estre de qualité, tant par leurs manieres que par l'équipage d'un Carosse à six Chevaux, arriverent à Falaise, Ville de Normandie à sept lieues de Caën. Ils amenoient un Enfant agé de six mois, qu'ils mirent entre les mains de la femme du S<sup>r</sup> Guillaume Vinquenelle, Marchand Dra-

pier dans le Fauxbourg apelle  
lé Valdente, la priant de vouu  
loir bien prendre soin de luy  
nourrir & de l'élever. Cette  
Marchande leur dit qu'elle  
n'avoit plus de lait, & illi  
repondirent que l'Enfant  
n'ayant jamais teté, il suffi  
roit qu'on luy donnât du lait  
chaud de vache, comme il  
en avoit toujours pris des  
puis qu'il estoit au monde Illi  
ajouterent qu'il s'apelloit Jas  
ques du Plessis, & après luy  
avoir laissé de l'argent & tou  
tes les choses qui luy pou  
voient estre necessaires dan

in si bas âge, ils s'en retournerent, l'assurant qu'elle auoit souvent de leurs nouvelles. En effet un Religieux de l'Abbaye du Val qui est à vingt lieues de Falaise, venoit tous les mois payer la pension de l'Enfant, recommandoit toujours qu'on en eust grand soin, & fournissoit à son entretien avec abondance. Il ne le laissoit manquer d'aucune chose, & pendant dix ans qu'il demeura dans cette maison, il le fit toujours vestir en Enfant de qualité. Ce Religieux mou-

## 158 MERCURE

rut & apparemment il trouva  
va moyen de se décharger a  
vant sa mort du secret que  
luy avoit esté confié, puis  
qu'aussi-tost un autre Reli  
gieux prit soin de l'Enfant  
Ce dernier qui estoit du petre  
S. Antoine de Paris & s'ape  
loit le Pere Coton, le fit ven  
nir de Falaise dans la Voitur  
re publique, & le mit d'a  
bord chez Madame Gadois  
qui tient Auberge à la Per  
ruë des Noyers, où il le laissa  
sa un an. En suite il le fit log  
ger chez une Veufve d'une  
grande pieté nommée Mad: b

le Fevre qui demeure  
à Sainte Avoÿe, proche  
M<sup>r</sup> le President de Mesme.  
Luy payoit pension pour  
le jeune du Plessis, qu'il en-  
tetenoit fort proprement  
comme un Enfant de naissan-  
ce. Il luy faisoit apprendre à é-  
crire, & à faire des Armes, &  
faisoit touÿjours que quand il  
seroit un peu plus avancé en  
âge, il luy feroit avoir de  
l'employ dans les Troupes de  
la Majesté. Les Armes es-  
toient un exercice qui flatoit  
fort ce jeune homme, & l'in-  
clination qu'il marquoit

pour tout ce qui pouvoit regarder la Guerre, persuadé aisément qu'il estoit mérité pour cette profession. Pendant qu'il estoit chez cette Veuve il eut une dangereuse maladie. On ne sçauroit exprimer avec quelle ardeur & avec combien de soins le Pere Cotton le fit secourir. Les Medecins, remedes, rien ne luy fut épargné. Il estoit sans cesse auprès de luy, & un Laquais sans livrée venoit tous les jours sçavoir en quel estat estoit le malade. Sa grande jeunesse le tira d'affaire, &

Lequais inconnu ne revin-  
lus. Six ou sept ans se passe-  
ent, & après ce temps, lors-  
qu'il pressoit pour l'employ  
qu'on luy faisoit esperer sans  
luy vouloir decouvrir le se-  
cret de sa naissance, le Pere  
Cotton fut appellé pour con-  
soler un Malade à la Charité  
des hommes. Il y fut surpris  
tout à coup d'Apoplexie, &  
ayant d'abord perdu la paro-  
le, il ne revint point de cet  
accident. Vous pouvez juger  
combien ce jeune homme  
sentit vivement la mort de  
ce bon Religieux. | Quelque  
Novembre. 1686. O

162 **MERCURE**

affliction qu'elle luy causa, il se consola par l'esperance qu'il eut que ceux qui l'ont mis au monde continueroient à luy faire donner du secours, au moins par le ministere de quelque autre personne charitable, s'ils ne le vouloient pas secourir par eux mesmes. Ainsi il a attendu une année entiere sans decouvrir à personne l'estat malheureux où il se trouve, mais ne recevant aucun adoucissement dans son malheur, après tant de soins qu'on a eus de luy depuis dix-neuf ans, il croit

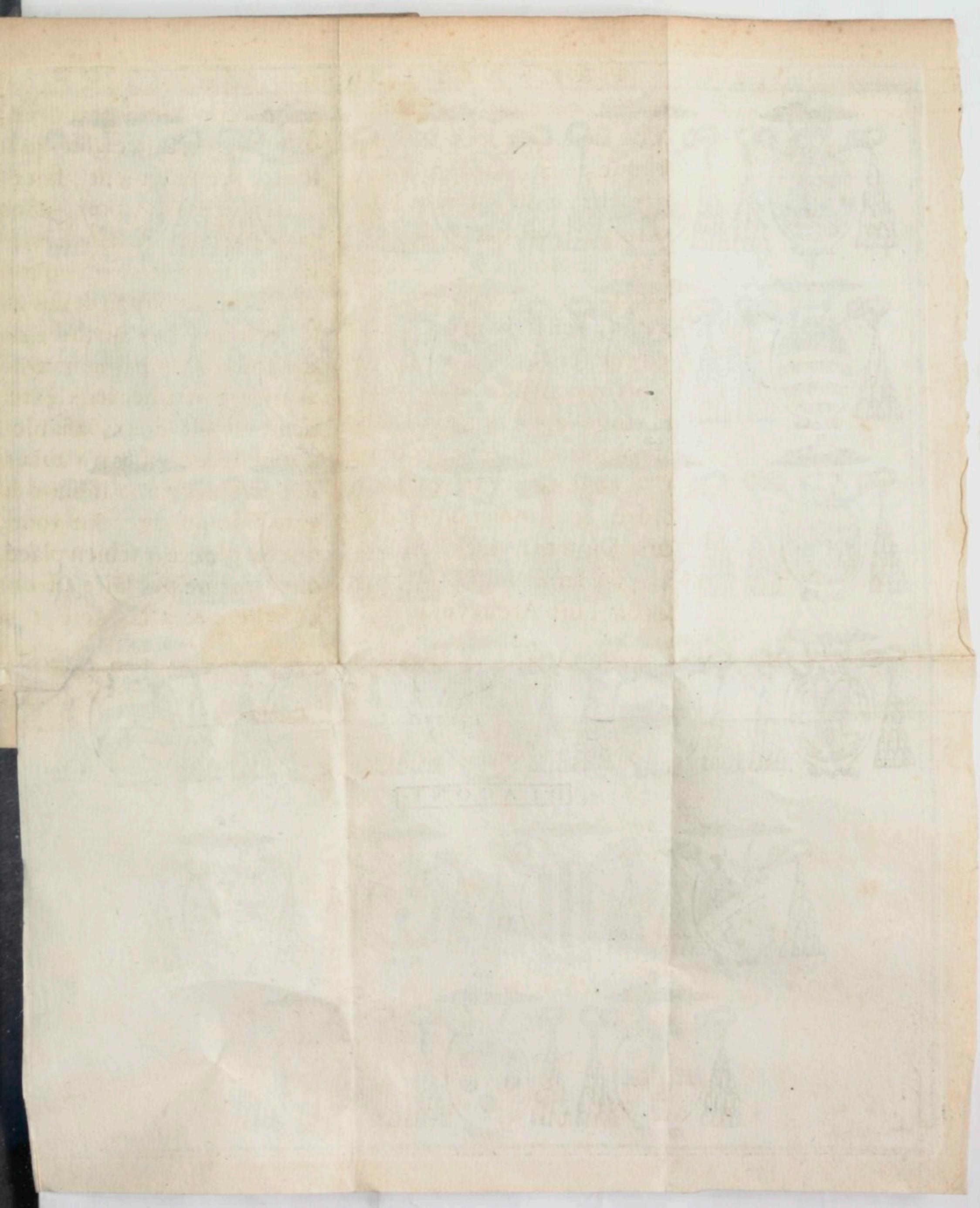
GALANT. 165

que ceux qui ont bien voulu  
prendre interest a sa fortune  
pendant un si grand nombre  
d'années, sont en peine eux-  
mêmes de ce qu'il est devenu,  
& par le Billet qu'il m'a fait  
rendre, il me prie de leur de-  
clarer dans cette Lettre, si  
par hazard elle tombe entre  
leurs mains, qu'ils sçauront  
de ses nouvelles en s'adressant  
au Pere Jerôme de Mon-  
ceaux Capucín de la rue S.  
Honoré, qui gardera le se-  
cret aussi inviolable que ce-  
luy de la Confession, à ceux  
qui viendront luy parler de

cette affaire. On sçait qu'il est le Refuge des pecheurs, & des affligez, & que sa vertu & sa probité répondent pour luy, qu'on ne court aucun peril à luy confier les plus importants secrets. J'ay sceu de ce Pere, car je n'ay voulu parler de cette aventure qu'après luy avoir fait voir le Billet que j'ay receu, que ce qui inquiete le plus ce jeune homme, c'est de n'estre pas certains s'il a receu le Batême. Comme il a toujours esté entre les mains de Religieux, il s'est reposé sur eux de tou-

tes choses, & n'a point songé à le demander. Ce scrupule le tourmente, & si on ne luy donne au plustost quelque éclaircissement là dessus, il est resolu de se faire baptiser sous condition. Ceux à qui il appartient, qui ne peuvent estre que des gens de qualité, sont d'autant plus obligez à le tirer de la misere où il est, qu'il est tres digne du secours qu'il leur demande. Voicy le portrait que m'en a fait le Pere de Monceaux. Il a la taille tres belle, le visage fort agreable, &

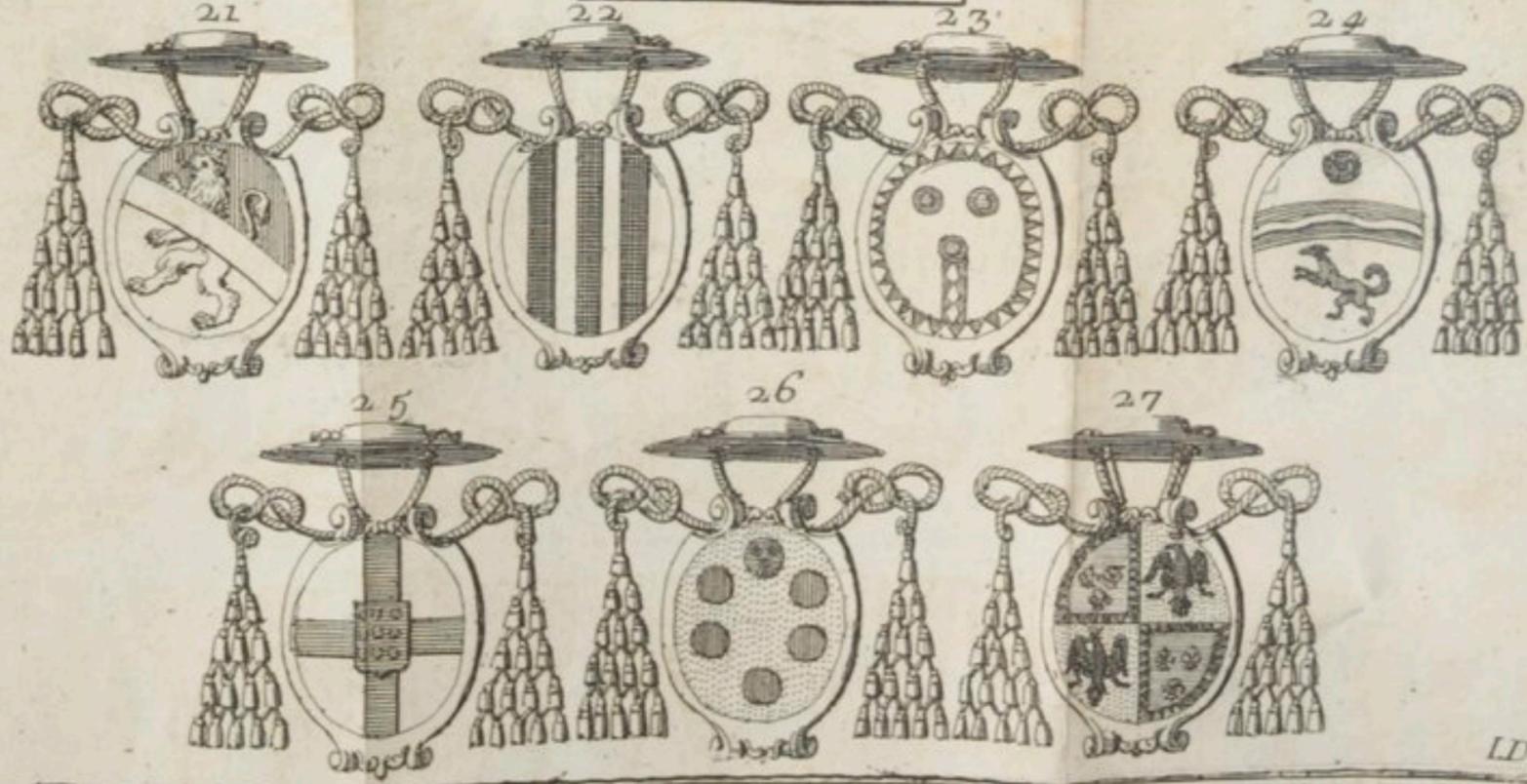
un certain air de grandeur, qui malgré la nécessité qu'il souffre presentement, fait éclater dans son port, dans sa démarche, & dans toutes les manieres, je ne sçay quoy qui est beaucoup au dessus de sa fortune. Les qualitez de son ame accompagnent avec avantage cet heureux exterieur. Il est doux, affable, honneste & civil, & n'a aucun des defauts d'une infinité de gens de son âge. Sur tout, il se sent le cœur si bien placé, que pour ne pas faire affront à son Pere & à sa Mere, il a



PRESBITERI.



DIACONI.



mieux aimé jusqu'à present  
se voir denué de toutes cho-  
ses, que de chercher du sou-  
lagement en se mettant en  
service. Je souhaite que l'a-  
vis que je donne icy de son  
malheur luy soit utile, & qu'il  
produise l'effet qu'il y a sujet  
d'en esperer.

Je vous envoye les Armes  
des vingt-sept Cardinaux de  
la Promotion du second jour  
de Septembre dernier, selon  
l'ordre & l'ancienneté de  
leurs Dignitez. Des vingt-  
sept, il y en a vingt Prestres,  
sçavoir huit Archevesques,

huit Evêques, & quatre qui ne sont point dans la Prelature. Les sept derniers ne sont que Diacres. Je vay vous dire un mot de chacun, suivant les Chifres marquez dans la Planche. Le choix qu'en a fait Sa Sainteté ne peut laisser mettre en doute qu'ils ne soient tous d'un fort grand merite.

1. Giacomo de Angelis. Il est de Pise, Archevesque d'Urbino, & Vice-gerent. Pise est une Ville de Toscane en Italie, tres ancienne, & divisée par la Riviere d'Arne qu'on y passe sur trois Ponts. Elle

## GALANT. 169

a Archevesché & Université,  
& a esté autrefois une Repu-  
blique puissante qui a resisté  
aux Turcs , & qui a soumis  
les Isles de Corse & de  
Sardagne. Presentement les  
Grands Ducs de Toscane en  
sont les Maistres. L'Univer-  
sité fut fondée en 1472. par  
Laurent de Medicis. C'est la  
residence des Chevaliers de  
l'Ordre de Saint Estienne qui  
s'y assemblent dans l'Eglise  
de ce Saint. Cosme de Medi-  
cis établit cét Ordre en 1561.  
On a tenu divers Conciles  
dans Pise. Urbin est la Capi.

*Novembre 1686.*

P

taille du Duché de ce mesme nom dans l'Estat Ecclesiastique. L'Estat d'Urbin a esté possédé par la Maison de la Rouëre , & cette Famille ayant manqué , il est dévolu au Saint Siege sous le Pontificat d'Urbain VIII.

2. Obizzo Pallavicini. Il est de Genes & Archevesque d'Ephese. Il a esté Nonce à Cologne , & presentement il l'est en Pologne. La Maison Pallavicini est Noble & fort ancienne en Italie , où elle a diverses branches à Rome & à Genes. Il y a eu plusieurs Car-

dinaux de ce nom. Antoniot Pallavicini, & Jean-Baptiste Pallavicini son Neveu, qui estoient tous deux Genoïs, furent faits Cardinaux, l'un en 1489 par Innocent VIII. & l'autre en 1517. par Leon X. Sforze Pallavicini Jesuite, que le Pape Alexandre VII. fit Cardinal en 1659. estoit de Rome. Lazare Pallavicini a esté aussi Cardinal. Il estoit de la Promotion de Clement IX. & est mort depuis six ans. Les Pallavicini de Genes ont esté dans une tres grande consideration. Augustin Pal-

172 **MERCOURE**

lavicini fut élu Doge de la  
Republique en 1637. C'est le  
premier qui ait pris une Cou-  
ronne Royale. Il mourut en  
1649. Ephese dont le nouveau  
Cardinal Pallavicini est Ar-  
chevesque , est une Ville  
d'Ionie dans l'Asie Mineure.  
Quelques-uns la nomment  
presentement Figena. Elle est  
située sur la Mer Egée où elle  
a un Port assez commode.  
Cette Ville est fort celebre  
par le Temple de Diane,  
qu'on dit qui estoit long de  
quatre cens vingt cinq pieds,  
& large de deux cens vingt ,

& que brula Erostrate afin de rendre son nom immortel. Le troisiéme Concile General fut tenu à Ephese l'an 431. sous le Pape Celestin, contre les Erreurs de Nestorius, Patriarche de Constantinople.

3. Angelo Ranuzzi. Il est de Boulogne, Archevesque de Damiette, & Evesque de Fano. Il a esté Nonce en Pologne, & il est presentement Nonce extraordinaire à la Cour de France. Boulongne qu'on nomme ordinairement *la Grasse*, à cause de la

174 **MERCOURE**

bonté de son Territoire qui est aux extremittez de la Lombardie, est une des plus belles Villes d'Italie, & la seconde de l'Etat Ecclesiastique. La pluspart de ses Ruës sont en galeries par arcades, en sorte qu'on y peut marcher sans recevoir aucune incommodité du Soleil ny de la pluye. Elle estoit soumise aux Lombards dans le sixième Siecle, & le fut aux Empereurs après que Pepin & Charlemagne l'eurent tirée de la servitude. Les Empereurs ayant transféré leur Siege en Allemagne,

les differens qu'ils eurent avec les Papes furent cause que Boulogne s'érigea en Republique. Cette Ville devenue puissante, soutint plusieurs Guerres, & après avoir essuyé la domination des Bentivoglio, des Cannetules, & des Pepoli, qui se chasserent les uns les autres, elle se donna au S. Siege. Comme elle s'est soumise elle-mesme à l'Eglise, elle a un privilege particulier, qui est d'avoir un Ambassadeur ordinaire à Rome. Elle est gouvernée par un Legat à Latere, que le

Pape y envoie. Outre une celebre Université, elle a l'Academie appelée *de gli otiosi*. Ceux qui la composent ont voulu prendre le nom d'*Oisifs*, pour faire entendre qu'ils ne le sont jamais moins que lors qu'ils affectent de l'estre. Damiette est une Ville d'Afrique en Egypte sur la Mer, & d'une grande importance à cause de son assiette. Les Chrestiens croisez la prirent en 1219. & la rendirent deux ans après au Sultan. Les Sarrasins l'abandonnerent au Roy Saint Louïs, lors

qu'il passa en Egypte en 1249.  
& ce Prince ayant esté fait  
Prisonnier l'année suivante,  
la donna pour sa rançon.  
Fano est une Ville d'Italie  
dans l'Etat Ecclesiastique,  
située sur les bords de la  
Mer entre Senegallia & Pe-  
faro, & proche du lieu où  
estoit autrefois le Temple de  
la Fortune. Les Romains a-  
voient fait bastir ce Temple  
en memoire de la celebre Ba-  
taille qu'ils gagnerent contre  
Afdrubal, Frere d'Annibal,  
qu'ils défirent avec cinquan-  
te mille hommes. C'est pour

cela que Fano s'appelle en Latin *Fanum Fortuna*. On y voit un Arc triomphal de Marbre qui a trente coudées de hauteur, & qui est un des plus magnifiques Ouvrages d'Italie. Je vous parleray de la Maison & des Emplois de M<sup>r</sup> le Cardinal Ranuzzi dans l'Article de la Ceremonie qui fut faite à Fontainebleau quand Sa Majesté luy donna le Bonnet.

4. Maximilien de Kiembourg. Il est Allemand, & Archevesque de Saltsbourg. C'est une Ville d'Allemagne

en Baviere , située sur la Riviere de Saltza. Elle est belle & grande. L'Archevesque en est Seigneur , & a la qualité de Prince de l'Empire. On y a célébré divers Conciles.

5. Verissimo d'Alencastro. Il est de Portugal , & Inquisiteur General de ce Royaume. Il a esté Archevesque de Brague , & il l'est presentement de Lisbonne. Brague est une Ville de Portugal située sur la Riviere de Cava-do un peu au dessus de son emboucheure. Elle est à cinq

## 180 MERCURE

lieuës de la Mer , & a esté autrefois dans la Galice. On tient que ce fut le Siege des anciens Rois Sueves, & qu'elle a esté tres considerable sous les Gots. Elle a eu d'illustres Prelats , qui se disent Primats d'Espagne. Alphonse I. ayant tiré cette Ville des mains des Maures en 1240. tous les Evesques d'Espagne se soumirent alors à l'Eglise de Brague. C'est un avantage que celle de Toledede luy dispute.

6 Marcello Durazzo. Il est Genoïis , Frere du Doge , &

Archevesque de Chalcedoine. Il a esté Nonce en Portugal, & il est presentement en Espagne en la mesme qualité. Chalcedoine est une Ville d'Asie dans la Bithinie, située sur le Bosphore ou Canal de la Mer Noire, près de Scutari, & vis à vis de Constantinople. Elle fut d'abord Ville Episcopale sous Nicomédie, & ensuite on l'érigea en Metropole. Procope, qui se disoit descendu de Julien l'Apostat, s'estant emparé de Chalcedoine dans le quatrième Siecle, entra secretement

182 **MERCOURE**

dans Constantinople, & se  
rendit Maistre de l'Empire.  
L'Empereur Valens l'ayant  
fait mourir fit abatre les mu-  
railles de Chalcedoine, qui  
est celebre par le Concile  
General qu'on y celebra en  
451. Il s'y trouva six cen-  
trente Evesques, qui s'assem-  
blerent dans l'Eglise de Sain-  
te Euphemie. L'Herésie d'Eu-  
tichez y fut condamnée.

7. Horatio Mathei. Il est  
Romain, Archevesque de  
Damascus, Auditeur de Rote &  
Major-dome du Pape. Il a voit  
exercé la mesme Charge sous

Clement X. Damas, autre-  
fois Capitale de Syrie, & au-  
jourd'huy de la Phenicie, est  
une des plus grandes & des  
plus riches Villes de tout le  
Levant. Elle a esté la neuvié-  
me Metropole sous le Pa-  
triarchat d'Antioche. Les  
Turcs qui en sont les Mai-  
stres depuis prés de deux cens  
ans, y ont un Bacha, & la  
nomment *Scham*. Elle est si-  
tuée dans une plaine tres-fer-  
tile au pied du Mont-Liban,  
& enfermée de collines à la  
façon d'un Arc de Triom-  
phe. Entre un fort grand

184 MERCURE

nombre de Marchands les Juifs y font bon negoce. Il y a peu de Sectes de Chrestiens Orientaux qui ne s'y soient établies. On y trouve aussi des Catholiques, & les Jesuites, les Cordeliers, & les Capucins y ont chacun un Hospice.

8. Marc Antonio Barbarigo. Il est Archevesque de Corfou, Cousin du Cardinal Barbarigo, Evesque de Padouë, & d'une tres-noble Famille de Venise. Corfou est la Capitale de l'Isle de la Mer Ionienne qui porte ce

nom, & qui appartient aux Venitiens. Elle est assez grande, bien peuplée, & a deux Chasteaux qui la défendent, & que leur assiete rend presque imprenables. Les Habitans de Corfou, que les Anciens appelloient Corcire, sont Chrestiens Latins & Grecs. L'Archevesque a pour Suffragans les Evesques de Cephalonie & de Zante.

9. Carlo Ciceri. Il est Evesque de Come, lieu de sa naissance. Come est une Ville d'Italie dans le Milanez, grande, riche, & bien peuplée.

Novembre 1686.

Q

186 **MERCOURE**

Elle est à vingt ou vingt-cinq milles de Milan, sur le bord d'un Lac auquel elle donne son nom, & qui a environ cent milles de tour. Elle a produit de grands Hommes, parmi lesquels on compte le Poëte Cecilius, Pline le Jeune, & Paul Jove. Je vous ay parlé de M. le Cardinal Ciceri dans ma Lettre du mois passé, en vous faisant part d'une Feste que fit à Cavaillon un Gentilhomme de cette Famille, lors qu'il eut appris sa Promotion.

10. Leopold, Comte de Co-

lonits. Il est Hongrois , & a  
 esté Evesque de de Javarin.  
 Il l'est presentement de Neu-  
 stadt. Javarin est une Ville  
 avec Forteresse au confluant  
 du Raab & du Danube. Les  
 Allemans l'appellent Raab.  
 Elle fut prise par les Turcs  
 en 1591. & reprise en 1606.  
 par M' de Vaubecourt, Fran-  
 çois. Neustadt est une Ville  
 d'Allemagne sur la Riviere  
 de Brisshaw, à six lieues de  
 Vienne en Autriche. Paul II.  
 fonda en 1468. l'Evesché de  
 Neustadt, qui est Suffragant  
 de Saltzbourg.

11. Estienne le Camus. Il est de Paris, Docteur de Sorbonne, Evêque de Grenoble, & a esté Aumônier de Sa Majesté. Le soin tres-particulier qu'il a toujours pris de son Diocèse est connu de tout le monde. M<sup>rs</sup> le Camus sont d'une Famille des plus considerables dans la Robe. Ce Cardinal est Frere de M<sup>r</sup> le Camus, premier President en la Cour des Aydes de Paris, & de M<sup>r</sup> le Camus, Lieutenant Civil.

12. Jean, Baron de Goëtz. Il est Allemand, Evêque de

Gurk, & a esté Ambassadeur  
Plenipotentiaire de l'Empe-  
reur à la Paix de Nimegue.

Gurk ou Goritz est une Ville  
d'Allemagne dans la Carin-  
thie. Gebbard, Archevesque  
de Saltzbourg, fonda l'Eves-  
ché de Gurk en 1073. L'E-  
vesque est aujourd'huy Prin-  
ce de l'Empire.

12. Michel Radziewzki. Il  
est Polonois, & Evesque de  
Warmie. Warmie ou Warme-  
land, est un Pays de Polo-  
gne, dont l'Evesque réside à  
Brunsborg, Ville de ce mes-  
me Etat, dans la Prusse  
Royale.

190 MERCURE

14. Pier. Matheo Petrucci.  
Il est Evesque de Jesi, lieu de  
sa naissance. Jesi, qu'on nom-  
me *Æsium* en Latin, est une  
Ville d'Italie.

15. Fr. Pedro de Salazar. Il  
est Espagnol, Evesque de Sa-  
lamanque, & nommé à l'E-  
vesché de Cordouë. Il a esté  
General de la Mercy. Sala-  
manque est une des plus  
grandes Villes d'Espagne,  
dans le Royaume de Leon.  
Son Université est tres-re-  
nommée. Cordouë est une  
autre Ville d'Espagne dans  
l'Andalousie, qui a eu autre-

fois titre de Royaume. Elle  
est celebre par la naissance  
des deux Seneques, du Poëte  
Lucain, & de Ferdinand Gon-  
zales ou Gonzalve, appelé  
le grand Capitaine, qui ser-  
vit à la conquête du Royau-  
me de Grenade sous les Rois  
Ferdinand & Isabelle. Cette  
Wille a esté tres-renommée  
sous la domination des Ro-  
mains & des Maures. Ces  
derniers y firent bâtir une  
Mosquée, la plus belle qu'ils  
eussent après la Mecque.  
C'est presentement l'Eglise  
Episcopale. Il y a eu un

192 **MERCOURE**

Estienne de Salazar de Grenade, fameux par son érudition, qui a laissé divers Traitez qu'on estime. Il est mort Chartreux. Il y a eu aussi deux Pierres de Salazar, dont l'un qui vivoit vers l'an 1570. a écrit en Espagnol la Chronique de l'Empereur Charles quint, & l'Histoire de la conquête d'Afrique. L'autre estoit Chanoine de Tolède en 1620. & a composé divers Ouvrages. Les principaux sont, la Vie de Dom Jean Tavera, & celle du Cardinal Gonzalez de Mendoza, tous deux

deux Archevesques de Tole-  
de, la Chronique de la Mai-  
son de Ponce de Léon, &  
l'Origine des Dignitez secu-  
lieres de Leon & de Castille.

16. Guillaume Egon, Com-  
te de Furstemberg. Il est E-  
vesque de Strasbourg, & je  
vous parlay de luy fort am-  
plement lors qu'il fut élu  
Evesque de cette Ville. Stras-  
bourg est la Capitale de l'Al-  
sace, & une des plus belles  
Villes d'Allemagne, à un  
quart de lieuë du Rhin. Elle  
est située au milieu d'une  
grande plaine, où elle reçoit

Novembre 1686.

R

les Rivieres d'Ill & de Breusch. L'Evesché est Suffragant de Mayence. Furstemberg, autre Ville d'Allemagne en Suabe, a donné son nom à la Maison de Furstemberg, qui est feconde en grands Hommes, & que l'Empereur a fait Princes de l'Empire. Cette Maison, qui tire son origine depuis le temps de Charlemagne, a eu divers Conseillers des Electeurs de Mayence & de Cologne, de grands Capitaines, quantité de Chanoines dans les Eglises de Tréves, Cologne, Spire, &

Munster, tous Amis des Let-  
tres & Défenseurs de la Foy,  
plusieurs Prelats d'un merite  
singulier, & grand nombre  
de Chevaliers & Comman-  
deurs, tant de l'Ordre Theu-  
onique, que de celuy de Li-  
tonie. Guillaume de Furf-  
emberg fut nommé Grand  
Maître de ce dernier Ordre  
vers l'an 1535.

17. Jean Casimir de Den-  
bof. Il est Polonois, Com-  
mandeur de l'Hospital du  
Esprit, & Envoyé extraor-  
inaire de Pologne à Rome.

18. Dom Joseph Saenz de

Aguirre. Il est Espagnol, & Religieux Benedictin. Depuis plus de douze cens ans que l'Ordre de S. Benoist est si celebre dans l'Eglise, il luy a donné quantité de Papes, de Cardinaux, de Patriarches, & un tres grand nombre d'Archevesques & d'Evesques. Ce saint Patriarche qui l'établit sur le Mont-Cassin, y mourut en 543.

19. Le Pere Leandro Colorado. Il est natif du Frioul, & Prestre de l'Oratoire. C'est un homme d'une vertu éminente, & d'une profonde éru-

dition. Le Frioul est une Province d'Italie, qui a eu autrefois titre de Duché. Les Lombards le prirent sous leur Roy Alboïn, qui vers l'an 568. y établit son Neveu Gisulfe en qualité de Duc & de Gouverneur. Charlemagne ayant éteint le Royaume de Lombardie en 774. donna le Frioul à Rigaut, Seigneur Lombard, à condition de l'hommage. Enfin après différentes révolutions il fut donné vers l'an 1028. par l'Empereur Conrad II. à Popon son Chancelier, Patriarche

d'Aquilée. Les Successeurs de ce Prelat en jouïrent jusqu'en 1420. que Louïs Techio s'étant engagé témérairement à la Guerre contre les Vénitiens, ceux cy se rendirent Maistres du Frioul, & l'ont toujours conservé depuis.

20. Fortunato Caraffa. Il est Frere du Grand Maistres de la Religion de Malte. La Maison de Caraffe est une des plus nobles & des plus illustres du Royaume de Naples, où elle se divise en diverses branches, d'Ariano, de Montorio, de Ruvo, de

Montebello, de Montene-  
 gro & d'Anza. Quelques-uns  
 la font descendre d'un Roy  
 de Pologne. Jean-Pierre Ca-  
 raffe qui fut élevé au Ponti-  
 ficat en 1555. sous le nom de  
 Paul IV. estoit de cette Mai-  
 son, où l'on trouve neuf ou  
 dix Cardinaux, autant d'Ar-  
 chevesques de Naples, &  
 plusieurs Vicerois, Gouver-  
 neurs, & Capitaines cele-  
 bres.

21. Dominico Maria de  
 Curci. Il est de Florence, &  
 Auditeur de la Chambre A-  
 postolique. Florence est la

200 **MERCOURE**

Capitale de la Toscane , & est comptée entre les plus grandes Villes d'Italie. On la nomme Florence la Belle, à cause de la beauté de ses Ruës, pavées de pierres larges qui répond à celle de ses Maisons , & à la magnificence de ses Eglises. C'est où les Grands Ducs font leur demeure. Les Peintures & les Statuës du Palais du Prince sont des Chef d'œuvres des meilleurs Maîtres , & il y a dans son Cabinet & dans la Gallerie de l'ancien Palais, un tres-grand nombre de

pieces que leur rareté ne rend pas moins considerables que leur richesse. Cette Ville qui est fertile en hommes de Lettres, & dans laquelle s'est établie la celebre Academie de la Crusca, a esté sous la nomination de differens Maîtres, jusqu'à ce qu'elle se soit soumise à la Maison de Medici.

22. Gio. Francesco Negro-  
ni. Il est de Genes, & Tré-  
sorier General de la Cham-  
bre.

23. Fulvio Astalli. Il est  
Romain, Clerc de Chambre

& Neveu du Cardinal de ce  
mesme nom.

24. Gaspard Cavallieri. Il  
est aussi Clerc de Chambre,  
& Romain.

25. Joan. Gualterius Slufius.  
Il est Liegeois & Secretaire  
des Brefs. Liege, ou Pays de  
Liege, est un Duché en la  
haute Allemagne compris  
dans le Pays-bas. La Ville est  
située sur la Meuse dans une  
agreable Vallée, environnée  
de belles Montagnes que di-  
vers Vallons separent avec  
des Prairies arrosées de plu-  
sieurs petites Rivieres qui se

déchargent dans la Meuse avant qu'elle entre dans la Ville. La Cathedrale dediée à S. Lambert, est celebre par son Chapitre, qui est composé de Princes, de Cardinaux, & de personnes de tres-grande qualité. L'Evêque prend le titre de Duc de Baillon, de Marquis de Franchimont, & de Comte de Hoots & de Hasbain. Il est Seigneur de tout le Pays, & Prince du Saint Empire. M<sup>r</sup> l'Abbé Sluze Frere de ce nouveau Cardinal est Chanoine de Liege. Ainsi

l'on ne peut douter de la Noblesse de cette Maison, puisqu'on n'est receu dans ce Chapitre, qu'après avoir fait des preuves incontestables. Ils sont tous deux dans une tres-haute estime.

26. François-Marie de Medicis. Il est Frere de Cosme III. Grand Duc de Toscane, qui en 1661. épousa Marguerite Louïse d'Orleans, Fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, Duc d'Orleans & de Marguerite de Lorraine. La Maison de Medicis s'est renduë extrémé-

ment considerable dans ces  
derniers Siecles par son éle-  
vation & par ses Alliances.  
Elle a donné quatre Papes à  
l'Eglise , Leon X. Clement  
VII. Pie IV. & Leon XI.  
& deux Reines à la France ;  
Catherine de Medicis Fem-  
me de Henry II. & Mere des  
Rois François I. Charles  
IX. & Henry III. & Marie  
de Medicis , Mere du feu  
Roy. La succession de cette  
Maison n'est bien connuë  
que depuis Philippes de Me-  
dicis , que sa prudence avoit  
mis dans une tres-grande re-

putation. Les Guelphes de Florence avoient accoûtumé de le consulter dans tous les desseins qu'ils faisoient contre les Gibelins leurs Ennemis. Ceux-cy voulant s'envanger resolurent d'exterminer tous les Medicis, mais leur entreprise n'eut point de succez. Les Guelphes qui les batirent, ramenerent à Florence les Medicis triomphans, & non seulement ils les y receurent Citoyens, mais ils les firent encore admettre dans les principales Charges de la Republique.

Philippes de Medicis mourut en 1258. & laissa Everard Pere d'Everard II. qui eut Clarissime ou Sylvestre de Medicis qu'on fait tige des Medicis ou Mediquin de Milan. C'est de cette branche que Pie IV. estoit venu. Jean de Medicis, qui mourut en 1418. eut pour Fils Cosme & Laurent. La branche de Cosme fut continuée jusqu'à Laurent II. qui fut Pere de la Reyne Catherine de Medicis, & eut un Fils Naturel, nommé Alexandre, que Charles-Quint fit Duc de Florence en 1531. Laurent

de Medicis son Cousin, descendu de la branche de Laurent Fils puisné de Jean, le tua en 1537. & mourut sans laisser d'Enfans, ayant toujours affecté le nom de Populaire. Cosme I. de ce nom, venu d'un autre puisné de cette seconde branche, fut fait Grand Duc de Toscane en 1569. par le Pape Pie V. Il laissa François I. de ce nom Grand Duc, qui de Jeanne d'Autriche, Fille de l'Empereur Ferdinand I. eut un grand nombre d'Enfans, & entre autres Marie de Me-

dicis Femme de Henry IV.  
 & Ferdinand I. Grand Duc  
 de Toscane. Ferdinand épousa  
 sa Christine de Lorraine,  
 Fille de Charles II. Duc de  
 Lorraine, & de Claude de  
 France, & laissa Cosme II.  
 qui prit alliance avec Made-  
 laine d'Autriche, [Sœur de  
 l'Empereur Ferdinand II. Il  
 en eut Ferdinand II. qui mou-  
 rut en 1670. C'estoit le Pere  
 de Cosme III. aujourd'huy  
 Grand Duc, & de François-  
 Marie, qui est le nouveau  
 Cardinal dont je vous parle.

27. Reinaldo d'Est. Il est

Novembre 1686.

S

210 MERCURE

Oncle du Duc de Modene.  
Est ou Este, Ville fort an-  
cienne d'Italie dans le Pa-  
doüian, a donné son nom à  
l'illustre Maison d'Est. Borso  
d'Est, Fils de Lionello Mar-  
quis d'Est & de Ferrare,  
ayant receu magnifiquement  
Frideric II l. en 1451. cet Em-  
pereur le fit Duc de Mode-  
ne, & de Reggio l'année sui-  
vante, & en 1471. il fut fait  
Duc de Ferrare par le Pape  
Paul II. Ses Successeurs jouï-  
rent de ce dernier Duché jus-  
qu'à la mort d'Alfonse II  
qui ne laissa point de poste.

rité. Cesar d'Est, petit Fils  
d'Alphonse I. & de Laura  
Eustochia, l'une de ses Maî-  
tresses qu'il avoit épousée se-  
cretement, se mit en posses-  
sion de Ferrare, quoy que  
cet Estat fust dévolu à la  
Chambre Apostolique; mais  
n'ayant pû résister à l'Armée  
du Pape, il fit son accommo-  
dement, & se contenta de  
Modene & de Reggio. Il fut  
Pere d'Alfonse III. qui laissa  
François I. Ce dernier eut  
pour Fils Alfonse IV. Frere  
du nouveau Cardinal d'Est.  
Il mourut en 1662. & laissa de

Laure Martinozzi, Niece de  
M<sup>r</sup> le Cardinal Mazarin,  
François II. Duc de Modene  
& de Reggio, Marquis d'Est,  
Prince de Carpi, né le 6.  
Mars 1660.

Il faut presentement vous  
parler de ce qui se passa le  
jour que Sa Majesté donna le  
Bonnet à M<sup>r</sup> le Cardinal Ra-  
nuzzi. M<sup>r</sup> l'Abbé Servient,  
Camerier secret du Pape qui  
l'apportoit au Roy de la part  
de Sa Sainteté, avec ceux de  
M<sup>rs</sup> les Cardinaux de Fursten-  
berg, & le Camus, afin qu'ils  
leur fussent distribuez selon

les ordres de ce Monarque, estant arrivé icy le 26. du mois passé, en fit aussi-tost donner avis à la Cour par un Courrier qu'il fit partir pour Fontainebleau. Le Roy qui a une estime particuliere pour M<sup>r</sup> le Cardinal Ranuzzi, resolut de luy donner le Bonnet luy-mesme, & choisit le Mercredy 6. de ce mois pour en faire la Ceremonie. Ce Cardinal se rendit le jour precedent à Fontainebleau avec M<sup>r</sup> l'Abbé Servient, & logea dans le Chasteau à l'appartement de M<sup>r</sup> le Marquis

de S. Heran qui en est Gouverneur. Le lendemain à dix heures du matin, M<sup>r</sup> l'Abbé Servient alla saluer le Roy, qu'il complimenta de la part du Pape. Il luy presenta le Bonnet destiné pour ce nouveau Cardinal avec un Bref de sa Sainteté, & s'estant ensuite retiré avec le Bonnet, il alla le mettre dans la Chapelle du Chasteau sur une Credence du costé de l'Autel, dans un Bassin de Vermeil. Il se rendit de-là auprès de Son Eminence, que M<sup>r</sup> le Prince Camille de Lorraine,

second Fils de M<sup>r</sup> le Comte  
d'Armagnac, nommé par le  
Roy pour l'accompagner  
dans cette Ceremonie, & M<sup>r</sup>  
de Bonneuil, Introduceur  
des Ambassadeurs, vinrent  
prendre dans les Caroffes de  
Sa Majesté & de Madame la  
Dauphine. Les Gardes Fran-  
çoises & Suisses estoient sous  
les armes avec les autres Gar-  
des ordinaires, selon ce qu'on  
a coustume de pratiquer aux  
premieres Audiences des  
Nonces du Pape, & des Am-  
bassadeurs des Testes cou-  
ronnées. M<sup>r</sup> le Cardinal Ra-

nuzzi fut conduit à la Chapelle du Chasteau, où Sa Majesté entendoit la Messe. M<sup>r</sup> le Marquis de Blainville, Grand Maistre des Ceremonies, & M<sup>r</sup> de Saintot Maistre des Ceremonies, le receurent à la porte, & le conduisirent avec M<sup>r</sup> l'Abbé Servient au Prié-Dieu du Roy, où ce Cardinal, après luy avoir fait une tres-profonde reverence, se rangea du costé gauche.. M<sup>r</sup> l'Abbé Servient qui se rangea à la droite, presenta à Sa Majesté le Bonnet qui estoit dans le Bassin, couvert

vert d'un Taffetas cramoisi.  
Le Roy le prit, & le mit sur la  
teste de ce nouveau Cardinal  
en luy disant d'une maniere  
obligeante, *Voila, Monsieur,*  
*ce que le Pape m'a envoyé pour*  
*vous donner. Vous ne devez pas*  
*douter que je ne le fasse avec un*  
*tres-grand plaisir, ayant autant*  
*d'estime que j'en ay pour vostre*  
*personne.* Ce Cardinal ayant  
fait une profonde inclina-  
tion au Roy, luy fit ses re-  
merciemens en peu de paro-  
les par un compliment qui  
plut extrêmement à Sa Ma-  
jesté, après quoy il alla à la  
*Novembre. 1686. T*

Sacristie changer ses habits de Nonce dont il estoit encore revestu, en une Soutane rouge, avec le Camail, le Rochet & le Mantelet. Pendant ce temps, le Roy s'avança vers la porte de la Chapelle, & marcha si doucement, que Son Eminence eut le temps de le rejoindre avant qu'il en fust fort y. M<sup>r</sup> le Cardinal Ranzuzzi ayant abordé Sa Majesté la salua fort profondement. Le Roy estant hors de la Chappelle, se couvrit, & dit à ce Cardinal qu'il mist son Bonnet, ce qu'il fit, ac-

compagnant Sa Majesté à l'antichambre de l'appartement de la Reyne où il devoit avoir l'honneur de dîner avec Elle. On y avoit préparé la Table. Elle estoit d'environ dix pieds de long sur quatre de large. A trois pieds de distance du haut bout de la table, estoit la Nef & le Couvert du Roy, avec son Fauteüil vis-à-vis du Couvert, tournant le dos à la cheminée. A cinq pieds plus bas que le Couvert de Sa Majesté, estoit celuy de M<sup>r</sup> le Cardinal, sans Ca-

denas avec un siege pliant vis-à-vis de son Couvert. Le Roy en prenant sa place, dit à Son Eminence qu'elle prist la sienne. M<sup>r</sup> l'Evesque d'Orleans, premier Aumonier de Sa Majesté, benit la Table. Le Roy receut la serviette pour laver les mains, de son premier Maistre d'Hostel, & M<sup>r</sup> le Cardinal Ranuzzi, la receut de celles du Contrôleur General de quartier. Il fut servy par les Officiers du Roy, & les services furent semblables. Le Roy ayant demandé à boire, dit qu'il

faloit commencer par la Santé de Sa Sainteté, & lors qu'il eut le verre à la main, il se leva, osta son Chapeau, & dit en se tournant du costé de ce Cardinal, *que c'estoit à la Santé du Pape.* Ensuite il remit son chapeau, & s'estant assis il but; après quoy il se releva, ôta encore son chapeau, & se tourna de nouveau du côté de Son Eminence, qui s'estant levée, & ayant ôté son Bonnet si-tost que le Roy eut parlé de boire à la Santé du Pape, demeura dans cette posture jusqu'à ce

que Sa Majesté se fust remise la seconde fois dans son Fauteuil. Quelques momens après, M<sup>r</sup> le Cardinal demanda à boire, & s'estant levé il remercia le Roy de ce qu'il luy avoit pleu de boire à la Santé de Sa Sainteté. Il se tint debout & découvert en buvant, & après avoir bu, il salua le Roy, remit son Bonnet, & s'assit. Le Repas dura une heure. Lors qu'il fut finy, M<sup>r</sup> l'Evesque d'Orleans dit les Graces, & Sa Majesté ayant pris le chemin de son Cabinet, y fit entrer M<sup>r</sup> le

Cardinal Ranuzzi. Ils y furent seuls pendant trois quarts d'heure. Son Eminence en estant sortie alla rendre ses devoirs à Madame la Dauphine, à Monsieur & à Madame, qui receurent chacun un Bref de Sa Sainteté par M<sup>r</sup> l'Abbé Servient, qui accompagnoit ce Cardinal, avec M<sup>r</sup> le Prince Camille, & M<sup>r</sup> de Bonneüil. Leurs Alteſſes Royales le firent asseoir, & luy marquerent par une tres-obligeante reception les égards qu'Elles avoient pour son rang & pour

son merite. Monseigneur qui estoit depuis trois jours à Valery avec Monsieur le Duc, & plusieurs grands Seigneurs de la Cour à une partie de Chasse, en revint fort tard ce meisme jour. Le lendemain M<sup>e</sup> le Cardinal Ranuzzi alla au lever du Roy, & s'estant rendu sur les dix heures à la Salle des Ambassadeurs, M<sup>rs</sup> le Prince Camille, & les autres qui l'avoient accompagné le jour precedent, le vinrent prendre pour le conduire chez Monseigneur le Dauphin, qui le receut avec des

marques singulieres de consideration & d'estime. M<sup>r</sup> l'Abbe Servient presenta à ce Prince un Bref de Sa Sainteté. L'aprèsdînée, ce Cardinal rendit quelques visites, & accompagna Sa Majesté à la Comedie Italienne. Il y avoit fort longtemps qu'on n'avoit fait une ceremonie de cette nature. Celle-cy se fit avec plusieurs prérogatives, qui n'avoient jamais esté accordées, ce qui obligea le Roy de déclarer que son intention n'estoit pas qu'elles tirassent à consequence en de

pareilles occasions. Toute la Cour a témoigné une grande joye de cette distinction.

La Maison des Ranuzzi, Nobles Senateurs Bolonois, & Comtes de la Porrete, s'est fait connoistre depuis plus de quatre Siecles, & n'est pas moins illustre qu'elle est ancienne. Marie-Antoine Ranuzzi fut envoyé Ambassadeur à Rome pour la Ville de Bologne Il estoit Pere du nouveau Cardinal dont je vous parle, qui a tres-utilement servy l'Eglise sous les quatre derniers Papes. Il

commença ses Emplois sous le Pape Alexandre VII. qui le fit Referendaire de Signature de Justice en 1656. Ensuite il fut Referendaire de la Signature de Grace, après quoy il eut le Gouvernement de la Ville de Rimini, de Rieti, du Duché de Camerino, de la Ville & Port d'Ancone. Il a esté Commissaire general des Armes des Estats d'Urbin, deux fois Vicelegat dans les mesmes Estats, Inquisiteur & Ministre Apostolique à Malte, & Gouverneur General de la Province

de la Marche sous Clement IX. Il fut envoy  Nonce Apostolique en Savoye sous Clement X. & ensuite il alla en la mesme qualit  aupr s du Roy de Pologne. Il eut le titre d'Archevesque de Damiette dans cette Nonciature, & donna jusqu'  sa Vaiselle d'argent pour les necessitez de la Guerre contre le Turc. Il donna aussi une somme considerable pour la mesme Guerre, au commencement du Pontificat du Pape   present regnant, & ayant est  fait Ev sque de Fano, il

employa quatre années du revenu de cet Evêché pour faire bastir entierement un Palais où l'Evêque fust logé commodément. Au mois de Fevrier 1683 Sa Sainteté l'envoya Nonce Apostolique extraordinaire en France, où il a travaillé sans relasche, pour tacher de reténir les Princes Chrestiens en intelligence. Il a beaucoup contribué à la Trêve, & procuré aux Genoïs les moyens de se remettre dans les bonnes graces du Roy. Entre plusieurs belles qualitez, il a par-

230 **MERCURE**

ticulierement une douceur naturelle, & une inclination à obliger tout le monde, ce qui luy a touûjours attiré l'estime & l'amitié des Princes & des Peuples auprès desquels il a esté employé, ne manquant jamais d'expediens pour terminer les affaires à l'amiable quelques difficiles qu'elles soient, & ne s'impatientant point lors qu'il s'agit de mettre la paix entre deux Familles ou deux personnes, jusqu'à ce qu'il y ait entierement réüssi. C'est ce qui a donné lieu à ces

quatre Vers qui ont esté mis  
au deffous d'un de ses Por-  
traits, par allusion au nom  
d'Ange que porte ce Cardi-  
nal.

*Comme un Ange autrefois pour le  
salut de l'homme*

*Fut envoyé des Cieux,*

*Cet Ange que tu vois est envoyé de  
Rome*

*Pour la paix de ces lieux.*

Si vos Amis souhaitent d'a-  
voir les Portraits de M<sup>rs</sup> les  
Cardinaux, M<sup>r</sup> Habert qui  
s'applique à les graver, a dé-  
ja achevé ceux de M<sup>r</sup> le Car-  
dinal Ranuzzi, & de M<sup>r</sup> le

Cardinal le Camus, & est  
presentement occupé à finir  
celuy de M<sup>r</sup> de Furstemberg.  
Je ne scaurois finir cet Arti-  
cle sans vous apprendre que  
le 18. de ce mois, ce mesme  
Cardinal Ranuzzi tint sur  
les Fonts de Baptême le Fils  
de Messire François de Bon-  
enfant, Comte de Magni, &  
de Dame Anne-Antoinette-  
Nicole Gauraux du Mont,  
Fille de Messire Nicolas de  
Gauraux du Mont, Marquis  
de la Perier, d'une des plus an-  
ciennes Maisons d'Italie, & de  
Dame Catherine du Autoy de

Luxembourg. Cet Enfant qui estoit né le 30. Septembre, fut baptisé à S. Sulpice par M<sup>r</sup> le Curé de la Paroisse, & nommé Ange. Madame de Bossuet, Femme de M<sup>r</sup> de Bossuet, Intendant à Soissons, & Soeur de Madame la Comtesse de Magny, qui luy servit de Marraine, parut avec tout l'éclat possible, tant par l'agrément de sa Personne, que par son esprit, quoy que dans un estat tres-moderne. Le compliment qu'elle fit à cette Eminence, fut admiré de tous ceux qui l'entendi-

*Novembre. 1686. V*

rent. La Ceremonie se fit en  
presence de Madame la Com-  
tesse de Magny, Mere de  
l'Enfant, de Madame l'Ab-  
besse du Mont, sa Sœur, Da-  
me d'un fort grand merite,  
de Madame de Boutonvil-  
liers, Sœur de M<sup>r</sup> le Comte  
de Magny, de M<sup>r</sup> l'Abbé de  
Bossuet, & autres. M<sup>r</sup> le  
Comte de Magny est Fils de  
Messire Philippe de Bonen-  
fant, Seigneur Comte de  
Magny, & de Dame Marie  
de Faudons, Fille de Messire  
François de Faudons Lerillac,  
ainé de la Branche de Fau-

don, Comte de Blin, Gouverneur de Paris sous Henry IV. & Chevalier de l'Ordre, de la mesme Maison que Barbasan de Faudons, grand Chambellan de Charles VII. enterre aux pieds du Roy son Maistre à S. Denys.

Vous sçavez, Madame, que tous les ans le lendemain de la S. Martin, le Parlement se trouve en Robes rouges avec les Presidens au Mortier en teste dans la grande Salle du Palais, c'est à dire dans la Salle des Marchands, dans laquelle il y a une Chapelle.

## 236 MERCURE

Tout le costé que cet auguste Senat occupe & qui est celuy de la Chapelle, est tapisfé, & gardé par les Archers de Ville. La Messe se chante en Musique, & elle est toujours celebrée par un Evesque, qui en est prié quelques jours auparavant, de la part du Parlement. La Messe finie, l'Evesque & le Parlement entrent dans la grand<sup>e</sup> Chambre. L'Evesque remercie le Parlement du choix qu'il a fait de luy pour cette fonction; & le Parlement le remercie par la bouche de

son Premier President, de ce qu'il a bien voulu la faire. Ensuite le Parlement se retire, & n'entre que huit ou quinze jours après, & quelquefois mesme après trois semaines; car la semaine qu'il rentre doit estre sans Festes, du nombre desquelles sont les Festes du Palais, comme Sainte Catherine. Quoy que le Parlement ne rentre pas le lendemain de la S. Martin, ou plûtoft qu'il ne continuë pas ses Seances, les delais ne laissent pas de courir. Ce n'est que le jour qu'il rentre, que

se font les Harangues de M<sup>r</sup>  
le Premier President, & de  
M<sup>rs</sup> les Gens du Roy. L'E-  
vesque qui a celebré la Messe  
cette année est M<sup>r</sup> de Mon-  
mor, Evesque de Perpignan.  
Il estoit à Paris parce qu'on  
luy avoit ordonné d'y de-  
meurer pour travailler à des  
affaires qui regardent son  
Diocese. Il commença par  
un Eloge du Parlement, & dit  
*Que l'honneur que cette illustre  
Compagnie luy avoit fait en le  
choisissant pour une fonction aussi  
venerable & aussi sainte, que  
celle dont il venoit d'estre le Mi-*

nistre, excitoit en luy de tres-grands sentimens de reconnoissance, mais que de toutes les raisons qui l'obligeoient d'y estre sensible, il n'y en avoit point de plus puissante que l'occasion favorable où il se trouvoit de faire connoistre publiquement, & en presence mesme de cette Auguste Cour, le profond respect, & la sincere veneration qu'il avoit, non seulement en general pour tous les sages Magistrats qui la composoient, mais encore en particulier pour ce-luy qu'une vive penetration, un juste discernement, & une application infatigable rendent si

digne d'en estre le Chef; pour ceux  
qu'une probité reconnüe & une  
droiture inflexible distinguoient  
bien plus que le rang qu'ils occu-  
poient, & la majesté de la  
Pourpre dont ils estoient revestus;  
& enfin pour ces celebres Orga-  
nes du Roy & du Public, qui ne  
se faisoient jamais entendre qu'en  
faveur de la justice, de la verité  
& de l'innocence. Il ajoûta, que  
ce respect avoit pris en luy de pro-  
fondes racines, puis qu'il n'estoit  
pas moins un effet de sa raison,  
qu'une suite de son éducation. Il  
dit qu'il estoit né d'un Pere qui  
l'avoit vivement imprimé dans  
son

son cœur par son exemple, & que cet exemple avoit esté soutenu de tant d'autres qui luy estoient domestiques, qu'il auroit démenty le sang qui le lioit à plusieurs Magistrats de ce Corps Illustre, s'il n'avoit pas de luy les grandes idées qu'ils en avoient eux-mesmes conceuës; mais que quand dans un âge plus avancé, il avoit voulu examiner les préjugés de son enfance, c'estoit alors qu'il s'estoit confirmé par luy-mesme dans ces sentimens respectueux qui estoient déjà formez en luy; qu'il avoit reconnu dans ce Parlement auguste tant de grandeur, tant de

Novemb. 1686.

X

## 242 MERCURE

lumiere, & tant de sagesse, que s'abandonnant entierement à tous les mouvemens que pouvoit produire un si beau mélange, il s'estoit fait une heureuse necessité de le regarder comme un objet qui demandoit toute son estime, & toute sa consideration; qu'on pouvoit dire que la Justice sembloit avoir choisi cet auguste Corps comme un sanctuaire venerable pour établir sa demeure, soit que l'on considerast ou l'équité de ses Arrests, ou la severité qu'il exerce contre les vices, ou le zele qu'il fait paroistre pour étouffer les mauvaises doctrines, ou la protection qu'il

fait toujours gloire d'accorder à l'Eglise en la personne de ses sacrez Ministres, ou son attachement inviolable pour les droits de la Couronne. Il s'étendit la dessus avec beaucoup d'éloquence, & fit voir que toutes ces rares qualitez ensemble le rendoient non seulement la source de la felicité des Peuples qui reconnoissent ses Loix, mais encore le modele & la regle de tous les autres Tribunaux du Royaume, ce qui l'avoit mis dans une si haute estime dans toute l'Europe, que plusieurs Souve-

rains avoient reconnu hautement son integrité, en soumettant volontairement & par choix leurs plus importants interests à la décision de ses Oracles. Il prit de là occasion de louer le Roy, & après avoir marqué qu'il ne craignoit point que les témoignages sinceres qu'il se sentoit obligé de rendre à la gloire de cette auguste Compagnie, fussent imputez aux flateries lâches & grossieres, où les Orateurs avoient si souvent recours, mais auxquelles la grandeur

& la sainteté de son Ministère ne permettoient pas qu'il s'abaiſſaſt; il dit que non ſeulement on ne pouvoit douter de ce qu'il avoit avancé, mais qu'il n'y avoit perſonne qui puſt eſtre ſurpris de ce que tous les Parlemens prenoient pour regle un Parlement qui ſe regloit luy-meſme ſur le plus grand Roy du monde, un Parlement qui n'avoit pour modele de ſa conduite, de ſon eſprit, de ſa juſtice, de ſon integrité, de ſa pieté, de ſes jugemens; que l'eſprit, la juſtice, l'integrité, la pieté, la conduite du Monarque le plus accompli qui fuſt jamais.

## 246 MERCURE

Une si grande matiere fut traitée par ce Prelat de la maniere la plus délicate. Il fit connoître que c'étoit un glorieux avantage pour tous ces grands Magistrats, que voulant remplir tous les devoirs de leur redoutable Ministère, au lieu de consulter pour cela des Livres morts & inanimés, au lieu de rappeler le souvenir de ces Grands Hommes qui ont esté l'admiration de leur Siecle, & qui cependant ne nous ont laissé que des Loix douteuses, ou obscures, ou imparfaites, ils n'avoient qu'à étudier les actions de LOUIS LE GRAND; Actions qui

luy faisant porter à si juste titre  
 les noms augustes de Pere du Peu-  
 ple, de Protecteur de l'Innocence,  
 de soutien de la Foy, d'Ange  
 exterminateur des Heresies, &  
 des nouveauez également con-  
 traires à la Religion & à l'Estat,  
 estoient comme autant de regles fi-  
 delles, comme autant de Loix  
 vivantes qui les conduisoient a-  
 vec assurance & sans craindre l'é-  
 garement, puis qu'ils les avoient  
 toujours devant les yeux, dans  
 les routes penibles de la Justice.

Il ébaucha une partie des  
 grands traits qui frappent si  
 fortement dans la Vie du

Roy. Il dit que lors qu'il estoit question du bien du Peuple, on voyoit ce grand Prince sacrifier ses interests à l'avantage public, & se dépoüiller luy-mesme, parce qu'il est Roy, en faveur de ses Sujets, d'un droit que sa Justice conserve si religieusement au moindre de ceux qui luy sont soumis; que s'il falloit poursuivre le crime, il estoit aisé de remarquer les degrés d'éloignement & d'horreur avec lesquels ce Monarque l'envisageoit, ce zele ardent dont il estoit animé pour le punir, les sages mesures qu'il prenoit pour en prevenir les desordres, & la

juste rigueur dont il s'armoit pour  
les bannir entierement de ses E-  
tats. Il passa ensuite au fin-  
cere attachement de Sa  
Majesté pour les veritables  
interests de l'Eglise, & dit  
à ces Sages Magistrats que  
c'estoit par le soin qu'ils avoient  
de l'imiter qu'ils apprenoient à  
rendre à Dieu ce qui appartient à  
Dieu, comme ils sçavoient si  
bien rendre à Cesar ce qui appar-  
tient à Cesar. Il parla de la Foy,  
de la force, & de la sagesse  
que le Roy vient de faire pa-  
roistre pour soutenir la Reli-  
gion de nos Peres, & pour  
la faire triompher de la mal-

heuteuse & obstinée Heresie  
qui la troubloit depuis si  
long-temps. Il dit qu'on n'a-  
voit qu'à lire ses Déclarations &  
ses Ordonnances, pour y voir avec  
autant d'admiration que d'éton-  
nement, que leur justice, leur  
moderation, leur douceur, soute-  
nuës du bras du tres haut, entre  
les mains de qui sont les cœurs des  
Peuples & des Roys, avoient  
suffy pour abbatre ces Temples pro-  
phanes où regnoient le mensonge,  
& l'esprit d'aveuglement; pour  
dissiper ces faux Pasteurs qui nour-  
rissoient du pain de l'erreur, des  
Brebis égarées sorties de leur ve-

ritable Troupeau ; pour aneantir ces Cultes monstrueux , selon lesquels de malheureux Chrestiens sans Chef professoient une Religion sans Sacrifice ; pour revoquer à jamais ces déplorables Edits qui estoient l'ouvrage de la hardiesse d'un Peuple aveuglé , & dont la force & la nécessité des temps avoient contraint le Parlement de charger ses Registres ; enfin pour saper iusqu'aux fondemens une heresie que l'esprit d'indépendance avoit fait naistre , que la rebellion avoit établie au milieu du carnage & des horreurs de la Guerre , que le libertinage avoit sceu con-

ferver iusqu'à present, et qui  
subsisteroit encore parmi nous sans  
le zele infatigable de nostre In-  
vincible Monarque. Ce Discours  
receut de grands applaudisse-  
mens de toute la Compagnie,  
au nom de laquelle M<sup>r</sup> le Pre-  
mier President le remercia,  
& de la fonction dont il avoit  
bien voulu s'acquiter, & de  
tout ce qu'il avoit dit à l'avan-  
tage du Corps. Il ajoûta qu'il  
n'y avoit point lieu d'estre  
surpris de son éloquence,  
puisqu'il estoit né parmi les  
Muses & dans la Robe. Il  
entendoit parler de feu M<sup>r</sup>

de Monmor son Pere , qui est mort Doyen des Maistres des Requestes & de l'Academie Françoise. Ce Prelat fut traité ensuite avec beaucoup de magnificence chez M<sup>r</sup> le Premier President, où se trouverent la pluspart de M<sup>s</sup> les Presidents & Conseillers.

La Cour des Aydes entra le mesme jour , & comme ce n'est point par Ceremonie , & qu'elle continuë ses Audiencies , les Harangues se font ce jour là. M<sup>r</sup> le Camus, Premier President de cette Cour , parla sur la pureté de

## 254 MERCURE

cœur que doivent avoir les Juges, & dit de tres-belles choses à son ordinaire. Les Extraits que vous avez trouvez dans mes Lettres de plusieurs Discours qu'il a prononcé dans la mesme occasion ne vous permettent pas d'endouter. M<sup>r</sup> le Haguais qui a succédé depuis peu de temps à feu M<sup>r</sup> de Monchal dans la Charge d'Avocat General de la mesme Cour, parla ensuite, & remplit parfaitement ce qu'on avoit attendu de luy. C'est beaucoup dire, puisque l'attente estoit grande, & que la haute estime où

il est, avoit tellement prevenu tous les esprits, qu'il ne pouvoit satisfaire le Public que par un Discours d'une beauté extraordinaire. Je sçay que vous en parler de cette sorte, c'est vous faire naistre beaucoup d'envie de le voir. Il m'a pas tenu à moy qu'il n'ait embelly ma Lettre. J'ay fait agir ses Amis pour le faire consentir à me le donner, & ses Amis n'ont rien obtenu sur sa modestie. N'attendez point que je vous en dise icy autre chose que le plan. M<sup>r</sup> de Haguais est un homme qui

penſe beaucoup , qui penſe juſte , & qui n'employe que les termes neceſſaires à exprimer ce qu'il penſe. Comme il n'en choiſit que de tres-propres , changez ſes termes , ce ne ſont plus ſes penſées , ou du moins ce changement les défigure ſi fort , qu'il eſt mal-aiſé de les reconnoiſtre. Il parla ſur l'autorité du Magiſtrat , & fit voir qu'il n'eſtoit pas ſeulement le bras par lequel la Loy étoit ſoutenuë , mais qu'il en eſtoit auſſi l'ame , & que ſans cela les Loix ne ſeroient pas plus

animées que le marbre sur lequel on les gravoit autrefois. Il fit voir que comme leur autorité dépendoit de celle du Magistrat, ceux qui les avoient establies s'estoient appliquez à imprimer aux Peuples le respect de la Magistrature, en la revestant d'ornemens extérieurs, en luy élevant des Tribunaux, & en faisant du respect qu'on devoit avoir pour les Magistrats une espece de culte religieux, qu'on avoit rendu venerable par des Ceremonies. Il montra ensuite que

*Novembre 1686.*

Y

## 258 MERCURE

quelques soins qu'on eust pris pour leur donner de l'autorité, elle seroit toujours foible, si le caractere qu'ils ont par le Sceau du Prince n'estoit soutenu par leur vertu. Il fit là dessus une peinture tres-vive d'un Magistrat qui n'estant recommandable que par sa Charge, ne s'attiroit qu'un respect contraint, & fit connoistre avec des traits d'éloquence qui charmerent tout le monde, combien cette autorité qui tiroit tout son lustre d'un éclat emprunté, estoit au dessous

de celle , qui ne dépendoit point de la disposition de la Loy , & qui estoit attachée , non pas à la Pourpre ny au Tribunal du Magistrat , mais à son esprit & à son cœur. Tout ce qu'il dit sur cette seconde autorité fut admirable. Il fit connoistre qu'elle trouvoit dans celuy qui la possedoit par son seul merite tout ce qui pouvoit luy attirer du respect ; que nous nous portions d'autant plus volontiers à luy obeir , qu'elle n'imposoit aucune contrainte ; que nous la regardions com.

me l'ouvrage de la raison & de l'équité, & que les ordres qu'elle donnoit nous faisoient des devoirs indispensables, parce qu'elle nous rendoit nous-mêmes les Juges de la déference qu'on luy devoit. Pour mieux prouver cette verité, il se servit de l'exemple d'Aristide, qui sans titre & sans caractere, par le seul credit que luy donnoit sa vertu, s'estoit élevé un Tribunal au dessus de tous les Tribunaux de la Grece. Il ajoûta qu'on avoit esté persuadé qu'il devoit estre le

plus puissant, parce qu'il étoit le plus juste, & qu'on luy avoit fait porter la peine de son mérite par un exil qui avoit mis le comble à sa gloire. Il fit voir ensuite que les Rois & les Magistrats avoient cela de semblable, que la principale autorité du Prince ne venoit pas de sa Couronne; que la naissance qui la donnoit estoit un pur effet du hazard, qui pouvoit tomber sur une ame indigne comme sur celle du premier ordre, & que bien qu'on ne pust sans sacrilege apporter

la moindre opposition à se  
soumettre à son Souverain,  
parce que les Rois estoient  
choisis de la main de Dieu,  
qui s'en servoit quelque-  
fois pour punir les Peuples,  
on ne laissoit pas de s'y sou-  
mettre à regret, lors que le  
Trône estoit le seul avan-  
tage qui leur faisoit meriter  
nostre obeissance; que ce  
sentiment estoit naturel,  
quoy qu'il nous fust incon-  
nu par l'heureuse habitude  
où nous estions d'obeir au  
plus digne. Que ne puis-je  
icy, Madame, vous faire part

de toutes les choses qu'il dit  
en faisant le Portrait d'un  
Prince sage, vertueux, & in-  
finiment éclairé ! Il ne nom-  
ma point le Roy, mais ce fut  
un Portrait si ressemblant,  
qu'on ne s'y pouvoit mé-  
prendre. Il dit que les Rois  
pouvoient apprendre des  
Princes leurs voisins le mal-  
heureux art de se faire crain-  
dre, mais qu'il falloit qu'ils  
ussent traverser les Mers pour  
apprendre à se faire aimer  
de leurs Sujets, en imitant  
un Monarque qui renonçoit  
à ses propres interests, quand

il s'agissoit de favoriser les Peuples ; qui donnoit à leur repos ses soins & ses veilles avec une application infatigable, & qui s'attiroit leur veneration & leur respect, bien moins par une Souveraineté de puissance, que par une superiorité de vertu. Il finit par un éloge de feu M<sup>r</sup> de Monchal, dont il remplit aujourd'huy la place, & laissa toute l'Assemblée dans le chagrin de le voir finir si tost. Souvenez - vous, s'il vous plaist, que tout ce que jee vous dis est mis icy sans null ordre

ordre, & que ce ne sont que des traits grossiers de ce que M<sup>r</sup> le Haguais traita avec autant de delicateſſe, qu'il y eut de force dans tout ſon Discours.

Le Parlement rentra Mar- dy dernier 26. de ce mois, quoy qu'il n'ait pas accoûtumé de rentrer dans une ſemaine où il y ait quelque Feſte. Il y en avoit deux dans celle-cy, celle de Sainte Catherine, Feſte du Palais, & celle de S. André. On doit cela à la vigilance de M<sup>r</sup> le premier Preſident, qui aime

*Novembre 1686.*

Z

à faire expedier les Affaires. Je vous parleray la premiere fois d'un tres-bel éloge du Roy, que fit ce jour-là M<sup>r</sup> l'Avocat General de Lamoi-  
gnon.

Le Parlement de Rouën rentra le lendemain de la S. Martin, & M<sup>r</sup> de Ris, premier President, se fit admirer par un excellent Discours, comme il avoit fait quelques mois auparavant, lors qu'il prit possession de cette importante Charge. M<sup>r</sup> le Guerchois, Procureur General, parla après luy avec son

éloquence ordinaire.

Je vous manday il y a  
quelque temps que M<sup>r</sup> de Pré-  
fontaine, Avocat General de  
ce mesme Parlement, avoit  
esté fait premier President  
au Conseil d'Artois. Ce chan-  
gement rendit M<sup>r</sup> de Langrie  
premier Avocat General, &  
laissa la Charge de second  
Avocat General vacante. El-  
le vient d'estre remplie par  
M<sup>r</sup> de Menibus, qui y fut re-  
çu le 27. de ce mois avec  
l'applaudissement de toute la  
Ville. Son éloquence qui a-  
voit paru dans le Barreau

268 **MERCOURE**

avec un tres-grand succès, luy avoit acquis une reputation avantageuse. On ne doute point qu'il ne la soutienne glorieusement dans un poste, où il aura si souvent occasion de faire paroistre l'heureux talent qui luy est si naturel. Il a beaucoup de capacité, une conduite tres-judicieuse, & un fond d'integrité & d'honneur qui le rend incapable de rien faire d'opposé à son devoir. Ainsi l'on peut dire que dans un âge fort peu avancé, il n'a de la jeunesse que ce qu'elle don-

ne de vivacité & d'agrément.  
M<sup>r</sup> de Menibus, son Pere, a  
esté Conseiller au Parlement  
de Mets, & ensuite Prefident  
en la Cour des Aydes de Nor-  
mandie.

Je vous appris il y a un  
mois la mort de M<sup>r</sup> de Mol-  
londin, ancien Colonel des  
Gardes Suisses - Françoises,  
mais je ne vous dis rien de  
particulier de ses Emplois.  
C'estoit un homme d'expe-  
rience & de resolution, qui  
s'est signalé en plusieurs oc-  
casions sous le Regne du feu  
Roy, & sous celuy de Loüis

270 MÉRURE

LE GRAND. Il nâquit en Suisse vers l'an 1608. d'une noble & ancienne Famille, originaire du Pays de Vaud, dit de Vaux, & fit ses premières Campagnes au Siege de la Rochelle en 1628. au secours de Casal en 1629. & à la reduction de la Savoye, de Pignerol, de Saluces, & autres Places en 1630. L'année suivante il passa en Allemagne, & eut part aux glorieuses entreprises des Suedois. Estant de retour en France il donna des preuves de sa valeur à la Bataille d'Avein, & à celle de

Rocroy ; aux Sieges d'Arras, de Perpignan, de Thionville & de Graveline avec M<sup>r</sup> de Mollondin, son Frere aisné, qui luy ceda son Regiment en 1645. Estant à la teste de ce Regiment & de sa Compagnie, il se distingua au Siege de Dunkerque en 1646. à la Bataille de Lens, au secours d'Arras, & en toutes les occasions qui s'offrirent. En reconnoissance des services qu'il avoit rendus à l'Estat, & particulièrement à Dunkerque, où il appaisa la Garnison mal contente de la dé-

272 **MERCOURE**

tention du Marefchal de Rantzau, le Roy l'honora de la Charge de Colonel du Regiment des Gardes Suiffes-Françoifes, dont il presta le ferment en 1655. après quoy il fit paroiftre beaucoup de courage & de bravoure aux Sieges de Landrecies & de Valenciennes, où il fut bleffé en 1656. à celuy de Dunkerque, & au Combat des Dunes près de cette Place en 1658. La Guerre s'eftant ralumée depuis avec l'Efpagne, il fe trouva à la prife des Villes de Tournay, de Douïay,

& de Lisle en 1667. suivit Sa  
Majesté à la conquête de la  
Franche-Comté, de la Hol-  
lande, & de Mastric, se trouva  
au Combat de Senef, & ser-  
vit dignement aux Sieges de  
Valenciennes, de Cambray,  
de Gand, & d'Ipres, avec  
M<sup>r</sup> d'Estavaye son Neveu.  
Enfin son grand âge ne luy  
permettant plus de s'appli-  
quer aux fonctions de sa  
Charge, il s'en démit volon-  
tairement au mois de Septem-  
bre 1685 & mourut icy subit-  
ement le 23. du mois passé,  
en sa 79. année.

Les Personnes confiderables dont j'ay à vous apprendre la mort depuis ma dernière Lettre, font

Messire Michel-Pierre Passant, Seigneur de Saint Aubin, receu en 1682. President en la deuxième Chambre des Requestes du Palais. Il avoit esté auparavant Conseiller au Grand Conseil. M<sup>r</sup> Passant son Frere est Chanoine de Nostre-Dame. Cette Famille est assez connue dans la Robe, où elle a donné plusieurs Conseillers au Parlement & au Grand Conseil, & des

Maitres des Requestes.

Dame Madeleine - Eliza-  
beth Levé, morte le premier  
jour de ce mois. Elle estoit  
Femme de Messire Jean Bap-  
tiste le Feron, S<sup>r</sup> du Pleffis,  
Maitre des Comptes.

Mademoiselle du Gué de  
Bagnols. Elle est morte icy  
le mesme jour après une lon-  
gue maladie, & une patience  
exemplaire dans ses maux.  
Comme elle s'estoit addon-  
née aux actions de pieté & à  
secourir les Pauvres, elle a  
fait plusieurs legs pieux, &  
fondé une Priere publique à

276 **MERCOURE**

S. Gervais le matin & le soir.  
Elle estoit Fille de feu Mes-  
sire Antoine du Gué de Ba-  
gnols, Maître des Requestes,  
& de Dame Gabrielle Fey-  
deau de Brou, Sœur de feu  
Messire François Feydeau de  
Brou, Abbé de Bernay, Con-  
seiller. Clerc au Parlement  
de Paris. La Famille des du  
Gué est originaire du Lyon-  
nois, & a donné diverses per-  
sonnes de merite dans la  
Robe. Feu M<sup>r</sup> du Gué Con-  
seiller d'Etat ordinaire, &  
Intendant de Justice à Lyon,  
qui est mort depuis un an,

avoit épousé la Sœur de Madame la Chanceliere le Teller, dont est venu Messire François du Gué, cy-devant Conseiller au Grand Conseil, & receu President en la Chambre des Comptes de Paris en 1681. Il a épousé la Fille de feu M<sup>r</sup> de Paris, Conseiller en la grand' Chambre. M<sup>r</sup> du Gué de Bagnols, Maistre des Requestes, & Intendant de Justice en Flandre est de la mesme Famille.

M<sup>r</sup> de S. Amant, mort le 3. de ce mois. Il estoit Capitaine de Vaisseau, & avoit

278 **MERCOURE**

esté Ambassadeur de Sa Majesté vers le Roy de Maroc. Sa Famille est considerable dans le Languedoc.

Messire Olivier le Fevre d'Ormesson, Seigneur d'Ainboille, Maistre des Requestes honoraire, mort le 4. de ce mois, après une longue maladie. Il est extrêmement regretté. L'intelligence qu'il avoit dans les affaires, & sa grande probité luy avoient acquis une estime generale, en sorte que les Princes & Grands Seigneurs le choisissent pour Arbitre, & se

soûmettoient à son Jugement dans leurs affaires les plus importantes. Il avoit épousé Dame Marie de Fourcy, Fille de M<sup>r</sup> de Fourcy, President en la Chambre des Comptes, & Surintendant des Bastimens du Roy, dont il a eu feu M<sup>r</sup> le Fevre d'Ormesson Maître des Requêtes, qui est mort jeune en l'Intendance de Lyon, où il a esté universellement regreté, & qui avoit épousé la Fille de feu M<sup>r</sup> le Maître, President en la quatrième Chambre des Enquestes du Parlement. M<sup>r</sup>

d'Ormesson qui vient de mourir a laissé un second Fils, qui a esté Conseiller au Grand Conseil, & qui fut fait Maître des Requestes après la mort de M<sup>r</sup> d'Ormesson son Frere aîné. Il suit les traces de ses Ancestres. Le mesme M<sup>r</sup> d'Ormesson dont je vous apprens la mort, estoit Fils d'André le Fevre d'Ormesson, Maître des Requestes, puis Conseiller d'Etat ordinaire, employé en plusieurs negociations d'Etat importantes, & d'Anne le Prevost d'Herbeley, d'une Famille qui a

donné des Presidens & des  
Conseillers, au Parlement, des  
Maitres des Requestes, &  
autres Personnes de confi-  
deration dans la Robe. Son  
Ayeul Olivier le Févre, Sei-  
gneur d'Ormesson, Eaubon-  
ne, & d'Amboille, estoit Pre-  
sident en la Chambre des  
Comptes, & Surintendant  
des Finances, & avoit épou-  
sé Anne le Fevre d'Alesso,  
Fille de Jean d'Alesso S<sup>r</sup> d'E-  
cagny, de la Famille des d'A-  
lesso originaire de Calabre,  
descenduë du Seigneur An-  
toine d'Alesso & de Brigide

Novembre 1686.

Aa

282 **MERCOURE**

Martotile , Sœur de S. François de Paule decedé en 1507. Fondateur de l'Ordre des Minimés, & qui vint en France sous le Regne de Louïs XI. M<sup>r</sup> d'Ormesson avoit deux Oncles. L'un fut Olivier le Fevre S<sup>r</sup> d'Eaubonne, Prefident en la Chambre des Comptes , dont viennent M<sup>rs</sup> le Fevre d'Eaubonne, Conseillers aux Cours Souveraines , & le Pere d'Eaubonne Capucin, & Missionnaire renommé , & l'autre Nicolas le Fevre Seigneur de Lezeau , Conseiller d'Etat ,

dont viennent M<sup>rs</sup> le Fevre  
 de Lezeau. Tous les le Fe-  
 vre, Seigneurs d'Eaubonne,  
 d'Ormesson & de Lezeau,  
 portent d'Azur à trois lis de  
*Jardin au naturel.*

Messire Jean de Magnaut,  
 Comte de Montaigu, Lieu-  
 tenant General des Armées  
 du Roy, son Lieutenant Ge-  
 neral en Guyenne, & Gou-  
 verneur du Chasteau Trom-  
 pette. Il estoit brave, tres-  
 honneste homme, & avoit  
 fait de fort belles actions. Je  
 vous en ay parlé amplement  
 dans quelqu'une de mes Let-  
 tres.

284 **MERCOURE**

M<sup>r</sup> Brethel de Gremonville Abbé de Lire, & Commandeur de Malthe. Je ne vous en diray rien qui ne soit connu de tout le monde. Il a commandé l'Armée des Vénitiens pendant douze ou quinze années, & s'estoit acquis beaucoup de réputation dans cet Employ. Il fut ensuite Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté à la Cour de l'Empereur, où il fit voir sa conduite & son esprit dans toutes les choses qu'il eut à traiter. Il estoit magnifique naturellement, & s'est toujourns pleu

à soutenir cette qualité. Il a eu trois Freres, dont l'aîné fut envoyé Ambassadeur à Venise. Le second a esté President au Mortier au Parlement de Rouen; & le troisiéme est haut Doyen de la Cathedrale de la mesme Ville. M<sup>r</sup> de Gremonville, leur Pere, est mort President au Mortier dans le mesme Parlement.

M<sup>e</sup> Nicolas le Tourneux, Prieur de Villers sur Fere en Tardenois. Il est mort d'Apoplexie depuis peu de jours. Il avoit de grands talens, & il les a fait paroistre avec

beaucoup d'avantage, & dans la Chaire, & dans les Ouvrages qu'il a donnez au Public. Sa Semaine Sainte, son Année Chrestienne, & ses autres Livres de Sermons sont fort estimez.

Le Roy a donné plusieurs Benefices. M<sup>r</sup> l'Abbé Fouquet a esté pourveu de l'Abbaye de S. Jagut, de l'Ordre de Saint Benoist, Diocese de S. Malo. Il est Aumosnier de Sa Majesté, & d'une Famille où la pieté est hereditaire. L'Abbaye de Nanteüil en Vallée, Diocese de Poitiers,

qui est aussi de l'Ordre de S. Benoist, a esté donnée à M<sup>r</sup> l'Abbé de Gineste. Son merite joint à beaucoup d'habileté l'a fait employer auprès des Ministres. M<sup>r</sup> l'Abbé de Brizac, Grand Vicairé & Official de Chartres, a eu l'Abbaye de la Buffiere, Ordre de Cisteaux, Diocese d'Autun; & M<sup>r</sup> l'Abbé Bisot, celle de S. Vincent de Befançon, Ordre de S. Benoist. M<sup>s</sup> l'Abbé Bizot est fort sçavant dans l'Antiquité, & s'est acquis une estime generale. M<sup>r</sup> l'Abbé le Vasseur a ob.

tenu l'Abbaye d'Aubepierre.  
Elle est de l'Ordre de Cisteaux  
dans le Diocese de Limoges.

On écrit de Mets qu'il y  
eut grande Solemnité le 21. de  
ce mois au Convent & Hof-  
pital des Religieux de la Cha-  
rité, où M<sup>r</sup> l'Archevesque  
d'Ambrun, qui est à present  
Evesque de Mets, officia pon-  
tificalement. Ce digne Pre-  
lat, qui a fait bâtir cet Hof-  
pital, & qui vient de le fon-  
der, jouïra pendant sa vie du  
plaisir de voir le soulagement  
que les Pauvres recevront  
d'une si pieuse fondation. Il  
est

est Frere de M<sup>r</sup> le Maréchal  
Duc de la Feuillade.

Je croy, Madame, que ce  
vous fera une nouvelle agrea-  
ble d'apprendre que j'espere  
vous envoyer avec cette Let-  
tre un Livre nouveau de l'Au-  
teur des *Dialogues des Morts*.  
Quoyque la matiere de ses  
*Entretiens sur la Pluralité des*  
*Mondes*, soit entierement de  
Philosophie, & par conse-  
quent moins propre à plaire  
à celles de vostre sexe, ce se-  
cond Ouvrage, aussi galam-  
ment tourné qu'il est, n'a pas  
laissé de vous confirmer dans

Novembre. 1686. Bb

l'estime que vous faisiez & de son esprit & de sa maniere d'écrire, & cette estime sera augmentée sans doute par son *Histoire des Oracles*, qui sera débitée au premier jour dans la Boutique de la veuve Blageart. Cette Histoire est composée de deux Dissertations. Il fait voir dans l'une, contre l'opinion qui a prévalu jusqu'à présent, faute d'avoir esté assez bien examinée, Que les Oracles n'ont point esté rendus par les Demons; & dans l'autre, Que les Oracles n'ont point cessé au temps

de la venue du Sauveur du Monde. Ces deux Dissertations sont divisées en divers Chapitres, pleins de traits d'Histoire finement tournez, qui ont dequoy satisfaire également & les delicats & les curieux.

Au reste, il faut que j'avoüe que je me suis trompé dans la pensée que j'ay eüe que je pourrois découvrir l'Auteur des Lettres qui ont esté imprimées sous le nom de M<sup>r</sup> le Chevalier d'Her... Celle que je vous en envoyay le dernier mois, marquoit que

ce Chevalier, veritable ou  
faux, avoit commerce avec  
une jeune Pensionnaire de  
Convent. Je connois un Ca-  
valier plein d'esprit & de me-  
rite, qui a ce mesme com-  
merce, & je m'estois figuré  
que c'estoit celuy que je cher-  
chois; mais cela ne scauroit  
estre, puisque la personne à  
laquelle il rend des soins, est  
actuellement dans un Con-  
vent, & qu'il paroist par qua-  
tre ou cinq Lettres qu'on m'a  
fait voir de nouveau du Che-  
valier d'Her.... que la Pen-  
sionnaire en question, a quit-

té la Grille, qu'elle est dans le monde, où sa beauté fait fracas, & qu'elle apprend à chanter & à jouer du Thuorbe; ce qui ne s'accorde point avec ce que j'avois soupçonné. Il y a mesme une de ces Lettres qui marque d'une maniere tout-à-fait galante l'extrême surprise qu'elle eut la premiere fois qu'on luy fit voir l'Opera, & que cet Opera estoit Psyché. Cela fait connoistre qu'il y a déjà longtemps que ces Lettres ont esté écrites, puisque l'Opera de Psyché n'a point esté repre-

fenté depuis quatre ou cinq années. Comme l'on m'avoit promis de m'en donner une copie, c'estoit un regale que je prétendois vous faire de temps en temps ; mais au lieu de ces quatre ou cinq Lettres, je pourray vous en envoyer bien-tôt cinquante tout à la fois. L'Auteur ayant veu par celle dont je vous fis part le mois passé, qu'elles commençoient à estre publiques, a crû devoir les faire imprimer luy-même, afin qu'au moins elles fussent plus correctes. Ainsi un homme

inconnu les a apportées à mon Libraire, qui en va hâter l'impression. Je les ay leuës toutes avec un fort grand plaisir, & je puis vous asseurer que cette seconde Partie sera une digne suite de la premiere.

Les deux Enigmes proposées dans le Mercure d'Octobre, avoient esté faites sur le *Traversin*. Voicy les noms de ceux qui ont expliqué l'une & l'autre sur ce mot. Messieurs A. P. Boistel de S. Romain, de la rue de Bussi; C. Hutuge, d'Orleans; La

Prairie Cairon, Professeur public des Mathematiques ; J. Rafafou de la Touchardiere; Cambe d'Haragne, Receveur au Bureau d'Aix ; Dougan, demeurant à Caen ; Meriel, Maistre à chanter, au même lieu ; La Tronche, de Rouën ; l'Amant des deux belles Enjouées ; le Solitaire desespéré ; l'aimable Spirituelle ; Tamiriste, de la ruë de la Cerifaye ; le Chevalier de Viaraut, Amant de la grande Brune de la ruë des Noyers B. G. ; Raguenet de Colomiers, & sa belle Philis ; le

jeune Cleante de Sarre-Louïis;  
le Frere aîné des trois aimables  
Sœurs de la ruë de l'Arbre-sec;  
l'Habitant de la Place G. ; le petit  
Godon, de la ruë de la Coûtellerie;  
de Boisduil, amoureux de la Corbeille  
de Morlaix ; les trois Etats de  
Bretagne, amoureux de la Sainte-amour,  
de la même Ville ; le Solitaire de la  
ruë S. Severin ; la Bonté même ;  
l'Exilé d'Argentan ; le Fils de la  
charmante Maman, de la Porte de  
Buffi ; l'Incomparable ; le Normand ;  
P. amoureux des Belles de

Rofny ; l'Assemblée nocturne des Amans noirs ; le petit Cœur de Nanette la testuë, enflâmé de loin par Pivolle ; Colin la Musique ; l'Amant des Belles de Blois de Sainte Croix de la Bretonnerie ; le charmant Embonpoint de la ruë du Cygne ; le gros Ventru à la maigre mine, du coin de la ruë de Richelieu ; le galant Suisse.

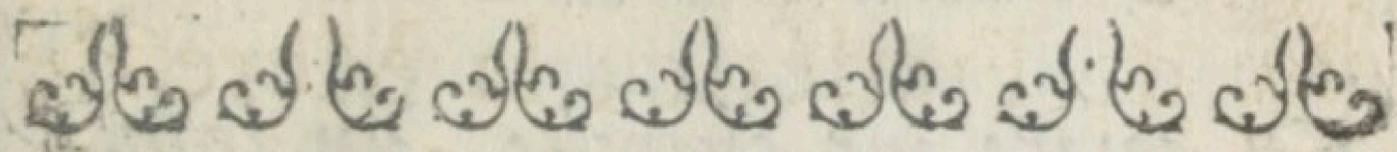
En Vers, M<sup>rs</sup> Vignier ; C.F. Lourdet ; l'aimable Catin de la Conference, ruë des deux Ponts ; & l'Amant de Cilefie, de la ruë des bons-En-

fans ; Mademoiselle d'Alu-  
seau, d'auprès S. Roch ; l'ai-  
mable Bru de M<sup>r</sup> B. T. L.  
de la rue S. Lo d'Angers ; la  
belle Captive, du plus beau  
quartier de Paris ; la Reine  
des Procureuses ; l'Amante  
infortunée ; la belle Margue-  
rite ; la belle Brune Cham-  
penoise, de la rue S. Louïs  
dans l'Isle ; la plus aimable  
des trois Sœurs du Fauxbourg  
S. Germain, & sa bonne amie  
l'Indifférente ; la Brune aux  
beaux yeux, de la rue de la  
Harpe ; la belle Pleureuse, du  
Quartier S. Paul ; la Guenu-

300 **MERCURE**

che de Frederic ; la Mere de  
la petite Fille , de la ruë de  
Richelieu ; la jolie Femme  
grosse , de la ruë S. Nicaise ;  
la grosse Maman , de la mê-  
me ruë.

La premiere des deux Enig-  
mes nouvelles que je vous a  
propose , m'a esté envoyée  
sous le nom de l'Amant sans  
espoir, du quartier de la Pla-  
ce-Maubert.



ENIGME.

**J**E remplis l'Univers de mille objets  
funebres;

De larmes ny de sang je ne puis  
m'assouvir.

Fils d'un Pere brillant, & né dans  
les tenebres,

Je viens à la lumiere afin de la ravir.

J'aime la couleur rouge, & je cause  
la noire.

Je blesse & suis blessé, je bats & suis  
battu.

La honte suit mes coups, aussi bien  
que la gloire,

Et je suis instrument de vice & de  
vertu.

302 MERCURE

*Vn avare me cherche, un inhu-  
main m'employe.*

*Je donne le trépas, & je rends eter-  
nel :*

*Mais en perdant autruy, moy-même  
je me noye,*

*Et me cache aussi-tost que je suis  
criminel.*

*Je suis de deux partis, & je ne suis  
point traître,*

*En un même moment j'attaque &  
je secours.*

*Par moy l'on est captif, par moy l'on  
devient maître.*

*Tout cruël que je suis, j'ay pourtant  
mes amours.*

*Je borne les Etats, & je les fais  
accroistre.*

GALANT. 303

I'y sers également, en la guerre, en  
la paix.

Toy qui m'entens parler, travaille à  
me connoistre ;

Mais garde, si tu peux, de me sentir  
jamais.

---

AUTRE ENIGME.

Celuy pour qui ces Vers sont  
faits,

Est un signe d'amour aussi bien que  
de paix,

Vn avant-goût d'un plaisir plus  
solide.

Il se pratique en tout cet Vni-  
vers :

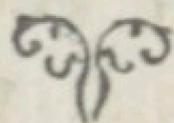
Mais quoique la mode en de-  
cide,

Je ne scaurois l'aimer qu'entre sexes  
divers.



Les Peuples meridionaux  
Qui ne veulent point de ri-  
voux,

En font un crime punissable;  
Mais nous, mieux avisez, ne l'esti-  
mons pas tel;  
Et pourveu qu'il n'ait rien qui le  
rende blâmable,  
Nous le jugeons civil, & non pas  
criminel.



Philis, si vous avez de la peine à  
comprendre  
Ce que par cet écrit je veux faire  
sçavoir,  
Dés que j'auray le bonheur de  
vous voir,  
Ma bouche pourra vous l'ap-  
prendre.

Après vous avoir envoyé  
l'Histoire du Siege de Bude,  
qui sert de seconde Partie à  
ma Lettre d'Octobre, j'avois  
dessein de vous apprendre  
les particularitez des Sieges  
de Segedin & de Cinq-Egli-  
ses, & de la deffaite des Turcs  
qui venoient secourir la pre-  
miere de ces Places ; mais  
comme on n'a point encore  
eu nouvelles que les Troupes  
des Imperiaux ayent esté mi-  
ses en quartier d'hyver, j'at-  
tendray qu'on sçache si la  
prise de Ziclos n'aura point  
esté suivie de quelque nou-

Novemb. 1686.

Cc

306 MERCURE

velle entreprise, afin de vous pouvoir donner un corps plus entier du reste de la Campagne. J'y joindray les nouvelles conquêtes des Venitiens, depuis la prise de Napoli - de - Romanie.

Vous serez bien aise d'avoir des nouvelles de la Cour du Grand-Seigneur. En voicy de feures, venuës de bon lieu.

A Constantinople, le 9. Octobre 1686.

**L**A confirmation de la prise de Bude, venuë seulement depuis trois semaines, a causé icy une fort grande consternation. On publie tout haut que le Grand-Sei-

gneur est la seule cause de tous les mal-heurs de cét Empire ; & un peu après que l'on eut appris cette nouvelle, un Iman ou Prédicateur Turc osa dire, prêchant devant Sa Hautesse, qu'on ne pouvoit imputer qu'à Elle seule le mauvais succès de la Guerre, que ses débauches & sa vie faineante avoient attiré sur les Ottomans la colere de Dieu ; qu'un Empereur devoit aller à la Guerre, & non pas passer sa vie avec des Concubines : qu'il en seroit puny tost ou tard : que les Chiens mangeroient son corps en ce monde, & que les Démons dévoreroient son ame dans l'autre. Ce discours effraya tous ceux de la suite de l'Iman. Ils s'imaginèrent qu'on les massacreroit tous au sortir de la Mosquée ; mais le Grand-Seigneur n'en parut pas

308 **MERCOURE**

plus émeu. Il sortit de la Mosquée en disant que l'Iman estoit un fou, & demanda ses Chevaux pour aller à la Chasse. On dit qu'on les luy refusa, & que ce refus le fit penser à luy-même. Sa passion pour la Chasse est telle, que rien ne l'en a pû encore détourner. Il y a un mois que des Députez d'Athènes vinrent icy demander permission de contribuer sur la menace que leur avoient faite les Venitiens, de mettre tout à feu & à sang, s'ils ne donnoient quarante mille écus. Le Kislar-Aga ou chef des Eunuques, qui a pour apanage Athènes & ses dépendances, ayant trouvé le Grand-Seigneur seul dans un de ses jardins, prit cette occasion de luy parler du déplorable estat des affaires de l'Empire, & luy demanda ce qu'il

souhaitoit que fist Athènes. Il luy  
répondit que c'estoit son apanage,  
& qu'il pouvoit faire ce qu'il vou-  
droit, & s'estant appuyé sur son coude  
il se mit à rêver jusqu'à ce qu'un  
Bostangi ou Jardinier luy vint dire  
qu'il venoit de voir deux Lièvres.  
Il se leva dans le même instant,  
& demanda ses Chevaux. Cepen-  
dant le murmure des peuples con-  
tinuoit, & le Grand-Seigneur qui  
craignoit pour sa personne, déposa  
le Mufti, en luy reprochant qu'il es-  
toit la cause de la Guerre, par le  
Testa ou consentement qu'il avoit  
donné, sans lequel suivant les Loix  
fondamentales de l'Empire, on ne  
peut entreprendre aucune Guerre; que  
pour luy il n'avoit rien épargné  
pour en avoir un heureux succès,  
ayant donné des hommes, des ar-

## 310 MERCURE

mes & des vivres lors qu'on luy en avoit demandé, & que s'il avoit manqué à quelque chose, c'estoit parceque le Mufti ne luy avoit pas représenté les pressantes necessitez de l'Empire. Il nomma le Cadilesker de Bornutie ou Chef de la Justice d'Europe, pour remplir la Place du Mufti qu'il déposoit, en luy ordonnant de ne luy rien cacher, & de luy marquer ce qu'il devoit faire dans cette fâcheuse conjoncture. Il luy dit que s'il falloit ouvrir son tresor, vendre ses joyaux, & même qu'il allast en personne à la Guerre, il estoit prest à le faire pour délivrer son peuple du malheur dont il estoit menacé. Le nouveau Mufti prit de là occasion de luy représenter que le peuple estoit fort animé contre luy, à quoy il répondit, que

veut-il? Et comme il montrait de la disposition à faire tout ce qu'on pouvoit demander de luy, le Mufti luy dit qu'il avoit dans son Serrail plus de trois mille Esclaves, que le Sultan Amurath n'en avoit jamais eu plus de trois cens; que la dépense que faisoit une seule de ces Esclaves pouvoit entretenir vingt Soldats, & bien, dit-il, je me réduiray à ce nombre. Le Mufti ajouta que la dépense qu'il faisoit à la Chasse estoit extraordinaire, & que s'il employoit cét argent à entretenir ses Troupes, elles ne mourroient pas de faim comme elles faisoient; ce qui estoit cause que la plus grande partie désertoit ou perissoit de nécessité. Il assura le Mufti qu'il n'iroit de sa vie à la Chasse; qu'il feroit noyer ses Chiens; qu'il conge-

dieroit ses Officiers de Chasse, & feroit étrangler celuy d'entr'eux qui luy en parleroit. Le Mufti luy dit encore qu'il avoit dans son Serrail quantité d'anciens Officiers, riches, puissans & propres pour la Guerre, qu'il falloit les y envoyer, & se servir des richesses de ceux qui ne pourroient ou ne voudroient pas marcher. Ces remontrances ont eu quelque effet. Le Grand-Seigneur a promis vingt millions pour la Campagne prochaine, & la Sultane Afsequi ou Sultane-Reyne en a promis dix. Il a retranché la dépense de son Serrail; & on assure qu'il a fait oster ou diminuer beaucoup le pain ou provision qu'on donnoit à plusieurs de ses Officiers. Le Kislar-Aga qui avoit par jour six cens mesures d'Orge pour ses Chevaux,

n'en a plus que six mesures, & ainsi du reste des fournitures qu'il reçoit journellement du Serrail. On croit qu'on luy prendra encore ses richesses, qui sont fort grandes, puis qu'il a en sa garde toutes les Femmes du Serrail, desquelles il reçoit de grands presens. Le bruit court qu'on l'envoyera au Caire vivre en homme privé, comme la pluspart de ses Prédécesseurs. Cette Charge est une des plus belles de l'Empire, à cause qu'on est toujours proche de la Personne de Sa Hautesse. Le Selihtar, ou Porte-épée du Grand Seigneur, & son Officier de Cuisine, ont esté faits Bachas, avec ordre de se mettre au plütoist en équipage pour se rendre au Camp. On en a encore nommé d'autres, dont je ne sçay pas le nom. Le Bostangi Bachi,

Novemb. 1686.

Dd

## 314 MERCURE

ou Chef des Jardiniers du Serrail, parcourt toutes les nuits le Canal de la Mer Noire, & s'il apperçoit de la chandelle dans quelque maison, avec la moindre apparence d'Assemblée, il entre dedans pour sçavoir ce qui s'y fait. On dit qu'il a trouvé dans celle d'un Grec deux ou trois mille Sequins. Le Musti faisant faire réflexion au Grand Seigneur sur la défiance qu'il devoit avoir du Peuple, luy dit que pour gagner sa bienveillance, il falloit qu'il allast souvent à Constantinople. N'y suis-je pas venu, répondit-il? le Peuple m'en a-t-il rémoigné plus d'amitié pour cela?

Le Grand Visir a envoyé un Courrier du Camp avec une Lettre au Grand Seigneur, par laquelle il luy représente, que quand il a accepté

le Sceau de l'Empire, il s'est bien imaginé qu'il auroit le sort de ceux qui l'ont précédé dans la mesme Charge, mais que Sa Hauteſſe devoit se ressouvenir qu'il ne l'avoit acceptée qu'à condition, que ny les Troupes, ny les vivres, ny l'argent ne luy manqueroient; que quoy qu'on luy eust promis avant que de se mettre en campagne, qu'on luy envoyeroit des Troupes de temps en temps, il n'en avoit veu paroistre aucunes, ny provisions. Ce Courier assure qu'il n'est pas resté une ame dans Bude, que tout y a esté passé au fil de l'épée; que le Grand Visir a esté blessé, & son fils tué, qu'il avoit repassé le Pont d'Essec, & qu'Albe-Royale estoit assiegée. On luy a envoyé ordre de se rendre incessamment à la Porte, afin de résou-

## 316 MERCURE

dre ce qu'il y aura à faire pour la Campagne prochaine. On dit mesme que le Conseil s'est fait représenter l'Histoire des Vies d'Amurat & de Soliman, avec dessein de suivre les traces de celui-cy pour la Guerre, & l'œconomie de celui-la dans le Serrail.

M. Girardin, Ambassadeur de France, alla le 6. de ce mois congratuler le Mufti sur sa Dignité nouvelle. Ce Chef de la Loy se leva lors qu'il le vit entrer, ce qui ne s'estoit jamais pratiqué pour aucun Ambassadeur, le Mufti ne se levant ordinairement que quand le Grand Seigneur le vient visiter, ce qui luy arrive assez rarement, & alors il ne s'assied qu'après que le Grand Seigneur luy a baisé la main. Il ne se leve qu'à demy pour le Grand Visir. Cette distinction pour

*L'Ambassadeur de nostre Auguste Monarque fait assez connoistre que ce Ministre est fortement persuadé de la Puissance dont les Turcs craignent de ressentir les effets. La Conversation qu'ils eurent ensemble finit par le Café, le Sorbet, l'Eau-rose, & le Parfum qu'on presenta à M. l'Ambassadeur; après quoy s'estant levez l'un & l'autre, ils se separerent avec de grandes protestations d'amitié.*

Je ne vous parle point du Voyage que la Cour a fait à Fontainebleau ; vous devez estre persuadée qu'on y a fait regner les Plaisirs tant qu'elle y a demeuré. La Promenade, la Chasse, le Jeu, la

Paume, les Apartemens, la Comedie Italienne, & Françoise, ont fait alternativement le sujet des Divertissemens qu'on y a pris. Le Roy qui agit incessamment pour le bien de l'Estat, s'est depuis quelques années retranché la plus grande partie de ces plaisirs afin de s'apliquer entierement aux Affaires. M<sup>r</sup> Boëffet Surintendant de la Musique de la Chambre du Roy, qui sert le Semestre de Janvier, ayant mis un Opera en Musique, cet Opera a esté representé à Fon-

tainebleau en forme de Concert , & Sa Majesté a bien voulu l'entendre , mais Elle n'en faisoit représenter qu'un Acte chaque soir , afin d'estre moins détournée de ses ordinaires occupations. La Musique en a esté trouvée excellente , & le Roy a marqué à M<sup>r</sup> Boëffet par des paroles tres obligantes qu'il en estoit extrêmement satisfait. Sa Majesté estant sur le point de partir pour Versailles , & Monseigneur le Dauphin , & Madame la Dauphine y estant arrivez le 13. de

ce mois, Madame la Duchesse de Bourbon qui avoit déjà commencé à se sentir indisposée, se trouva tout à fait mal de la petite verole qui avoit peine à sortir, ce qui fut cause que le Roy ne voulut point partir tant qu'il la crut en danger. Monsieur le Prince n'eut pas si-tost appris cette maladie, qu'il se rendit à Fontainebleau. Il se trouva dans l'Apartment de cette Princesse quand Sa Majesté voulut entrer dans sa Chambre, & apporta des raisons si fortes pour l'empescher

d'aller plus avant, que le Roy ne put refuser à son zele ce que sa endresse luy fit long-téps disputer cõtre ce Prince. Madame la Duchesse de Bourbon s'estant trouvée quelque temps après hors de danger, le Roy revint le 15. à Versailles, & toute la Cour eut une joye qu'on ne scauroit exprimer, d'aprendre qu'il n'y avoit rien à craindre pour la vie de cette jeune Princesse, qui en fait un des plus beaux, & des plus grands ornemens.

Quoy que le Roy fust dans une santé parfaite, à la re-

322 **MERCURE**

serve de l'incommodité qui luy estoit survenuë il y a environ onze mois, & qu'il fust mesme en estat de monter à cheval, & de chasser, comme il faisoit tres-souvent, Sa Majesté qui vit qu'Elle couroit risque de souffrir toute sa vie cette sorte d'incommodité, à laquelle sont sujets ceux qui manquent du courage necessaire pour s'en tirer, prit une resolution digne de sa fermeté, & comme ce mal estoit grand plûtost par la douceur que l'operation luy devoit

faire souffrir, que par la nature dont il estoit, il cacha ce qu'il avoit resolu de faire, comme il fait toutes les choses qu'il juge à propos de tenir secretes. Il sçavoit l'inquietude que donneroit le mal qu'il devoit endurer, & ne doutoit point que la crainte de quelque accident, & l'amour qu'on a pour luy ne fissent trouver des raisons pour l'en détourner; mais ce Prince vouloit souffrir, afin d'estre plus en estat de travailler sans cesse pour le bien, & pour le repos de ses Sujets,

& pour éviter les contestations qui se pouvoient former là dessus, il aima mieux se charger de toute la douleur, que de jouir du soulagement d'estre plaint, ce qui console beaucoup ceux qui souffrent. D'ailleurs il sçavoit que ce bruit venant à se répandre auroit jetté de la crainte & de l'abatement dans tous les cœurs, & qu'il rendroit incapables d'agir tous ceux qui estoient occupez pour les Affaires de l'Etat, & il vouloit endurer seul, sans que l'Etat en souffrist un

seul moment. Ainsi ayant pris sa resolution, il travailla à la faire executer sans que l'on s'en aperceust. Comme jamais Prince ne sceut regner sur luy-mesme avec tant d'empire, il en vint à bout sans peine. Il se purgea deux fois à Fontainebleau, parce que venant ensuite à Versailles, ce changement de lieu devoit oster l'idée qu'on auroit pû prendre, s'il avoit esté possible qu'on eust soupçonné quelque chose de son dessein. Il monta à cheval le Dimanche 17. de ce mois,

326 **MERCOURE**

l'oupa ce jour là avec la Famille Royale, & s'informa de Monseigneur où estoit le rendez-vous de Chasse le lendemain. On connut le jour suivant, que ce Prince, quoy qu'il dust alors sentir les premières atteintes de la peur que luy pouvoit causer l'operation, avoit demandé ce rendez-vous d'une ame tranquille, afin que s'il arrivoit quelque accident, il pust en faire avertir Monseigneur. On a mesme remarqué qu'il se coucha ce soir là plus tard qu'à l'ordinaire. Il marqua

pour le Lundy 18. l'heure de  
son lever, où la plus grande  
partie de la Cour se trouve  
ordinairement. Il avoit pris  
la sienne plus matin pour  
l'operation. Ceux qui de-  
voient y travailler, ou dont  
la presence estoit necessaire,  
entrerent par differens en-  
droits, ce qui empescha  
qu'on n'en eust aucun soup-  
çon. Quoy que je ne fasse  
point icy le détail du reste,  
je puis vous dire qu'il s'y  
passa mille choses dignes de  
l'inébranlable fermeté du  
Roy. Il voulut voir tout ce

328 **MERCOURE**

qui devoit le faire souffrir,  
& ne fit que souffrir au  
lieu d'en paroistre étonné. Il  
fit ensuite ce qu'un Prince  
aussi Chrestien que luy doit  
faire en de pareilles occa-  
sions, & souffrit patiemment,  
estant toujours dans l'estat  
d'un homme libre, & qui est  
assuré d'estre maistre de sa  
douleur. Aucun cry ne luy  
échapa, & bien loin de té-  
moigner de la crainte, il de-  
manda si on ne l'avoit point  
épargné, parce qu'il avoit  
recommandé sur toutes cho-  
ses de ne le pas faire. Si tost

qu'on eut achevé l'operation, la porte fut ouverte à ce qu'on appelle la premiere Entrée, c'est à dire aux personnes qui ont droit d'entrer les premiers au lever. Les autres n'entrèrent pas, parce qu'il n'y eut point de lever. On peut dire après cela que le mal mesme du Roy devoit faire trembler ses Ennemis, s'il en avoit, puisqu'il ne serviroit qu'à leur faire mieux connoistre de quoy sa fermeté est capable. Le bruit de cette operation s'estant répandu dans Versailles, com-

*Novembre. 1686. E e*

## 330 MERCURE

me on s' imagine toujourns  
voir les maux que l'on craint,  
quand mesme ils ne feroient  
point à craindre ; la douleur  
parut sur tous les visages, &  
l'on eust dit à voir le Roy,  
que ce Monarque estoit le  
seul qui se portoit bien. Ayant  
remarqué qu'on ne faisoit  
aucun bruit, il ordonna que  
toutes choses se fissent à l'or-  
dinaire, tint Conseil dès le  
jour mesme, & permit dès le  
lendemain aux Ministres E-  
trangers de le saluer. Quoy  
que de semblables maux  
ayent accoustumé de causer

un peu de fièvre, sans pourtant qu'il y ait sujet d'en apprehender aucune facheuse suite, il semble que le Ciel, pour ne nous pas alarmer, n'ait pas voulu qu'il en eust le moindre ressentiment. On ne scauroit exprimer le triste estat où Madamé la Dauphine se trouva lorsqu'elle aprit que cette operation avoit esté faite, & l'empressement avec lequel cette Princesse courut chez le Roy sans estre habillée.

Je devrois vous parler icy de la Feste magnifique que

330 **MERCOURE**

Monfieur a donnée à Saint  
Cloud , mais je la reserve  
pour ma troisiéme Lettre,  
qui contiendra la Suite du  
Journal de l'Ambassade de  
Siam , & le Voyage de ces  
Ambassadeurs en Flandre.  
Je suis , Madame , Vostre ,  
&c.

*A Paris ce 30. Novembre 1686.*



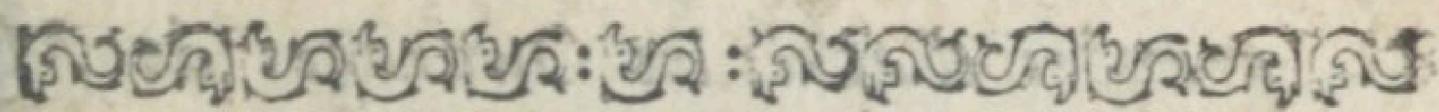


TABLE DES MATIERES  
contenuës dans ce Volume.

<b>P</b> Relude.	I
Portrait du Roy.	4
Détail des Ceremonies observées le jour que l'on consacra l'Eglise Paroissiale de Versailles, avec la Description de cette nouvelle Eglise, & du Bastiment des Prestres de la Mission.	13
Devises.	29
Sonnet.	31
Déclaration du Roy.	33
Madrigal.	39
Histoire.	40
Corps à ressort.	53
Fable.	59
Réjouiſſances faites au Havre de Grace.	72
Madrigal.	85
Question galante avec la réponse.	87
Quatrième suite de l'Histoire des Estam- pes, contenant toutes celles qui ont esté	

## T A B L E.

<i>gravées d'après les Ouvrages de M<sup>r</sup> le Brun.</i>	91
<i>Estampes de M<sup>r</sup> Vandermeulen.</i>	142
<i>Ordre du Roy de Danemarck pour relâcher les Vaisseaux de Hambourg.</i>	145
<i>Bout de l'An de feu M. le Chancelier.</i>	152
<i>Histoire.</i>	154
<i>Armes des nouveaux Cardinaux , avec plusieurs choses concernant leurs per- sonnes , &amp; leur naissance.</i>	167
<i>Détail de tout ce qui s'est passé à Fon- tainebleau le jour que Sa Majesté donna le Bonnet à M<sup>r</sup> le Cardinal Ra- nuzzi.</i>	212
<i>Baptême du Fils de M. le Comte de Magny.</i>	232
<i>Ouverture du Parlement.</i>	235
<i>Ouverture de la Cour des Aydes.</i>	253
<i>M. de Menibus receu Avocat General au Parlement de Rouen.</i>	267
<i>Emplois de M. de Mollondin.</i>	269
<i>Morts.</i>	274
<i>Abbayes données.</i>	286
<i>Fondation d'un Hospital de la Charité à</i>	



## T A B L E.

<i>Mets par M. l'Evêque de Metz.</i>	288
<i>Histoire des Oracles.</i>	290
<i>Nouvelles Lettres du Chevalier d'Her...</i>	291
<i>Noms de ceux qui ont deviné les Enigmes.</i>	295
<i>Enigmes.</i>	301
<i>Lettre de Constantinople.</i>	306
<i>Voyage du Roy à Fontainebleau.</i>	317
<i>Permeté de Sa Majesté dans l'Operation qu'elle s'est fait faire.</i>	321

Fin de la Table.

---

### *Avis pour placer les Figures.*

'Air qui commence par, *Ma douleur est extrême*, doit regarder la page 72.

Les Armes des Cardinaux doivent regarder la page 167.

*Extrait du Privilege du Roy.*

**P**AR Grace & Privilege du Roy, donné à Paris le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il est permis au Sieur DANNEAU, Ecuyer, Sieur Devizé, de continuer de faire imprimer, vendre & debiter le Livre intitulé, MERCURE GALANT, contenant plusieurs Relations, Histoires, & generalement tout ce qui dépend dudit Livre, par tel Imprimeur qu'il voudra choisir; Et defenses sont faites à tous Imprimeurs & Libraires, & tous autres, de faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, ny graver aucunes Planches servant à l'ornement d'iceluy, ny mesme de le donner à lire, pendant le temps & espace de dix années entieres, le tout à peine de six mille livres d'amende contre les Contrevenans, ainsi que plus au long il est porté esdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté, aux charges & conditions portées, le 14. Septembre 1683. Signé, ANGOT, Syndic.

Ledit Sieur DEVIZE a cédé son droit du présent Privilege à C. Blageart, Imprimeur-Libraire, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

